

# SES

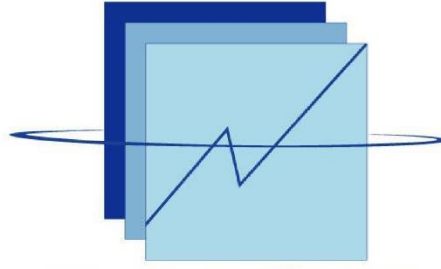
## 2024

# SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE DE LA REGION DIOURBEL

RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL

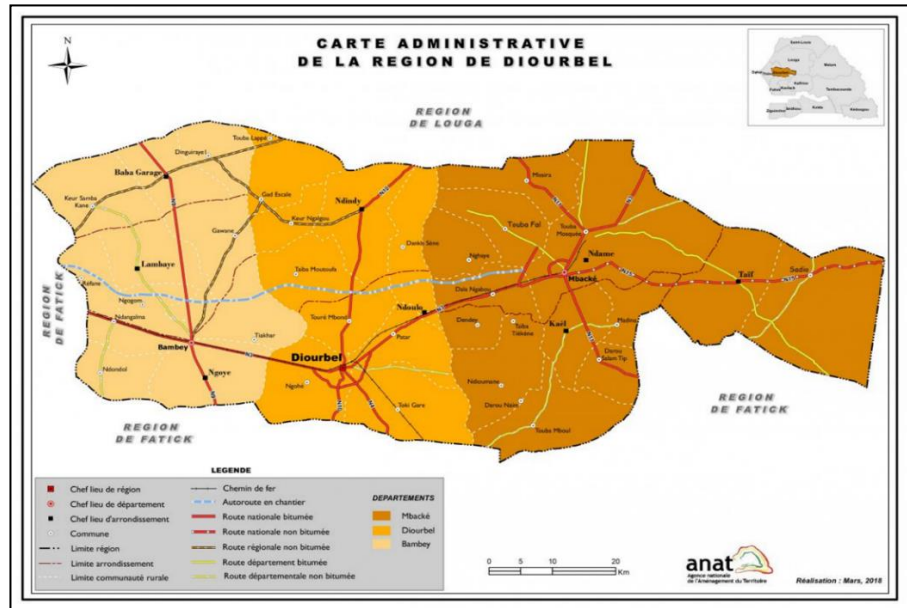
Un Peuple - Un But - Une Foi

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE  
DU PLAN ET DE LA COOPÉRATION



### ANSD

Agence Nationale de  
la Statistique et de la Démographie



EDITION 2024

**COMITE DE DIRECTION**

Directeur général	Dr. Abdou DIOUF
Directeur Général adjoint	Dr. Momath CISSE
Directeur à l'Action régionale	Dr. Jean Rodrigue MALOU
Président du Comité de Lecture et de Validation	Elhadji Omar SENHOR

**COMITE DE REDACTION**

Chef du service régional	Samba DIOP
--------------------------	------------

**COMITE DE LECTURE ET DE VALIDATION**

Direction générale	Elhadji Omar SENHOR
	Jean Pierre Diamane BAHOM
	Papa Ibrahima Sylmang SENE
	Nalar K. Serge MANEL
Direction à l'Action régionale	Dr Jean Rodrigue MALOU
Direction des Systèmes d'Informations et de la Diffusion	Dr Elhadji Malick GUEYE
	Alain François DIATTA
Direction des Statistiques démographiques et sociales	Tidiane KAMARA
	Babacar GUEYE
	Djiby DIOP
	Maguette SARR
Direction des Statistiques économiques et de la Comptabilité nationale	Mambodj FALL
	Manga NDIAYE
	Seydou BA
	Modou Dame Ndoumbé DIOP
Direction de la Méthodologie, de la Coordination statistique et de l'Innovation	Ousmane DIOUF
Cellule de Gestion des Partenariats	Insa SADIO
	Oumy DIOP

**AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE ET DE LA DEMOGRAPHIE**

Rocade Fann Bel-air Cerf-volant - Dakar. B.P. 116 Dakar R.P. - Sénégal

Téléphone (221) 33 869 21 39 / 33 869 21 60 - Fax (221) 33 824 36 15

Site web : [www.ansd.sn](http://www.ansd.sn) ; Email: [statsenegal@ansd.sn](mailto:statsenegal@ansd.sn)

Distribution : Division de la Documentation, de la Diffusion et des Relations avec les Usagers

**ISSN 0850-1491**

## TABLE DES MATIERES

<b>TABLE DES MATIERES</b>	<b>III</b>
<b>LISTE DES TABLEAUX</b>	<b>V</b>
<b>LISTE DES FIGURES</b>	<b>VII</b>
<b>SIGLES ET ABREVIATIONS</b>	<b>VIII</b>
<b><u>SECTION A.     TERRITOIRE - POPULATION</u></b>	<b><u>12</u></b>
<b>CHAPITRE I : TERRITOIRE</b>	<b>13</b>
I.1 LA REGION DE DIOURBEL DANS LE SENEGAL	14
I.2 ORGANISATION ADMINISTRATIVE ET TERRITORIALE	16
<b>CHAPITRE II : POPULATION</b>	<b>18</b>
II.1 STRUCTURE GLOBALE DE LA POPULATION	19
II.2 REPARTITION DE LA POPULATION PAR DEPARTEMENT ET MILIEU DE RESIDENCE	21
II.3 DYNAMIQUE DE LA POPULATION (FECONDITE, MORTALITE, MIGRATION)	22
<b>CHAPITRE III : OCCUPATION DU TERRITOIRE ET ENVIRONNEMENT</b>	<b>25</b>
III.1 OCCUPATION PHYSIQUE DU TERRITOIRE	26
III.2 OCCUPATION DU SOL	28
III.3 RESSOURCES FORESTIERES, FAUNIQUES ET RISQUES ENVIRONNEMENTAUX	29
<b><u>SECTION B.     EMPLOI – TRAVAIL</u></b>	<b><u>32</u></b>
<b>CHAPITRE IV : EMPLOI</b>	<b>33</b>
IV.1 POPULATION EN AGE DE TRAVAILLER	34
IV.2 POPULATION EN EMPLOI REMUNERE	36
IV.3 ETABLISSEMENTS OUVERTS, CONFLITS ET CONTRATS DE TRAVAIL	38
<b>CHAPITRE V : TRAVAIL FAMILIAL, CHOMAGE</b>	<b>40</b>
V.1 TRAVAIL FAMILIAL	41
V.2 POPULATION NI EN EMPLOI, NI EN EDUCATION, NI EN FORMATION (NEET)	43
<b><u>SECTION C.     CONDITIONS D’HABITAT – VULNERABILITE</u></b>	<b><u>45</u></b>
<b>CHAPITRE VI : LOGEMENT</b>	<b>46</b>
VI.1 TYPE DE LOGEMENT	47
<b>CHAPITRE VII : EAU, ASSAINISSEMENT ET ENERGIE</b>	<b>53</b>
VII.1 EAU	54
VII.2 ASSAINISSEMENT	56
VII.3 SOURCES D’ENERGIE DES MENAGES	58
<b>CHAPITRE VIII : POPULATION VULNERABLE</b>	<b>60</b>
VIII.1 SITUATION DES ENFANTS (0-14 ANS)	61
VIII.2 SITUATION DES FEMMES	63
VIII.3 SECURITE ALIMENTAIRE	65
<b><u>SECTION D.     SERVICES SOCIAUX</u></b>	<b><u>67</u></b>

<b>CHAPITRE IX : PROTECTION SOCIALE</b>	<b>68</b>
IX.1 ASSISTANCES SOCIALES ET SECOURS AUX VICTIMES	69
IX.2 PROGRAMMES D'ASSISTANCE SOCIALE	71
<b>CHAPITRE X : JUSTICE</b>	<b>73</b>
X.1 ÉTABLISSEMENTS PENITENTIAIRES ET PERSONNEL JUDICIAIRE	74
X.2 POPULATION PENALE	76
<b>CHAPITRE XI : SANTE</b>	<b>78</b>
XI.1 INFRASTRUCTURES DE SANTE ET PERSONNEL	79
XI.2 RESULTATS DES PROGRAMMES DE SANTE	81
<b>CHAPITRE XII : EDUCATION</b>	<b>83</b>
XII.1 PRESCOLAIRE	84
XII.2 ELEMENTAIRE	86
XII.3 MOYEN ET SECONDAIRE GENERAL	88
XII.4 SUPERIEUR	90
XII.5 ANALYSE FINANCIERE DU SECTEUR DE L'EDUCATION	92
<b>CHAPITRE XIII : CULTURE, LOISIRS, JEUNESSE ET SPORTS</b>	<b>94</b>
XIII.1 CULTURE ET LOISIRS	95
XIII.2 JEUNESSE ET SPORTS	97
<b>SECTION E. ÉCONOMIE – FINANCES</b>	<b>99</b>
<b>CHAPITRE XIV : POSTE ET SYSTEME FINANCIER DECENTRALISE</b>	<b>100</b>
XIV.1 POSTE	101
XIV.2 ACTIVITES DES SFD	103
<b>SECTION F. SYSTEME PRODUCTIF</b>	<b>105</b>
<b>CHAPITRE XV : ENTREPRISES</b>	<b>106</b>
XV.1 FORMALISATION DES ENTREPRISES	107
XV.2 CARACTERISTIQUES DES ENTREPRISES	110
<b>CHAPITRE XVI : AGRICULTURE</b>	<b>112</b>
XVI.1 PRODUCTION	113
<b>CHAPITRE XVII : ELEVAGE</b>	<b>115</b>
XVII.1 ELEVAGE	116
<b>CHAPITRE XVIII : MINES - CARRIERES</b>	<b>118</b>
XVIII.2 MINES ET CARRIERES	119
<b>CHAPITRE XIX : COMMERCE - SERVICES</b>	<b>121</b>
XIX.1 COMMERCE	122
XIX.2 TRANSPORT	124
XIX.3 TOURISME	126
<b>SECTION G. ANNEXES</b>	<b>128</b>
<b>CHAPITRE XX : GLOSSAIRES</b>	<b>129</b>
<b>CHAPITRE XXI : INDEX</b>	<b>136</b>

## LISTE DES TABLEAUX

<b>Tableau 2.1 : Évolution de la population de la région de Diourbel de 1976 à 2024.....</b>	<b>20</b>
<b>Tableau 2.3 : Répartition de la population de la région par département et milieu de résidence entre 2023 et 2024.....</b>	<b>22</b>
<b>Tableau 2.4 : Répartition de la population de la région par département en 2024.....</b>	<b>22</b>
<b>Tableau 2.6 : Indicateurs de mortalité en 2023.....</b>	<b>23</b>
<b>Tableau 2.7 : Indicateurs de fécondité en 2023.....</b>	<b>24</b>
<b>Tableau 2.8 : Motif de la migration (%) selon le sexe en 2023.....</b>	<b>24</b>
<b>Tableau 3.1 : Evolution des lotissements et attribution de parcelles par circonscription administrative.....</b>	<b>27</b>
<b>Tableau 3.2 : Evolution du traitement des demandes d'autorisation de construire par circonscription administrative.....</b>	<b>27</b>
<b>Tableau 3.3 : Evolution du nombre d'autorisations de construire selon la destination, par circonscription administrative en 2021, 2022, 2023 et 2024.....</b>	<b>27</b>
<b>Tableau 3.7 : Evolution de la production de plants par espèces et selon le département entre 2022 et 2024.....</b>	<b>30</b>
<b>Tableau 3.8 : Situation des feux de brousse par département entre 2023 et 2024.....</b>	<b>31</b>
<b>Tableau 3.9 : Production en quantité des produits de la sylviculture par département (nombre de plants).....</b>	<b>31</b>
<b>Tableau 4.1 : Proportion (%) de la population en âge de travailler selon le milieu de résidence.....</b>	<b>35</b>
<b>Tableau 4.2 : Proportion (%) de la population en âge de travailler en selon le sexe.....</b>	<b>35</b>
<b>Tableau 4.3 : Proportion (%) de la population en âge de travailler en selon l'âge.....</b>	<b>35</b>
<b>Tableau 4.4 : Proportion (%) de la population en âge de travailler en selon le niveau d'instruction.....</b>	<b>35</b>
<b>Tableau 4.6 : Répartition (%) de la population en emploi selon le milieu de résidence.....</b>	<b>37</b>
<b>Tableau 4.7 : Répartition (%) de la population en emploi selon le sexe.....</b>	<b>37</b>
<b>Tableau 4.8 : Répartition (%) de la population en emploi selon le niveau d'instruction.....</b>	<b>37</b>
<b>Tableau 4.9 : Répartition (%) de la population en emploi selon l'activité.....</b>	<b>37</b>
<b>Tableau 4.12: Répartition des établissements ouverts et des emplois générés selon le statut juridique.....</b>	<b>39</b>
<b>Tableau 4.13: Répartition des emplois générés par les ouvertures d'établissement selon la branche d'activités.....</b>	<b>39</b>
<b>Tableau 5.1 : Répartition (en %) des aides familiaux selon le milieu de résidence.....</b>	<b>42</b>
<b>Tableau 5.2 : Répartition (en %) des aides familiaux selon le sexe en 2024.....</b>	<b>42</b>
<b>Tableau 5.3 : Répartition (en %) des aides familiaux selon l'âge en 2024.....</b>	<b>42</b>
<b>Tableau 5.4 : Répartition (en %) des aides familiaux selon le niveau d'instruction.....</b>	<b>42</b>
<b>Tableau 5.5 : Répartition (en %) des aides familiaux selon l'activité.....</b>	<b>42</b>
<b>Tableau 5.6 : Répartition de la population NEET selon quelques caractéristiques sociodémographique dans la région de Diourbel.....</b>	<b>44</b>
<b>Tableau 6.1 : Répartition (en %) des ménages par département et par milieu de résidence selon le type de logement.....</b>	<b>48</b>
<b>Tableau 6.2: Répartition (en %) des ménages par département et par milieu de résidence selon l'indice de peuplement du logement.....</b>	<b>48</b>
<b>Tableau 6.3 : Répartition (en %) des ménages par département et par milieu de résidence selon le statut d'occupation du logement.....</b>	<b>50</b>
<b>Tableau 7.1 : Répartition des abonnés selon le type de source d'eau.....</b>	<b>55</b>
<b>Tableau 7.2 : Taux (%) d'accès à l'eau potable.....</b>	<b>55</b>
<b>Tableau 7.3 : évolution du nombre d'abonnés et méthodes de traitement de l'eau utilisé ...</b>	<b>55</b>
<b>Tableau 7.4 : Evolution de la Production, de la consommation et du nombre d'abonnés en eau.....</b>	<b>55</b>
<b>Tableau 7.5 : Réseaux d'assainissement existants au sein de la région de Diourbel en 2024.....</b>	<b>56</b>
<b>Tableau 7.6: Présentation des principaux indicateurs de sources d'énergies.....</b>	<b>59</b>
<b>Tableau 8.1 : Situation sanitaire des enfants de moins de 5 ans.....</b>	<b>61</b>
<b>Tableau 8.2 : Indicateur de performance de l'éducation des enfants de 0 à 14 ans.....</b>	<b>62</b>
<b>Tableau 8.3 : Groupement de Consommation Alimentaire selon le département.....</b>	<b>65</b>
<b>Tableau 8.4 : rCSI selon le département.....</b>	<b>66</b>
<b>Tableau 8.5 : Score de diversité alimentaire du ménage (HDDS-24H) selon le département.....</b>	<b>66</b>
<b>Tableau 8.6 : Echelle domestique de la faim (HHS) selon le département.....</b>	<b>66</b>

<b>Tableau 9.1 : Répartition (%) des interventions de la compagnie d'incendie par nature 2023-2024.....</b>	<b>69</b>
<b>Tableau 9.2 : Evaluation des victimes d'accident sur la voie publique.....</b>	<b>70</b>
<b>Tableau 9.3 : Type de demande de consultation entre 2023 et 2024.....</b>	<b>72</b>
<b>Tableau 9.4 : Indicateurs de la bourse de sécurité familiale et de la Carte d'Egalité des Chances (CEC).....</b>	<b>72</b>
<b>Tableau 10.1 : Répartition des établissements pénitentiaires.....</b>	<b>75</b>
<b>Tableau 10.2 : Caractéristiques établissements pénitentiaires.....</b>	<b>75</b>
<b>-MAC Diourbel, Bambey, Mbacké.....</b>	<b>76</b>
<b>Tableau 11.1 : Situation des infrastructures sanitaires publiques de la région de Diourbel en 2024.....</b>	<b>80</b>
<b>Tableau 11.2 : Evolution de quelques indicateurs de suivi de la santé entre 2023 et 2024... </b>	<b>82</b>
<b>Tableau 12.1 : Evolution des structures du préscolaire par section en 2024.....</b>	<b>85</b>
<b>Tableau 12.2 : Evolution des effectifs du préscolaire.....</b>	<b>85</b>
<b>Tableau 12.3 : Evolution du nombre d'établissements d'enseignement élémentaire selon la circonscription administrative et le statut.....</b>	<b>86</b>
<b>Tableau 12.4 : Structure et évolution des effectifs d'élèves de l'enseignement élémentaire dans la région selon le statut de l'établissement et le sexe, par circonscription administrative.....</b>	<b>87</b>
<b>Tableau 12.5 : Répartition et évolution des effectifs du moyen et du secondaire général selon le cycle, le statut, par circonscription Administrative.....</b>	<b>89</b>
<b>Tableau 12.6 : Répartition des indicateurs clé l'enseignement supérieur, par sexe en 2022. </b>	<b>91</b>
<b>Tableau 12.7 : Synthèse du budget des collectivités territoriales en 2024.....</b>	<b>93</b>
<b>Tableau 12.8 : Situation d'exécution budgétaire par Programme en 2024.....</b>	<b>93</b>
<b>Tableau 12.9 : Situation d'exécution budgétaire par nature en 2024.....</b>	<b>93</b>
<b>Tableau 13.1 : Répartition des infrastructures culturelles.....</b>	<b>96</b>
<b>Tableau 13.2 : Répartition du Patrimoine culturel par département en 2024.....</b>	<b>96</b>
<b>Tableau 13.3 : Situation des disciplines sportives selon le type, par département.....</b>	<b>98</b>
<b>Tableau 13.4 : Situation des infrastructures sportives selon le type, par département en 2023 et 2024.....</b>	<b>98</b>
<b>Tableau 14.1 : Évolution du montant des mandats émis par la poste selon la structure de transfert d'argent, par circonscription administrative (montant en FCFA).....</b>	<b>102</b>
<b>Tableau 14.2 Évolution du montant des mandats payés par la poste selon la structure de transfert d'argent, par circonscription administrative (Montant en million de FCFA).....</b>	<b>102</b>
<b>Tableau 14.3 : Indicateurs clés des SFD.....</b>	<b>104</b>
<b>Tableau 14.4 : Répartition de la production de crédit (FCFA) selon l'objet.....</b>	<b>104</b>
<b>.....</b>	<b>105</b>
<b>Tableau 15.1 : Répartition des entreprises selon le sexe.....</b>	<b>108</b>
<b>Tableau 15.2 : Répartition (%) des entreprises par taille (critère : chiffre d'affaires) en 2022 et 2023.....</b>	<b>111</b>
<b>Tableau 16.1 : Production des cultures de céréales selon le département.....</b>	<b>114</b>
<b>Tableau 16.2 : Production des cultures industrielles selon le département.....</b>	<b>114</b>
<b>Tableau 17.1 : Evolution du cheptel, de la volaille et des œufs par département.....</b>	<b>117</b>
<b>Tableau 17.2 : Production contrôlée de lait (en tonne).....</b>	<b>117</b>
<b>Tableau 17.3 : Production de viande et abats par espèce (en tonne).....</b>	<b>117</b>
<b>Tableau 17.4: Entrées et sorties du bétail selon le département en 2023-2024.....</b>	<b>117</b>
<b>Tableau 18.1 : Exploitations minières.....</b>	<b>119</b>
<b>Tableau 19.1 : Evolution des marchés par département et par type.....</b>	<b>123</b>
<b>Tableau 19.2 : Niveau des stocks (tonne) des principales denrées consommées.....</b>	<b>123</b>
<b>Tableau 19.3 : Répartition du parc automobile selon l'âge en 2024.....</b>	<b>125</b>
<b>Tableau 19.4 : Situation des nouvelles immatriculations entre 2023 et 2024 par catégorie. </b>	<b>125</b>

## LISTE DES FIGURES

<b>Carte 1.1 : la région de Diourbel dans le Sénégal.....</b>	<b>15</b>
<b>Carte 1.2 : Découpage administrative de la région de Diourbel avec ses départements.....</b>	<b>17</b>
<b>Graphique 2.1 : Pyramide des âges de la région de Diourbel .....</b>	<b>20</b>
<b>Graphique 2.2 : Evolution des rapports de masculinité selon les groupes d'âge dans la région de Diourbel en 2024.....</b>	<b>20</b>
<b>DGraphique 5.1 : Taux NEET dans la région de Diourbel par milieu de résidence et par sexe en 2024.....</b>	<b>44</b>
<b>Graphique 6.1 : Pourcentage des ménages de Diourbel disposant d'un abonnement internet (Wifi, Mobile, fibre optique, forfait) par milieu de résidence en 2023.....</b>	<b>52</b>
<b>Graphique 6.2 : Répartition des ménages de Diourbel disposant d'un abonnement internet selon le milieu de résidence.....</b>	<b>52</b>
<b>Graphique 7.1 : Evolution de la production et de la consommation d'eau de 2019 à 2023.....</b>	<b>55</b>
<b>Carte 8.1 : Prévalence des violences faites aux femmes au cours des 12 derniers mois selon la région.....</b>	<b>64</b>
<b>Carte 8.2 : Prévalence des violences hors union au cours des 12 derniers mois selon la région .....</b>	<b>64</b>
<b>Carte 8.3 : Prévalence des violences conjugales selon la région .....</b>	<b>64</b>
<b>Carte 12.1 : Répartition des EES par région en 2020.....</b>	<b>91</b>
<b>Graphique 15.1 : Répartition des nouvelles entreprises par groupe d'âge en 2024 .....</b>	<b>108</b>
<b>Graphique 15.2: Répartition des nouvelles créations d'entreprise par secteur activité en 2024 .....</b>	<b>108</b>
<b>Graphique 19.1 : Réceptifs touristiques .....</b>	<b>127</b>

## SIGLES ET ABREVIATIONS

<b>Sigle</b>	<b>Signification</b>
<b>AGEROUTE</b>	Agence de Gestion des Routes
<b>ANACIM</b>	Agence nationale de l'Aviation Civile et de la Météorologie
<b>ANSD</b>	Agence nationale de la Statistique et de la Démographie
<b>ARD</b>	Agence Régionale de Développement
<b>ARV</b>	AntiRétroViral
<b>ATPC</b>	Assainissement Total Piloté par la Communauté
<b>BAC</b>	Baccalauréat
<b>BFEM</b>	Brevet de Fin d'Études Moyennes
<b>BRH</b>	Brigade Régionale d'Hygiène
<b>BSF</b>	Bourses de Sécurité Familiale
<b>BTP</b>	Bâtiments et Travaux Publics
<b>CAEP</b>	Certificat d'aptitude à l'éducation préscolaire
<b>CAP</b>	Certificat d'aptitude pédagogique
<b>CCA</b>	Centre de Conseil Adolescent
<b>CDD</b>	Contrat à Durée Déterminée
<b>CDEPS</b>	Centres Départementaux d'Éducation Populaire et Sportive
<b>CDI</b>	Contrat à Durée Indéterminée
<b>CEAP</b>	Certificat élémentaire d'aptitude pédagogique
<b>CEC</b>	Carte d'Égalité des Chances
<b>CEL-VA</b>	Contribution Économique Locale sur la Valeur Ajoutée
<b>CFEE</b>	Certificat de Fin d'Études Élémentaires
<b>CLAC</b>	Centre de Lecture et d'Animation Culturelle
<b>CLP</b>	Comité Local de Pêche
<b>CLPA</b>	Comité Local de Pêche Artisanale
<b>CMU</b>	Couverture Maladie Universelle
<b>CPIS</b>	Centre Principal d'Incendie et de Secours
<b>CPN</b>	Consultation Prénatale

<b>CPRS</b>	Centres de Promotion et de Réinsertion Sociale
<b>CRD</b>	Comité Régional de Développement
<b>CS</b>	Centre de Santé
<b>CSIS</b>	Centre Secondaire d'Incendie et de Secours
<b>CSS</b>	Caisse de Sécurité Sociale
<b>CUCI</b>	Centre Unique de Collecte de l'Information
<b>DA</b>	Direction de l'Assainissement
<b>DRA</b>	Division Régionale de l'Assainissement
<b>DRDR</b>	Direction Régionale du Développement Rural
<b>DREEC</b>	Division Régionale de l'Environnement et des Établissements Classés
<b>DRS/SFD</b>	Direction de la Réglementation et de la Supervision des Systèmes Financiers Décentralisés
<b>EDS</b>	Enquête Démographique et de Santé
<b>EDSC</b>	Enquête Démographique et de Santé Continue
<b>EES</b>	Établissement d'Enseignement Supérieur
<b>EHCVM</b>	Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages
<b>ENES</b>	Enquête Nationale sur l'Emploi au Sénégal
<b>EP</b>	Eaux Pluviales
<b>ESAM</b>	Enquête Sénégalaise Auprès des Ménages
<b>FCFA</b>	Franc des Colonies Françaises d'Afrique
<b>FDAL</b>	Fin de la Défécation à l'Air Libre
<b>FDD</b>	Fonds de Dotation à la Décentralisation
<b>FECT</b>	Fonds d'Équipement des Collectivités Territoriales
<b>FJ</b>	Foyer des Jeunes
<b>GIE</b>	Groupement d'Intérêt Économique
<b>GPF</b>	Groupement de Promotion Féminine
<b>IA</b>	Inspection Académique
<b>IDEN</b>	Inspection Départementale de l'Enseignement
<b>IEC</b>	Information, Éducation et Communication
<b>IMCEC</b>	Institutions Mutualistes Communautaires d'Épargne et de Crédit
<b>IREF</b>	Inspection Régionale des Eaux et Forêts
<b>IRTSS</b>	Inspection Régionale du Travail et de la Sécurité Sociale

<b>ISF</b>	Indice Synthétique de Fécondité
<b>MAC</b>	Maison d'Arrêt et de Correction
<b>NINEA</b>	Numéro d'Identification National des Entreprises et des Associations
<b>DNG</b>	Organisations Non Gouvernementales
<b>Osc</b>	Organisation de la Société Civile
<b>PATS</b>	Personnel Administratif, Technique et de Service
<b>PER</b>	Personnel d'Enseignement et de Recherche
<b>PNBSF</b>	Programme National de Bourses de Sécurité Familiale
<b>PROMVILLES</b>	Programme de Modernisation des Villes du Sénégal
<b>PTF</b>	Partenaires Techniques et Financiers
<b>PUDC</b>	Programme d'Urgence de Développement Communautaire
<b>RGPHAE</b>	Recensement Général de la Population et de l'Habitat, de l'Agriculture et de l'Élevage
<b>SARL</b>	Société à Responsabilité Limitée
<b>SENELEC</b>	Société Nationale d'Électricité
<b>SFD</b>	Système Financier Décentralisé
<b>SIDA</b>	Syndrome d'Immunodéficience Acquise
<b>SUARL</b>	Société Unipersonnelle à Responsabilité Limitée
<b>TBS</b>	Taux Brut de Scolarisation
<b>VIH</b>	Virus de l'Immunodéficience Humaine

## AVANT PROPOS

*La Situation économique et sociale régionale (SESR) est une publication annuelle qui fait la synthèse des informations statistiques émanant de l'ANSD et des autres structures du Système statistique national (SSN), dans le cadre de l'exécution de leurs missions.*

*La SESR essaie d'embrasser la quasi-totalité des secteurs de l'activité économique et sociale en mettant en relief l'information quantitative, fournissant ainsi les principaux indicateurs économiques, sociaux et démographiques de la région.*

*Réalisée pour une année (N) en utilisant les données de l'année précédente (N-1), la SESR constitue un outil de consolidation des données régionales et un véritable instrument de planification et d'aide à la prise de décision pour les principaux acteurs au développement de notre pays. La présente édition traite la situation économique et sociale de l'année 2024.*

*La collaboration franche et précieuse de l'ensemble des partenaires de l'ANSD, constitués des membres du SSN, a été le socle de cette réalisation. Qu'ils trouvent tous ici, l'expression de notre profonde gratitude.*

*Vous en souhaitant une bonne lecture, nous serons heureux de mettre vos remarques et suggestions à profit pour améliorer la qualité de ce document.*

**Dr Abdou DIOUF**



## **SECTION A. TERRITOIRE - POPULATION**

CHAPITRE I : TERRITOIRE

CHAPITRE II : POPULATION

CHAPITRE III : OCCUPATION PHYSIQUE DU TERRITOIRE  
ET ENVIRONNEMENT

## CHAPITRE I : TERRITOIRE

## I.1 La région de Diourbel dans le Sénégal

Située entre le 14°30 et le 15° de latitude nord et le 15°40 et le 16°40 de longitude ouest, la région de Diourbel couvre aujourd'hui, suite au rattachement de l'arrondissement de Taïf au département de Mbacké, une superficie de 4 769 km<sup>2</sup> contre 4 359 km<sup>2</sup> en 2001. Sa densité est estimée à 402 habitant au km<sup>2</sup>. C'est une région continentale par excellence. En effet, elle ne dispose pas de frange maritime, ni de cours d'eau pérennes. Cependant, les ressources en eaux souterraines sont importantes.

La région de Diourbel est caractérisée par l'absence de forêt classée. Elle est également marquée par l'inexistence de zone d'habitat et de refuge pour la faune, notamment les grands mammifères. Seuls les petits mammifères (chacals, rats palmistes, lièvres, etc.) ainsi que certaines familles d'oiseaux y sont aujourd'hui présents.

Les sols sont essentiellement formés de sédiments sableux ou sablo-argileux d'origine éolienne et alluviale. Trois (03) types de sols sont généralement répertoriés dans la région de Diourbel : les sols ferrugineux tropicaux non ou peu lessivés, les sols bruns hydromorphes ou « deck » et

les sols ferrugineux tropicaux rouges ou lithosols.

Concernant les **données hydrographiques**, la région de Diourbel appartient au bassin sédimentaire du secondaire et du tertiaire. Les ressources en eau sont essentiellement souterraines. Elles constituent la seule source d'approvisionnement des populations et du **cheptel**. Elles sont de profondeur et de qualité variables. Il existe principalement trois (3) nappes au niveau de la région : le Luthétien, le Maestrichtien et le Paléocène.

Aussi, considérant la situation économique, les activités dominantes de la région sont l'agriculture, l'élevage, le commerce et l'artisanat.

L'agriculture est essentiellement basée sur les cultures de rente tandis que l'élevage se caractérise par l'existence de techniques traditionnelles que sont l'élevage pastoral fondé sur la transhumance et l'élevage sédentaire du terroir villageois. S'agissant du commerce, il est par essence une activité très prisée des « Baol – Baol ». Il occupe une place importante dans le développement économique de la région.

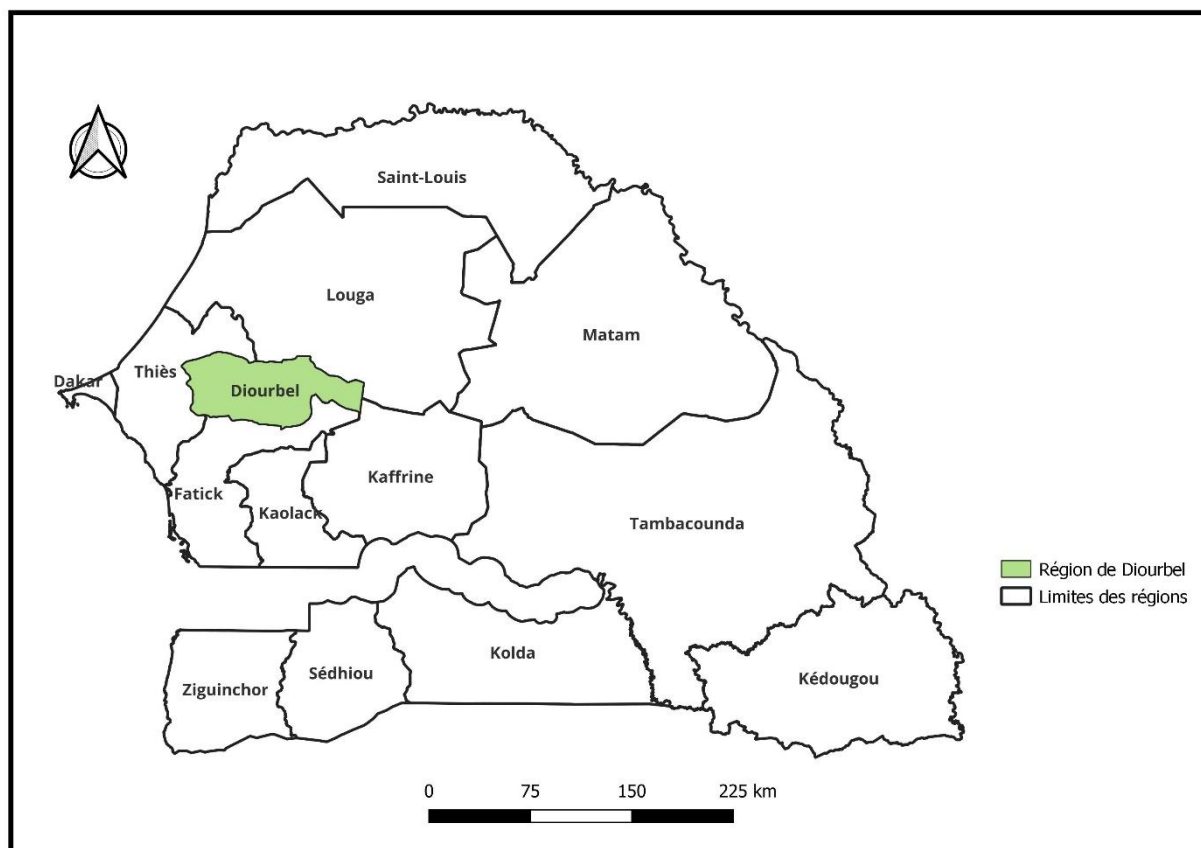
### Définitions :

- **Densité** : La densité d'une population est le rapport de l'effectif de la population à la superficie de l'unité géographique considérée. Elle s'exprime en nombre d'habitants au Km<sup>2</sup>.
- **Faune** : Ensemble des espèces animales vivant dans un espace géographique ou un habitat déterminé

### En savoir plus :

- **Source** : Insee flash Champagne-Ardenne n° 173.

Carte 1.1 : la région de Diourbel dans le Sénégal



Source : ANSD, SRSD de Diourbel, 2024

## I.2 Organisation administrative et territoriale

Sur le plan administratif, la région de Diourbel est divisée en trois (03) départements (Diourbel, Bambey et Mbacké) et huit (08) arrondissements (Ndindy, Ndoulo, Baba Garage, Lambaye, Ngoye, Kael, Ndamé et Taïf). Au total, la région de Diourbel compte quarante-trois (43) **collectivités territoriales** dont trois (03) départements et quarante (40) communes et mille deux cent trente-trois (1 233) villages officiels.

La région de Diourbel, qui englobait la région actuelle de Louga jusqu'en 1976, était l'une des sept (07) premières régions créées par la loi n°60-015 du 13 janvier 1960 portant réforme de **l'organisation administrative**.

En 1976, au moment où la réforme de l'administration territoriale et locale introduite par la loi n°72-02 du 1er février 1972 allait s'appliquer à cette grande région, il a paru opportun de la scinder en créant une nouvelle région, celle de Louga qui portait ainsi le nombre de régions du Sénégal à huit (08).

La division de la grande région en deux (02) entités distinctes se justifiait, à l'époque, par ses vastes dimensions qui ne permettaient pas une bonne administration de proximité. De plus, le chef-lieu, Diourbel, était excentré par rapport aux villes comme Louga et Kébémér qui, d'ailleurs, étaient plutôt polarisées par Dakar et Saint-Louis.

En 2002, une quatrième modification de la loi n°72-02 du 1er février 1972 relative à

l'organisation de l'administration territoriale par la loi n°2002-02 du 15 février 2002 a transformé la physionomie de la région de Diourbel avec l'intégration, dans le département de Mbacké, des communautés rurales de Sadio et de Taïf détachées de l'arrondissement de Colobane, département de Gossas, région de Fatick. Ces deux (02) communautés rurales ont constitué le 3ème arrondissement du département de Mbacké. Avec l'application du décret n° 2008-1495 du 31 décembre 2008 modifiant et complétant le décret n°2008-749 du 10 juillet 2008 portant création des communautés rurales de Taïba Thiéckène et de Darou Nahim dans le département de Mbacké, la communauté rurale de Ndioumane est scindée en trois (03) entités.

En 2012, le décret n° 2012-803 du 26 juillet 2012, a créé la communauté rurale de Touba Lappé découpant la communauté rurale de Gade Escale, dans l'arrondissement de Ndindy du département de Diourbel.

En prenant exemple sur le département de Bambey, il est constaté qu'il existe une seule commune urbaine : la commune de Bambey située dans le Chef lieu de l'arrondissement. Il est important de noter que l'arrondissement de Kael compte le plus grand nombre de communes rurales dans la région de Diourbel (8).

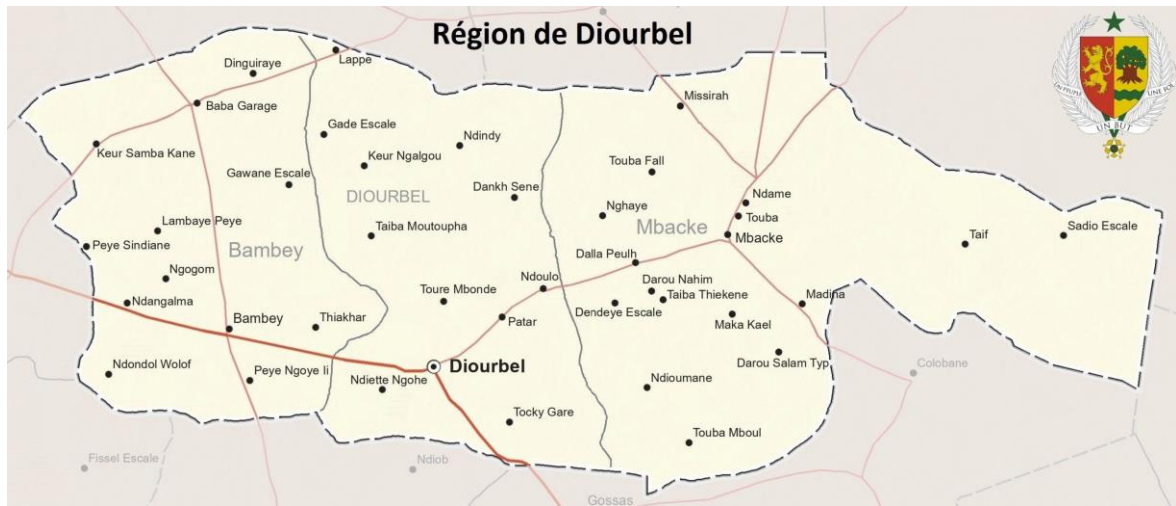
### Définitions :

- **Collectivités territoriales** : autorité publique distincte de l'État. Elles sont dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Chaque collectivité (commune, département) est dotée d'un exécutif et d'une assemblée délibérante élue au suffrage universel.
- **Organisation administrative** : manière dont les administrations publiques traitent : l'organisation de l'État en : régions, départements, territoire, autonomie, provinces, cantons, États, mais aussi les communes et les quartiers.

### En savoir plus :

- <https://habitat-worldmap.org/mots-cles/taux-durbanisation/>
- <https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/SP.URB.TOTL.IN.ZS>

**Carte 1.2 : Découpage administratif de la région de Diourbel avec ses départements**



**Source : ANAT, 2023**

## CHAPITRE II : POPULATION

## II.1 Structure globale de la population

L'évolution de la population de la région de Diourbel entre 1976 et 2024 révèle une dynamique démographique marquée par une croissance continue de la population. En 1976, la région comptait 425 113 habitants. Ce chiffre est passé à 619 245 en 1988, à 1 051 472 en 2002, puis à 1 497 455 en 2013, avant d'atteindre 2 143 275 habitants en 2024. L'examen des taux d'accroissement annuel moyen met en évidence une phase de forte croissance entre 1988 et 2002, avec un rythme de 3,9% par an, marquant la période la plus dynamique. Entre 2002 et 2023, la croissance se stabilise autour de 3,3 %. En 2024, le taux d'accroissement enregistre une légère baisse à 3,0%.

La pyramide des âges de la région de Diourbel en 2024 illustre des dynamiques démographiques marquantes, reflet d'une transition en cours. Le rétrécissement progressif de la base de la pyramide, signe d'une baisse de la fécondité, et l'élargissement des groupes d'âges plus avancés par rapport aux années précédentes témoignent d'une légère amélioration des conditions de vie et de santé.

L'analyse du rapport de masculinité montre globalement que le rapport de masculinité s'établit à 98,2%, traduisant une légère prédominance féminine dans la population régionale en 2024. Cependant, ce rapport varie fortement en fonction du groupe d'âge. Dans les tranches d'âge jeunes (0 à 19 ans), le rapport de masculinité est supérieur à

100%, atteignant même 114,8% chez les 10–14 ans, ce qui signifie qu'il y a davantage d'hommes que de femmes.

Cependant, à partir de la tranche 20–24 ans, la tendance s'inverse : le rapport de masculinité tombe à 92,3%, puis continue de diminuer pour atteindre ses valeurs les plus basses entre 30 et 39 ans (autour de 77 à 80%).

Aux âges avancés (entre 60 ans et 79 ans), le rapport de masculinité reste inférieur à 100%, oscillant entre 89,0% et 96,0%, avant de descendre à 87,7% chez les 80 ans et plus.

La structure par âge met en évidence une population jeune, avec 41,3% de moins de 15 ans. Toutefois, cette proportion cache une disparité entre les sexes : les femmes y sont légèrement plus nombreuses (57,0%) que les hommes (51,9%). Les personnes âgées de 65 ans et plus ne comptent que pour 4,2% de la population. Néanmoins, la présence légèrement plus forte des femmes dans ce groupe (4,3% contre 4,1% pour les hommes) souligne leur espérance de vie supérieure (cf.annexe 1).

Le rapport de dépendance démographique, s'élève à 83,6% pour l'ensemble de la population.

### Définitions :

- **Rapport de dépendance démographique** : rapport entre l'effectif de la population d'âges généralement inactifs (enfants de moins de 15 ans et personnes âgées de 65 ans et plus) et l'effectif de la population en âge de travailler (15–64 ans).
- **Rapport de masculinité** : rapport, dans une population ou un groupe d'âge, de l'effectif masculin sur l'effectif féminin, exprimé en nombre d'hommes pour 100 femmes.

### En savoir plus :

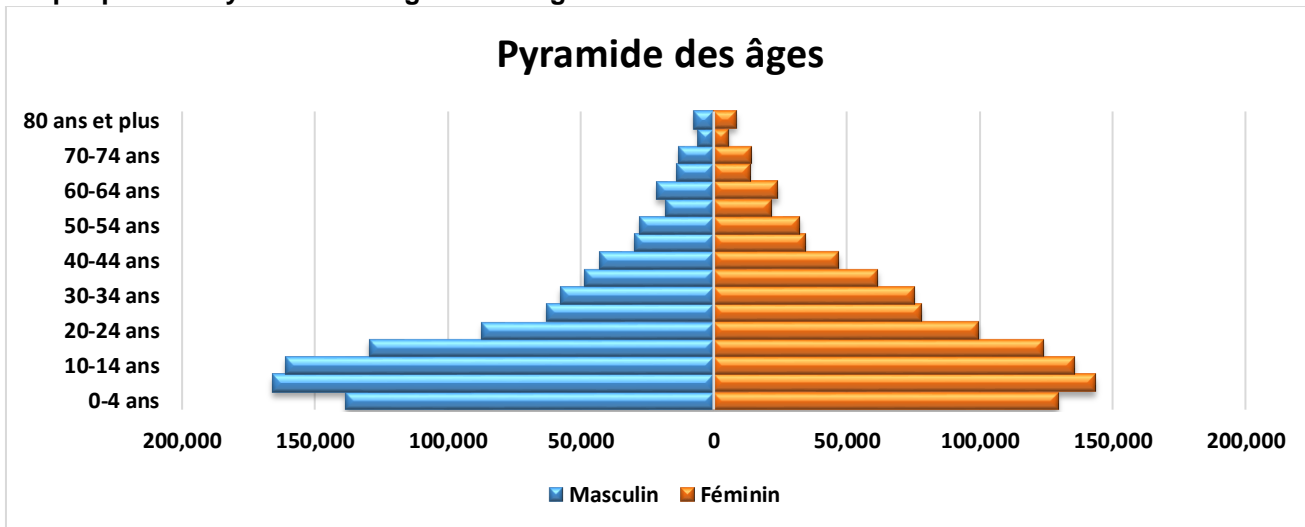
- Institut national d'études démographiques (Ined), Ined.fr
- La masculinisation des naissances. État des lieux et des connaissances, Ined

**Tableau 2.1 : Évolution de la population de la région de Diourbel de 1976 à 2024**

Indicateurs	1976	1988	2002	2013	2023	2024
Population résidente	425 113	619 245	1 051 472	1 497 455	2 080 811	2 143 275
Taux d'accroissement annuel moyen (%)		3,2%	3,9%	3,3%	3,3%	3,0%

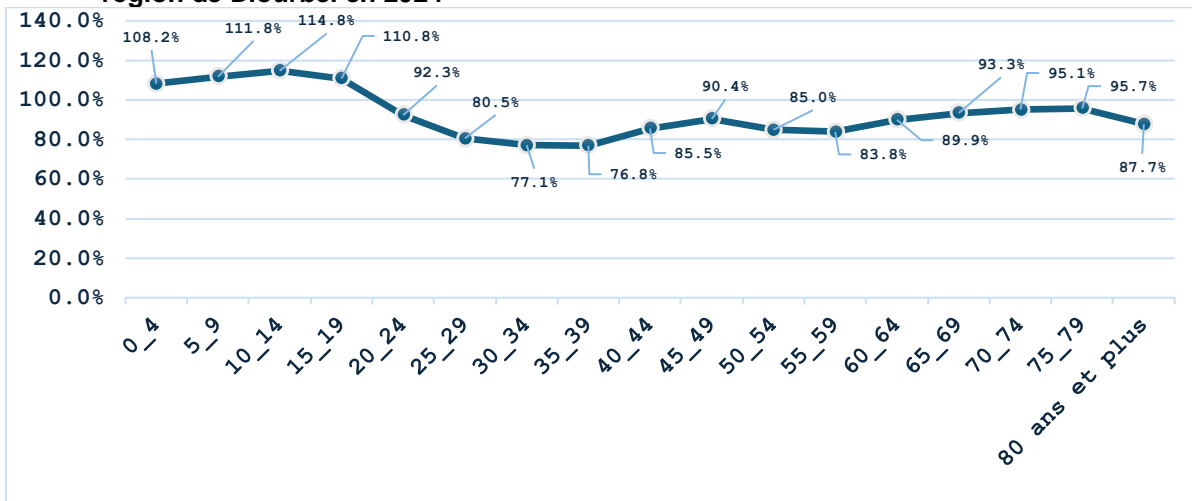
Source : ANSD, 2024

**Graphique 2.1 : Pyramide des âges de la région de Diourbel**



Source : ANSD, 2024

**Graphique 2.2 : Evolution des rapports de masculinité selon les groupes d'âge dans la région de Diourbel en 2024**



Source : ANSD, Projection de population 2024

## II.2 Répartition de la population par département et milieu de résidence

L'analyse combinée des tableaux 2.3 et 2.4 met en évidence une forte concentration démographique et une urbanisation soutenue dans la région de Diourbel, notamment au niveau du département de Mbacké, qui domine largement la structure spatiale et démographique régionale.

Entre 2023 et 2024, la population régionale est passée de 2 080 332 à 2 143 274 habitants, soit une croissance d'environ 3,0%. La répartition selon le milieu de résidence indique qu'environ deux tiers (66,9%) des habitants vivent en milieu urbain, contre un tiers (33,1%) en milieu rural. Cette tendance traduit le poids croissant de la commune urbaine de Touba dans la dynamique démographique de la région. La légère hausse du nombre d'habitants en zone urbaine (de 1 391 336 à 1 433 798) confirme la poursuite du processus d'urbanisation (66,9%).

La répartition par département montre la prépondérance du département de Mbacké,

qui regroupe à lui seul plus de 65,4% de la population régionale. Avec 1 400 897 habitants en 2024, il constitue le principal pôle démographique, économique et urbain, porté par la ville sainte de Touba, dont l'attractivité continue d'attirer d'importants flux migratoires. Les départements de Bambey et Diourbel affichent respectivement 18,1% et 16,5% de la population régionale, traduisant une répartition relativement équilibrée dans le reste du territoire, mais à des niveaux beaucoup plus faibles que celui de Mbacké. L'examen de la densité de population en 2024 (tableau 2.4) renforce la tendance observée : la région présente une densité moyenne de 449 habitants au km<sup>2</sup>. Le département de Mbacké affiche la densité la plus élevée (625 habitants/km<sup>2</sup>), suivi de Diourbel (302 habitants/km<sup>2</sup>) et de Bambey (287 habitants/km<sup>2</sup>).

### Définitions :

**Taux d'urbanisation** : proportion de personnes habitant dans une zone urbaine; pourcentage d'habitants en zone urbaine par rapport au reste de la population.

**Milieu de résidence** : classification en zone rurale ou urbaine de la région ou du département dans lequel la population a sa résidence habituelle.

### En savoir plus :

- <https://habitat-worldmap.org/mots-cles/taux-durbanisation/>
- <https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/SP.URB.TOTL.IN.ZS>

**Tableau 2.3 : Répartition de la population de la région par département et milieu de résidence entre 2023 et 2024**

	2023		2024	
	Effectif	%	Effectif	%
Urbain	1 391 336	66,9	1 433 798	66,9%
Rural	688 996	33,1	709 477	33,1
Diourbel	344 109	16,5	354 520	16,5
Bambey	376 467	18,1	387 857	18,1
Mbacké	1 359 756	65,4	1 400 897	65,4
TOTAL	2 080 332	100	2 143 274	100

Source : ANSD, RGPH5 2023, données de projection

**Tableau 2.4 : Répartition de la population de la région par département en 2024**

Département	Superficie (km <sup>2</sup> )	Part %	Population (hbts)	Densité (hbts/km <sup>2</sup> )
Diourbel	1175	24,6	354 520	302
Bambey	1351	28,3	387 857	287
Mbacké	2243	47,0	1 400 897	625
Région	4769	100	2 143 274	449

Source : ANSD, RGPH5 2023, données de projection

### II.3 Dynamique de la population (Fécondité, Mortalité, Migration)

Selon les résultats de l'enquête EDS continue-2023, la région de Diourbel a enregistré un indice synthétique de fécondité (ISF) qui s'élève à 4,1 enfants en moyenne par femme; ce qui est supérieur à la moyenne nationale estimée à 4,0 enfants par femme. Pour les autres indicateurs, le nombre moyen d'enfants nés vivants des femmes âgées de 40-49 ans (5,0) est légèrement supérieure à la moyenne nationale (4,9). Par contre, le nombre idéal d'enfants pour l'ensemble des femmes de 15-49 ans (5,0) est légèrement inférieur à celui observé au niveau national (5,1).

Le pourcentage de femmes de 15-49 ans enceintes, au moment de l'enquête, s'élève à 5,9%, contre (5,6%) par rapport à la moyenne nationale. Enfin, dans la région de Diourbel, l'âge médian à la première naissance vivante parmi les femmes de 25-49 ans est estimé à 21,7 ans, inférieur à la moyenne nationale (21,9 ans).

L'analyse des indicateurs de mortalité en 2023, par le biais des quotients de mortalité des enfants sur 10 ans montre que le quotient de la mortalité infanto-juvénile (52‰) est plus important que ceux de la mortalité néonatale (30‰) et de la mortalité infantile (39‰). A l'inverse, les quotients de mortalité post néonatale (10‰) et juvénile (14‰) sont faibles.

Pour ce qui est de la mortalité périnatale, sur 1 000 naissances, le nombre de mort-nés et le nombre de décès néonataux précoces sont respectivement estimés à 18 et 22 ; cela fait que le ratio de mort-nés aux décès néonataux précoces s'élève à 0,8 (inférieur à la moyenne nationale 0,9).

Dans le même ordre d'idées, le taux de mortalité périnatale, estimé à 36(‰), est supérieur au taux de mortalité (16‰) et néonatale précoce (20‰).

Par ailleurs, l'analyse de la migration permet d'identifier les motifs suivants : l'emploi, les études et formations, le mariage, le rapprochement familial et autres raisons liées à la famille, le déplacement forcé et les autres motifs.

Chez les femmes, le mariage et le rapprochement familial/autres raisons liées à la famille sont les principaux motifs de migration. Ainsi, 66,1% de la migration des femmes sont justifiés par le mariage alors que 29,5% sont causées par le rapprochement familial/autres raisons liées à la famille. Les motifs en lien avec l'emploi sont moins observés (0,3%).

Pour les hommes, le motif de migration le plus fréquent est le rapprochement familial et autres raisons familiales avec 34,9%, suivi de l'emploi (31,4%).

### Définitions :

- **Indice Synthétique de Fécondité** : nombre moyen d'enfants qu'aurait une femme en fin de vie féconde si elle avait des enfants aux taux de fécondité par âge actuels.
- **Quotient de mortalité à un âge** : probabilité, pour les personnes survivantes à cet âge, de décéder avant l'âge suivant.
- **Fécondité** : mesure de la fréquence des naissances au sein d'ensembles en âge de procréer.

### En savoir plus :

- *Enquête Démographique et de Santé Continue (EDS-Continue) 2023 Rapport sur les Indicateurs Clés*

Tableau 2.6 : Indicateurs de mortalité en 2023

Quotient de mortalité des enfants sur 10 ans (‰)		
	Diourbel	National
Mortalité néonatale	30	Nd

Mortalité post néonatale	10	Nd
Mortalité infantile	39	Nd
Mortalité juvénile	14	Nd
Mortalité infanto-juvénile	52	Nd
<b>Mortalité périnatale (‰)</b>		
Nombre de mort-nés	18	159
Nombre de décès néonataux précoces	22	168
Taux de mortinatalité	16	16
Taux de mortalité néonatale précoce	20	17
Taux de mortalité périnatale	36	33
Ratio de mort-nés aux décès néonataux précoces	0,8	0,9

Source : ANSD, EDS-Continue 2023

Tableau 2.7 : Indicateurs de fécondité en 2023

	Diourbel	National
Âge médian à la première naissance vivante parmi les femmes de 25-49 ans,	21,7	21,9
Indice Synthétique de Fécondité	4,1	4,0
Pourcentage de femmes de 15-49 ans actuellement enceintes	5,9	5,6
Nombre moyen d'enfants nés vivants des femmes de 40- 49 ans	5,0	4,9
Nombre idéal d'enfants pour l'ensemble des femmes de 15-49 ans	5,0	5,1

Source : ANSD, EDS-Continue 2023

Tableau 2.8 : Motif de la migration (%) selon le sexe en 2023

	Femme	Homme
Emploi	0,3	31,4
Études/formation	2,3	13,6
Mariage	66,1	6,1
Rapprochement familial/autres raisons liées à la famille	29,5	34,9
Déplacement forcé	0,7	0,0
Autre	1,1	13,9
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

Source : ANSD, EDS-Continue 2023

## **CHAPITRE III : OCCUPATION DU TERRITOIRE ET ENVIRONNEMENT**

### III.1 Occupation physique du territoire

L'analyse des statistiques relatives aux lotissements, aux demandes d'autorisations de construire et aux types d'habitations autorisées dans la région de Diourbel met en évidence quelques disparités sur la période 2021-2024.

Concernant les lotissements, en 2021, le département de Diourbel enregistre 2 192 parcelles loties, un niveau élevé comparé aux années précédentes. Une forte baisse est observée en 2022 (604 parcelles) et en 2023 (328 parcelles), soit un recul cumulé de plus de 80% par rapport à 2021. Toutefois, une reprise notable intervient en 2024, où 728 parcelles sont loties, traduisant une relance des opérations d'aménagement foncier. L'attribution des parcelles suit globalement la même tendance : toutes les parcelles loties en 2022 et 2023 sont attribuées, tandis qu'en 2024, 529 parcelles sont distribuées, soit un taux d'attribution estimé à 72 %, ce qui témoigne d'une demande toujours soutenue malgré un léger ralentissement.

S'agissant des demandes d'autorisations de construire, la dynamique régionale est clairement orientée à la hausse. Les demandes passent ainsi de 233 en 2021 à 457 en 2024, soit une augmentation de 96% en quatre ans. Dans les départements, cette

tendance se manifeste de manière différenciée. A Diourbel, les demandes augmentent fortement entre 2022 et 2023 (68 à 189), puis se stabilisent en 2024 (193). À Mbacké, elles progressent de manière continue, atteignant 113 demandes en 2024 contre seulement 23 en 2021. À Bambey, après un pic en 2022 (184 demandes), une légère baisse est enregistrée en 2023, suivie d'une remontée à 151 demandes en 2024. Toutefois, le traitement des demandes connaît des évolutions plus irrégulières. Au niveau régional, les autorisations délivrées passent de 126 en 2021 à un pic de 177 en 2022, avant de diminuer en 2023 (131) et de remonter fortement en 2024 pour atteindre 268 autorisations. Par département, Mbacké apparaît comme le territoire le plus dynamique en 2024 avec 99 autorisations, contre seulement 8 en 2022. Diourbel connaît une amélioration notable : après une baisse jusqu'en 2023, le nombre d'autorisations délivrées passe à 153 en 2024, surpassant les années précédentes. En revanche, Bambey voit ses autorisations fortement chuter en 2024 (16 seulement), après 127 en 2022 et 77 en 2023, ce qui pourrait refléter une baisse de conformité des dossiers de demande.

#### Définitions :

- **Autorisation de construire** : acte administratif délivré par une autorité administrative qui doit être préalablement obtenu par toute personne désirant entreprendre une construction.
- **Rez de chaussés** : partie d'une maison située au niveau du sol ; appartement situé au niveau du sol.

#### En savoir plus :

- <https://www.urbanisme.gouv.sn/services-aux-usagers/>
- <https://www.cordial.fr/>

**Tableau 3.1 : Evolution des lotissements et attribution de parcelles par circonscription administrative**

Département	Année	Nb de parcelles loties	Nb de parcelles attribuées
Diourbel	2021	2192	-
	2022	604	604
	2023	328	328
	2024	728	529

Source : Division Régionale de l'Urbanisme de Diourbel, 2023

**Tableau 3.2 : Evolution du traitement des demandes d'autorisation de construire par circonscription administrative**

Circonscription administrative	Année	Demandes enregistrées	Autorisations délivrées
Diourbel	2021	125	68
	2022	68	42
	2023	189	36
	2024	193	153
Mbacké	2021	23	0
	2022	89	8
	2023	68	18
	2024	113	99
Bambey	2021	85	58
	2022	184	127
	2023	143	77
	2024	151	16
Région	2021	233	126
	2022	341	177
	2023	400	131
	2024	457	268

Source : Division Régionale de l'Urbanisme de Diourbel

**Tableau 3.3 : Evolution du nombre d'autorisations de construire selon la destination, par circonscription administrative en 2021, 2022, 2023 et 2024**

Destination	Diourbel				Mbacké				Bambey				Région				
	2021	2022	2023	2024	2021	2022	2023	2024	2021	2022	2023	2024	2021	2022	2023	2024	
Lieux d'habitation	Rez-de-chaussée	68	38	102	108	16	49	42	26	51	91	61	116	135	178	205	250
	Etage	57	28	87	85	7	40	26	73	34	36	16	35	98	104	129	193
	Total	125	66	189	193	23	89	68	99	85	127	77	16	233	282	334	443

Source : Division Régionale de l'Urbanisme de Diourbel

### III.2 Occupation du sol

Conformément au Nouvel Agenda Urbain et à l'ODD 11, notamment la cible 11.3 relative à la promotion d'une urbanisation inclusive, durable et maîtrisée, l'analyse conjointe de l'évolution de la population urbaine et de l'utilisation des terres constitue un indicateur essentiel de la performance urbaine. Entre 2013 et 2023, la région de Diourbel a connu une urbanisation particulièrement dynamique, marquée par une forte croissance de sa population urbaine, passée de 239 870 à 1 391 336 habitants, soit un taux d'accroissement annuel moyen (TAMD) régional de 17,6 %. Cette évolution est largement portée par le département de Mbacké, dont la population urbaine est passée de 77 256 à 1 196 409 habitants, correspondant à un TAMD de 27,4 %, traduisant à la fois une attractivité urbaine très élevée et un processus accéléré de requalification et d'extension des espaces urbains, notamment autour de Touba. À l'inverse, les départements de Bambey et de Diourbel affichent des rythmes de

croissance urbaine plus modérés, avec des TAMD respectifs de 2,6 % et 1,6 %.

Sur la même période, la superficie urbaine régionale est passée de 61,3 km<sup>2</sup> à 281,8 km<sup>2</sup>, soit un taux d'utilisation annuel moyen des terres urbaines (TUT) de 15,3 %. Cette expansion spatiale est quasi exclusivement imputable au département de Mbacké, où la superficie urbaine est passée de 19,1 km<sup>2</sup> à 239,7 km<sup>2</sup>, correspondant à un TUT de 25,3 %.

Le ratio ODD 11.3.1 (TUT/TAMD), estimé à 0,9 pour l'ensemble de la région, indique que la croissance démographique urbaine progresse à un rythme légèrement supérieur à l'extension des superficies urbaines. Cette situation reflète une urbanisation globalement dense, mais fortement polarisée autour de Mbacké, où le ratio de 0,9 traduit un relatif équilibre entre expansion spatiale et croissance démographique.

#### Définitions :

- **Taux d'accroissement annuel moyen démographique (TAMD) en zone urbaine** : rythme moyen annuel de croissance de la population vivant en milieu urbain sur une période donnée ;
- **Taux annuel moyen d'utilisation des terres (TUT) urbaines** : rythme moyen annuel de la superficie urbaine sur une période donnée.

#### En savoir plus :

- Rapports provisoires du Cinquième Recensement général de la population et de l'Habitat (RGPH-5, 2023) ; Atlas démographique du Sénégal, (ANSD, ATLAS 2024) ; Module 3 : Utilisation efficaces des terres, (ONU-HABITAT)

**Tableau 3.4 : Evolution de la population urbaine de la région de Diourbel entre 2013 et 2023**

DEPARTEMENT	POPULATION URBAINE		TAUX D'ACCROISSEMENT ANNUEL MOYEN DÉMOGRAPHIQUE EN ZONE URBAINE (TAMD)
	2013	2023	
BAMBEY	28 908	37 374	2,6
DIOURBEL	133 706	157 553	1,6
MBACKE	77 256	1 196 409	27,4

Source : ANSD, RGPH5

**Tableau 3.5: Evolution des superficies urbaines des départements de Diourbel entre 2013 et 2023**

DEPARTEMENT	SUPERFICIE URBAINE		TAUX D'UTILISATION ANNUEL MOYEN DES TERRES URBAINES (TUT)
	2013	2023	
BAMBEY	10,0	10,0	0,0
DIOURBEL	32,2	32,2	0,0
MBACKE	19,1	239,7	25,3
ENSEMBLE	61,3	281,8	15,3

Source : ANSD, RGPH5

**Tableau 3.6 : Ratio entre taux d'utilisation annuel moyen des terres urbaines (TUT) et le taux d'accroissement annuel moyen démographique en zone urbaine (TAMD)**

DEPARTEMENT	TAUX D'UTILISATION ANNUEL MOYEN DES TERRES URBAINES (TUT)	TAUX D'ACCROISSEMENT ANNUEL MOYEN DÉMOGRAPHIQUE EN ZONE URBAINE (TAMD)	CIBLE ODD 11.3.1=TUT/TAMD
BAMBEY	0,0	2,6	0
DIOURBEL	0,0	1,6	0
MBACKE	25,3	27,4	0,9
ENSEMBLE	15,3	17,6	0,9

Source : ANSD, RGPH5

### III.3 Ressources forestières, fauniques et risques environnementaux

Globalement, la production régionale de plants forestiers connaît une forte baisse, passant de 302 896 plants en 2023 à 173 919 en 2024, soit une diminution de 42,58%. Cette baisse est observée dans tous les départements : à Bambey, la production chute de 52 049 à 37 654 (-27,66%), à Diourbel, elle passe de 146 079 à 82 045 (-43,84%) et à Mbacké, elle recule également de 104 768 à 56 655 (-45,92%). Ces résultats montrent un recul général de la production forestière pour l'ensemble de la région.

Pour les plants fruitiers, la production diminue fortement de 39 931 à 18 245 plants, soit une baisse de 54,31%. Cependant, cette tendance globale cache des dynamiques différentes selon les départements. À Bambey, la production augmente significativement de 216 à 868 plants (+301,85%) tandis qu'à Diourbel, elle progresse également de 8 513 à 10 477 plants (+23,07%). Toutefois, Mbacké enregistre une forte baisse de 48,9%, passant de 31 202 à 17 519 plants.

La production de plants fruitière-forestiers augmente légèrement à l'échelle régionale, passant de 25 968 plants en 2023 à 28 262 en 2024 (+8,83%). Les évolutions diffèrent d'un département à l'autre. Bambey progresse nettement avec une augmentation de 164,65%, passant de 1 140 à 3 017 plants. Diourbel suit la même tendance avec une hausse de 14 045 à 19 711 plants (+40,34%). En revanche, Mbacké connaît une réduction importante de 10 783 à 6 582 plants (-38,96%).

La production de plants ornementaux connaît la plus forte évolution sur la période.

À l'échelle régionale, elle passe de 32 969 plants en 2023 à 164 348 en 2024, soit une augmentation exceptionnelle de 398,49%. Ce mouvement de forte progression se retrouve dans tous les départements : Bambey passe de 9 007 à 19 881 plants (+120,73%), Diourbel de 12 365 à 56 481 plants (+356,78%) et Mbacké enregistre la plus forte hausse avec un bond de 11 597 à 73 884 plants (+537,10%).

Concernant les feux de brousse, leur nombre diminue au niveau régional, passant de 8 cas en 2023 à seulement 2 cas en 2024. À Bambey, le nombre de feux passe de 5 à 0, et à Diourbel il reste nul pour les deux années. Mbacké, quant à lui, enregistre une légère réduction et passe de 3 à 2 cas. Toutefois, la superficie brûlée augmente de 36,19 hectares en 2023 à 49 hectares en 2024, en raison d'une forte concentration des incendies à Mbacké où la superficie touchée passe de 23,5 à 49 hectares.

Au niveau régional, les plantations massives augmentent de 71,86%, passant de 11 496 plants en 2023 à 19 757 en 2024, alors que les plantations linéaires diminuent fortement de 108 116 à 60 901 plants (-43,67%). À Bambey, les plantations massives augmentent légèrement (+8,81%) alors que les plantations linéaires progressent fortement (+148,53%). À Diourbel, les plantations massives connaissent une progression remarquable (de 100 à 10 465), tandis que les linéaires reculent nettement (-61,38%). Mbacké, quant à lui, enregistre une baisse pour les deux types de plantations, avec -29,27% pour les massives et -37,63% pour les linéaires.

### En savoir plus :

- Inspection régional des Eaux & Forêt (IREF)

Tableau 3.7 : Evolution de la production de plants par espèces et selon le département entre 2022 et 2024

Espèces	Année	Forestières	Fruitières	Fruitières-forestières	Ornementale
Bambey	2022	37130	2222	1791	6292

	<b>2023</b>	52 049	216	1 140	9 007
	<b>2024</b>	37 654	868	3 017	19 881
	<b>Variation (%) 2023-2024</b>	-27,66	301,85	164,65	120,73
<b>Diourbel</b>	<b>2022</b>	109 382	14 836	9 604	27 375
	<b>2023</b>	146 079	8 513	14 045	12 365
	<b>2024</b>	82 045	10 477	19 711	56 481
	<b>Variation (%) 2023-2024</b>	-43,84	23,07	40,34	356,78
<b>Mbacké</b>	<b>2022</b>	120 851	4 304	6 669	8 916
	<b>2023</b>	104 768	31 202	10 783	11 597
	<b>2024</b>	56 655	17 519	6 582	73 884
	<b>Variation (%) 2023-2024</b>	-45,92	-43,85	-38,96	537,10
<b>Région</b>	<b>2022</b>	267 363	21 362	18 064	42 583
	<b>2023</b>	302 896	39 931	25 968	32 969
	<b>2024</b>	173 919	18 245	28 262	164 348
	<b>Variation (%) 2023-2024</b>	-42,58	-54,31	8,83	398,49

Source : IREF Diourbel

**Tableau 3.8 : Situation des feux de brousse par département entre 2023 et 2024**

	<b>Bambey</b>		<b>Diourbel</b>		<b>Mbacké</b>		<b>Région</b>	
	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>
<b>Nombre de cas</b>	5	0	0	0	3	2	8	2
<b>Surfaces brûlées (ha)</b>	12,69	0	0	0	23,5	49	36,19	49

Source : IREF Diourbel

**Tableau 3.9 : Production en quantité des produits de la sylviculture par département (nombre de plants)**

<b>Type de plantations</b>	<b>Année</b>	<b>Plantations massives</b>	<b>Plantations linéaires</b>
<b>Bambey</b>	<b>2022</b>	3 160	2 908
	<b>2023</b>	3 235	2 174
	<b>2024</b>	3 520	5 403
	<b>Variation (%) 2023-2024</b>	8,81	148,53
<b>Diourbel</b>	<b>2022</b>	2 405	13 350
	<b>2023</b>	100	44 531
	<b>2024</b>	10 465	17 197
	<b>Variation (%) 2023-2024</b>	10 365	-61,38
<b>Mbacké</b>	<b>2022</b>	8 270	63 752
	<b>2023</b>	8 161	61 411
	<b>2024</b>	5 772	38 301
	<b>Variation (%) 2023-2024</b>	29,27	-37,63
<b>Région</b>	<b>2022</b>	13 835	80 010
	<b>2023</b>	11 496	108 116
	<b>2024</b>	19 757	60 901
	<b>Variation (%) 2023-2024</b>	71,86	-43,67

## **SECTION B. EMPLOI – TRAVAIL**

CHAPITRE IV : EMPLOI

CHAPITRE V : TRAVAIL FAMILIAL, CHOMAGE

## CHAPITRE IV : EMPLOI

## IV.1 Population en âge de travailler

En 2024, la population en âge de travailler dans la région de Diourbel se concentre majoritairement en milieu urbain, avec 69,7% des actifs résidant contre seulement 30,3% en zone rurale.

Selon le sexe, cette population reste majoritairement féminine, mais l'écart avec les hommes se réduit : les hommes représentent 44,6% et les femmes 55,4% en 2024, contre 38,9% et 61,1% respectivement en 2023.

En termes de répartition par âge, la tranche des 15-24 ans connaît une progression notable, passant à 32,7% en 2024 contre 26,1% en 2023, tandis que la tranche des 35 ans et plus diminue de 51,3% en 2023 à

44,6% en 2024. La tranche des 25-34 ans reste stable, autour de 22,7%.

Concernant le niveau d'instruction, la majorité de la population en âge de travailler reste non-instruite, avec 80,6% sans niveau d'instruction en 2024, bien que cette proportion diminue par rapport à 84,4% en 2023. La part des individus ayant un niveau secondaire progresse à 12,0% en 2024, celle ayant un niveau supérieur passe à 2,3%, tandis que le niveau préscolaire/primaire représente 5,1%.

### Définitions :

- **Population en âge de travailler** : individus ayant atteint un âge légal pour exercer une activité économique quelconque ou pour s'engager dans la recherche active d'un emploi.
- **Niveau d'instruction** : ensemble ordonné de programmes éducatifs en fonction de la gradation des expériences d'apprentissage, ainsi que des connaissances, aptitudes et compétences pour la transmission desquels chaque programme est conçu.

### En savoir plus :

- *Enquête Nationale sur l'Emploi, ANSD, 2015.*
- *Rapport final : Enquête Régionale Intégrée sur l'Emploi et le Secteur Informel (ERI-ESI), Sénégal, 2017.*
- *Enquête nationale sur l'Emploi au Sénégal, 2023, Troisième trimestre*
- *Enquête nationale sur l'Emploi au Sénégal Quatrième trimestre 2021*

**Tableau 4.1 : Proportion (%) de la population en âge de travailler selon le milieu de résidence**

Milieu de résidence	2021	2022	2023	2024
urbain	15,9%	16,7%	18,4%	69,7%
rural	84,1%	83,3%	81,6%	30,3%
Ensemble	100%	100,0%	100,0%	100,0%

Source : ANSD, ENES

**Tableau 4 2 : Proportion (%) de la population en âge de travailler en selon le sexe**

Sexe	2021	2022	2023	2024
Masculin	39,8%	38,4%	38,9%	44,6%
Féminin	60,2%	61,6%	61,1%	55,4%
Ensemble	100%	100,0%	100,0%	100,0%

Source : ANSD, ENES

**Tableau 4.3 : Proportion (%) de la population en âge de travailler en selon l'âge**

Groupe d'Age	2022	2023	2024
[15-24ans [	26,8%	26,1%	32,7%
[25-34ans [	25,6%	22,6%	22,7%
[35 et plus[	47,6%	51,3%	44,6%
Ensemble	100,0%	100,0%	100,0%

Source : ANSD, ENES

**Tableau 4.4 : Proportion (%) de la population en âge de travailler en selon le niveau d'instruction**

Niveau d'instruction	2021	2022	2023	2024
aucun niveau	86,5	84,8%	84,4%	80,6%
prescolaire/Primaire	4,5	6,1%	5,9%	5,1%
Secondaire	7,7	7,5%	8,2%	12,0%
Supérieur	1,2	1,6%	1,4%	2,3%
Ensemble	100	100,0%	100,0%	100,0%

Source : ANSD, ENES

## IV.2 Population en emploi rémunéré

La région affiche un taux d'emploi global de 43,1%. Cela signifie qu'une part importante de la population en âge de travailler ne dispose toujours pas d'un emploi rémunéré ( plus de la moitié de la population en âge de travailler).

Le milieu urbain enregistre un taux d'emploi plus élevé (47,4%), tandis que le milieu rural présente un niveau nettement plus faible (33,1 %), en dessous de la moyenne nationale rurale (35,8 %). Les inégalités entre hommes et femmes demeurent prononcées : 58,2% des hommes sont en emploi contre seulement 31,1% des femmes, ce qui traduit l'existence de contraintes spécifiques qui limitent l'accès des femmes au marché du travail.

La répartition par sexe montre que la population en emploi rémunéré est plus importante chez les hommes que chez les femmes. En 2024, 59,9% de la population en emploi rémunéré sont des hommes contre 40,1% pour les femmes.

Concernant la répartition de la population en emploi rémunéré selon l'âge, l'analyse montre

que la tranche d'âge des 35 et plus est plus représentative (51,6% en 2023 contre 59,3% en 2024).

Aussi, la tranche d'âge des 25-34 ans est bien représentée ; avec une proportion estimée à 22,5% en 2023 contre 24,4% en 2024 . Pour la tranche d'âge 15-24 ans, elle représente 25,9% de la population en emploi rémunéré en 2023 contre 16,3% en 2024.

Par ailleurs, en considérant la répartition de la population en emploi rémunéré selon le niveau d'instruction, les résultats de l'ENES montrent que les individus qui n'ont aucun niveau d'instruction représentent 89,5% en 2024. Ils sont suivis de la proportion des individus ayant un niveau d'instruction secondaire 5,2% en 2024.

Suivant le secteur d'activité, le commerce et la réparation (37,8%) restent le plus grand pourvoyeur d'emploi dans la région suivi des secteurs des services (27,6 %) et de l'industrie (24,9% ).

### Définitions :

- **La population en emploi** : elle comprend toutes les personnes participant à la production de biens et de services en contrepartie d'une rémunération (bénéfice ou salaire), ne serait-ce que pour une heure, pendant une brève période de référence (les sept derniers jours qui précèdent le jour de l'interview), et toutes les personnes pourvues normalement d'un emploi, mais absentes de leur travail.
- **Le taux d'emploi** : il mesure la part des personnes en emploi, c'est-à-dire ayant un emploi rémunéré, parmi personnes en âge de travailler. Il constitue une mesure de l'utilisation de la main-d'oeuvre disponible dans l'économie pour la production de biens et services au sens de la comptabilité nationale.

### En savoir plus :

- *Enquête nationale sur l'Emploi, ANSD, 2015.  
Rapport final : Enquête Régionale Intégrée sur l'Emploi et le Secteur Informel (ERI-ESI), Sénégal, 2017.*

**Tableau 4.5 : Taux d'emploi selon le milieu de résidence et le sexe en 2024**

	Taux d'emploi	
	région de Diourbel	niveau national
<b>urbain</b>	47,4%	42,2%
<b>rural</b>	33,1%	35,8%
<b>Ensemble</b>	43,1%	39,6%
<b>Sexe</b>	région de diourbel	niveau national
<b>Masculin</b>	58,2%	53,7%
<b>Féminin</b>	31,1%	26,2%
<b>Ensemble</b>	43,1%	39,6%

*Source : ANSD, ENES***Tableau 4.6 : Répartition (%) de la population en emploi selon le milieu de résidence**

Milieu de résidence	2021	2022	2023	2024
urbain	15,9%	16,6%	18,6%	77,0%
rural	84,1%	83,4%	81,4%	23,0%
Ensemble	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

*Source : ANSD, ENES***Tableau 4.7 : Répartition (%) de la population en emploi selon le sexe**

Sexe	2021	2022	2023	2024
Féminin	39,80%	38,2%	38,9%	40,1%
Masculin	60,20%	61,8%	61,1%	59,9%
Ensemble	100%	100,0%	100,0%	100,0%

*Source : ANSD, ENES***Tableau 4.8 : Répartition (%) de la population en emploi selon le niveau d'instruction**

Niveau d'instruction	2021	2022	2023	2024
aucun niveau	90,2%	84,8%	84,2%	89,5%
prescolaire/Primaire	4,5%	6,1%	6,0%	2,9%
Secondaire	4,4%	7,6%	8,3%	5,2%
Supérieur	1,0%	1,6%	1,5%	2,4%
Ensemble	100%	100,0%	100,0%	100,0%

*Source : ANSD, ENES***Tableau 4.9 : Répartition (%) de la population en emploi selon l'activité**

Secteur Activité	Agriculture	Industrie	Commerce et Réparation	Services	Total
2021	11,5%	27,9%	36,6%	24,1%	100,0%
2022	12,3%	28,8%	34,8%	24,1%	100,0%
2023	9,1%	26,4%	39,2%	25,3%	100,0%
2024	9,6%	24,9%	37,8%	27,6%	100,0%

*Source : ANSD, ENES*

### IV.3 Etablissements ouverts, conflits et contrats de travail

En 2024, selon le Rapport annuel des statistiques du travail, la région de Diourbel a enregistré 100 nouveaux établissements, ayant généré 495 emplois. Bien que ce chiffre soit inférieur aux 10 386 emplois créés au niveau national, il montre que Diourbel contribue modestement mais significativement à la dynamique nationale de création d'emplois, avec environ 4,8% des nouveaux emplois issus d'ouvertures d'établissements.

L'analyse par statut juridique révèle une nette domination des entreprises individuelles, qui représentent plus de la moitié des nouvelles ouvertures (54%) et génèrent 169 emplois, soit près de 34% des emplois créés par les nouveaux établissements. Cette tendance confirme le poids de l'auto-emploi et des micro-entreprises dans l'économie locale. Les GIE (16 établissements, 96 emplois) et les SURL/SUARL (9 établissements, 62 emplois) montrent également une dynamique d'entrepreneuriat collectif et de petites entreprises formalisées. Les

sociétés commerciales classiques (SARL, SA, SAS), bien que moins nombreuses, affichent une capacité plus élevée de création d'emplois par unité, notamment la SAS/SASU qui, à elle seule, crée 53 emplois. Ce contraste illustre que les entités juridiquement plus structurées disposent d'un potentiel de croissance et de formalisation plus important.

La répartition sectorielle des emplois confirme le rôle central du commerce, qui concentre 214 emplois, soit 43% des emplois générés par les nouvelles ouvertures. Ce poids montre que les activités commerciales demeurent le principal moteur économique de Diourbel, portée par un réseau dense de petites et moyennes unités marchandes. Les activités de fabrication arrivent en seconde position avec 78 emplois, traduisant le dynamisme de l'artisanat et la transformation, notamment dans la menuiserie, la métallurgie, l'agroalimentaire ou encore la confection.

#### Définitions :

- **Conflits individuel** : controverse naissant entre un travailleur et un employeur, à propos de l'application d'une loi, d'une convention collective, des règles du travail, d'un contrat de travail ou des règles d'usage; ainsi que tout désaccord naissant lors de la négociation d'une convention collective ou en lien avec une convention collective.
- **Contrats de travail** : contrat conclu entre un salarié et un employeur.

#### En savoir plus :

- [www.ilo.org/](http://www.ilo.org/)
- <https://www.legalplace.fr/contrat-de-travail/>

**Tableau 4.12: Répartition des établissements ouverts et des emplois générés selon le statut juridique**

Statut juridique	Diourbel 2024	
	Etablissements ouverts	Emplois générés
Association	3	23
Entreprise individuel	54	169
GIE	16	96
Mutuelle	1	5
SA	3	16
SARL	13	71
SAS/SASU	1	53
SURL/SUARL	9	62
<b>TOTAL</b>	<b>100</b>	<b>495</b>

Source : Rapport annuel des statistiques du travail 2024

**Tableau 4.13: Répartition des emplois générés par les ouvertures d'établissement selon la branche d'activités**

Branche d'activité	Diourbel
Activités d'hébergement et de restauration	5
Activités de fabrication	78
Activités de services administratifs et d'appui	55
Activités financières et d'assurances	15
Agriculture, sylviculture et pêche	16
Autres activités de services	22
Boulangerie	17
Commerce	214
Construction	25
Éducation	21
Gardiennage	19
Information et communication	8
Production et distribution d'électricité, gaz, vapeur et climatisation	9
Santé et activités d'action sociale	10
<b>Total général</b>	<b>495</b>

Source : Rapport annuel des statistiques du travail 2024

## CHAPITRE V : TRAVAIL FAMILIAL, CHOMAGE

## V.1 Travail familial

L'analyse de la répartition des aides familiaux selon le milieu de résidence montre que celles-ci se sont concentrées principalement en milieu rural au cours de la période 2021-2023, avant une inversion marquée en 2024. En effet, la proportion d'aides familiaux vivant en zone rurale était estimée à 92,3% en 2021, 83,8% en 2022 et 82,1% en 2023, contre seulement 7,7%, 16,2% et 17,9% respectivement pour le milieu urbain. Cependant, en 2024, la tendance s'est inversée : 72,1% résident en ville contre 27,9% en milieu rural. Cette situation s'explique par le poids démographique de la commune de Touba Mosquée comptabilisée depuis 2023 dans les zones urbaines.

Par ailleurs, l'analyse de la répartition des aides familiaux selon le sexe montre que cette catégorie de travailleurs est davantage constituée de femmes, bien que l'écart entre les sexes tende à se réduire au fil des années. Ainsi, en 2021, les femmes représentaient 69,9% des aides familiaux contre 30,1% pour les hommes. En 2022 et 2023, la part des femmes diminue légèrement pour atteindre 51,3% puis 50,2%, tandis que les hommes progressent respectivement à 48,7% et 49,8%. En 2024, la tendance s'inverse avec une majorité masculine estimée à 55,8% contre 44,2% pour les femmes.

Concernant la répartition des aides familiaux suivant l'âge, les résultats montrent que les individus âgés de 35 ans ou plus représentent la tranche d'âge la plus importante au sein de cette population. Leur proportion est estimée à 53,9% en 2022, 59,3% en 2023 puis 53,7% en 2024. La tranche 25-34 ans occupe une place non négligeable avec

28,4% en 2022, 25,0% en 2023 puis 26,7% en 2024. Les jeunes de 15-24 ans constituent la catégorie la moins représentée, avec 17,7% en 2022, 15,7% en 2023 et 19,6% en 2024.

Selon le niveau d'instruction, la proportion d'individus n'ayant aucun niveau d'instruction demeure largement majoritaire, bien qu'en légère diminution : 95,4% en 2021, 88,7% en 2022, 89,2% en 2023 et 87,6% en 2024. Ils sont suivis par les individus ayant un niveau d'enseignement préscolaire ou primaire, estimés à 4,6% en 2021 puis 5,4% en 2022, 4,9% en 2023 et 3,1% en 2024. Les aides familiaux ayant atteint le secondaire représentent des proportions faibles mais suivent une évolution à la hausse au cours de la période, passant de 0% en 2021, 4,2% en 2022 et 2023 puis 6,5% en 2024. Enfin, les diplômés du supérieur restent minoritaires mais en progression, atteignant 2,8% en 2024.

- Enfin, la répartition des aides familiaux suivant le secteur d'activité montre une transformation importante des domaines d'intervention. En 2021, 55,6% exerçaient dans le secteur agricole, mais cette proportion chute fortement à 12,3% en 2022 puis 9,1% en 2023 avant de remonter légèrement à 10,7% en 2024. En parallèle, la part des aides familiaux travaillant dans le secteur industriel passe de 39,9% en 2021 à 28,8% en 2022 puis 24,6% en 2024. Le secteur du commerce et réparation enregistre une forte progression, passant de 4,6% en 2021 à 34,8% en 2022 puis 39,2% en 2023 avant d'atteindre 37,4% en 2024. Le secteur des services connaît également une dynamique haussière, passant de 0% en 2021 à 24,1% en 2022, 25,3% en 2023 puis 27,4% en 2024.

### En savoir plus :

*Enquête nationale sur l'Emploi au Sénégal, ANSD, 2024*

**Tableau 5.1 : Répartition (en %) des aides familiaux selon le milieu de résidence**

Milieu de résidence	2021	2022	2023	2024
urbain	7,7	16,2	17,9	72,1%
rural	92,3	83,8	82,1	27,9%
<b>Ensemble</b>	<b>100</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0%</b>

Source : ANSD, ENES

**Tableau 5.2 : Répartition (en %) des aides familiaux selon le sexe en 2024**

Sexe	2021	2022	2023	2024
Masculin	30,1	48,7	49,8	55,8%
Féminin	69,9	51,3	50,2	44,2%
<b>Ensemble</b>	<b>100</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0%</b>

Source : ANSD, ENES

**Tableau 5.3 : Répartition (en %) des aides familiaux selon l'âge en 2024**

Groupe d'Age	2022	2023	2024
15-24ans	17,7	15,7	19,6%
25-34ans	28,4	25,0	26,7%
35 ou plus	53,9	59,3	53,7%
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0%</b>

Source : ANSD, ENES

**Tableau 5.4 : Répartition (en %) des aides familiaux selon le niveau d'instruction**

Niveau d'instruction	2021	2022	2023	2024
Aucun niveau	95,4	88,7	89,2	87,6%
Préscolaire/Primaire	4,6	5,4	4,9	3,1%
Secondaire	0	4,2	4,2	6,5%
Supérieur	0	1,7	1,7	2,8%
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0%</b>

Source : ANSD, ENES

**Tableau 5.5 : Répartition (en %) des aides familiaux selon l'activité**

Niveau d'instruction	2021	2022	2023	2024
Aucun niveau	95,4	88,7	89,2	87,6%
Préscolaire/Primaire	4,6	5,4	4,9	3,1%
Secondaire	0	4,2	4,2	6,5%
Supérieur	0	1,7	1,7	2,8%
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0%</b>

Source : ANSD, ENES

## V.2 Population ni en emploi, ni en éducation, ni en formation

### (NEET)

Dans la région de Diourbel, les jeunes qui ne sont ni en emploi, ni en études, ni en formation (NEET) constituent une frange importante de la population, révélatrice des difficultés persistantes d'insertion socio-professionnelle et des contraintes d'accès à l'éducation et à la formation. Cette situation traduit un sous-emploi du potentiel de la jeunesse, à un âge clé où celle-ci devrait consolider ses compétences et préparer son avenir.

En 2024, le taux de NEET dans la région s'établit à 47,4%, un niveau relativement élevé. D'importantes disparités apparaissent selon le sexe. Les jeunes femmes sont nettement plus touchées, avec un taux de 62,3%, contre 27,9% chez les jeunes hommes.

Le milieu de résidence constitue également un facteur déterminant. Le taux de NEET est plus élevé en milieu rural (50,0%) qu'en milieu urbain (46,2%).

La structure de la population NEET reflète ces disparités. Près de trois quarts des NEET sont des femmes (74,4%), contre 25,6% d'hommes, confirmant la surreprésentation féminine dans cette catégorie.

Enfin, le niveau d'instruction apparaît comme un facteur central dans la compréhension du phénomène. Une proportion importante des jeunes NEET, soit 88,8%, n'a aucun niveau d'instruction. Seuls 6,4% ont atteint le secondaire, 3,5% le primaire ou le préscolaire, et à peine 1,2% le niveau supérieur. Ces résultats soulignent le lien étroit entre absence de scolarisation et exposition au statut de NEET, et rappellent le rôle fondamental de l'Education dans la prévention de l'exclusion socio-économique des jeunes dans la région de Diourbel.

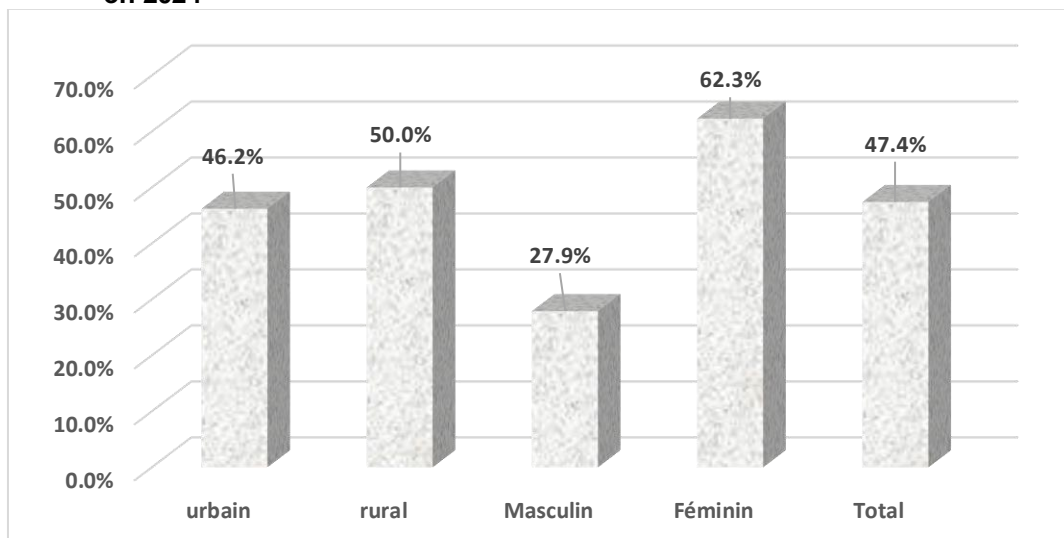
#### Définitions :

- **Le taux de NEET** mesure la proportion de jeunes de 15-24 ans qui ne sont ni en emploi, ni inscrits dans un parcours scolaire ou de formation, et reflète leur degré d'exclusion des systèmes éducatifs et économiques

#### En savoir plus :

- *Enquête Nationale sur l'emploi au Sénégal (ENES) en 2024*

**DGraphique 5.1 : Taux NEET dans la région de Diourbel par milieu de résidence et par sexe en 2024**



Source : ANSD, ENES 2024

**Tableau 5.6 : Répartition de la population NEET selon quelques caractéristiques sociodémographiques dans la région de Diourbel**

Variables	Modalité	%
Milieu de résidence	urbain	67,9%
	rural	32,1%
Sexe	Masculin	25,6%
	Féminin	74,4%
Niveau d'instruction	aucun niveau	88,8%
	préscolaire/Primaire	3,5%
	Secondaire	6,4%
	Supérieur	1,2%

Source : ANSD, ENES 2024

## **SECTION C. CONDITIONS D'HABITAT – VULNERABILITE**

CHAPITRE VI : LOGEMENT

CHAPITRE VII : EAU, ASSAINISSEMENT ET ENERGIE

CHAPITRE VIII: POPULATION VULNERABLE

## **CHAPITRE VI : LOGEMENT**

## VI.1 Type de Logement

Selon le RGPH5, Dans la région de Diourbel, 76,9% des ménages sont logés dans des maisons basses et 12,1% dans des cases. Les ménages vivant dans des maisons à étage représentent 8,7% tandis que les baraques abritent 2,2% des ménages et les immeubles 0,02%.

Dans chaque département, le principal type de logement est la maison basse (72,9% des ménages à Diourbel, 79,6% à Mbacké et 69,6% à Bambey).

Quant au milieu de résidence, à peu près 8 ménages sur 10 (81,6%) logent dans une maison basse en milieu urbain, suivi par les maisons à étage avec une proportion de 11,9% des ménages. En milieu rural, 66,0% des ménages habitent dans des maisons basses tandis que 30,3% ont des cases comme logement.

Globalement, l'indice de peuplement le plus fréquent dans la région de Diourbel est de deux personnes par pièce, pour 35,0% des ménages. Les ménages ayant un indice de peuplement d'une personne et trois personnes par pièce représentent respectivement 16,2% et 23,3%.

Les proportions de ménages ayant un indice de peuplement de quatre personnes et plus par pièce sont évaluées respectivement à 9,2% et 7,5%.

Par ailleurs, 8,8% des ménages disposent d'un logement où le nombre de pièces à usage d'habitation est supérieur à la taille du ménage, soit un indice de peuplement inférieur à une personne par pièce en moyenne.

Quel que soit le milieu de résidence, la situation est relativement similaire. Ainsi, en milieu rural, 31,9% des ménages ont un indice de peuplement de deux personnes par pièce, tandis que 29,4% des ménages ont un indice de trois personnes par pièce, La proportion des ménages vivant avec une personne par pièce en moyenne est de 10,0%, alors que ceux ayant quatre personnes et plus par pièce représentent 23,7%.

En milieu urbain, la proportion de ménages dont l'indice de peuplement est de deux personnes par pièce est légèrement plus élevée (36,3%). Les ménages avec une personne par pièce représentent 18,8 %, tandis que ceux avec trois personnes par pièce s'élèvent à 20,7%. Enfin, les ménages ayant moins d'une personne et quatre personnes et plus par pièce sont respectivement 10,5% et 13,7%.

### Définitions :

- **Maison basse** : C'est un bâtiment composé du rez-de-chaussée, avec ou sans terrasse.
- **Maison à étage** : C'est un bâtiment de type moderne ou semi-moderne, d'un à trois niveaux (R+1, R+2 ou R+3), pouvant abriter un ou plusieurs ménages.
- **Immeuble à appartement** : C'est un bâtiment de type moderne, de niveau supérieur ou égal à R+4 (4 étages), divisé en appartements, Chaque appartement peut abriter au moins un ménage.
- **Indice de peuplement du logement** : L'indice de peuplement d'un logement caractérise le degré d'occupation du logement, par comparaison entre le nombre de pièces qu'il comporte pour dormir et la taille du ménage.

### En savoir plus :

- Rapport du Cinquième recensement général de la population et de l'habitat (RGPH-5, 2023)

**Tableau 6.1 : Répartition (en %) des ménages par département et par milieu de résidence selon le type de logement**

Département/Milieu de résidence	Type de logement							Total	
	Case	Baraque	Maison basse	Maison à étage	Immeuble à appartement	Autre	Effectif	%	
	%	%	%	%	%	%			
<b>BAMBEY</b>	24,8	3,1	69,6	2,4	0,00%	0,10%	31851	100,0	
<b>DIOURBEL</b>	19,9	1,3	72,9	5,8	0,01%	0,13%	30545	100,0	
<b>MBACKE</b>	7,3	2,2	79,6	10,9	0,02%	0,05%	132394	100,0	
<b>Urbain</b>	4,5	2,1	81,5	11,9	0,02%	0,07%	136942	100,0	
<b>Rural</b>	30,3	2,4	66,0	1,2	0,00%	0,07%	57848	100,0	
<b>Région</b>	12,1	2,2	76,9	8,7	0,02%	0,07%	194789	100,0	

Source : ANSD, RGPH-5, 2023

**Tableau 6.2: Répartition (en %) des ménages par département et par milieu de résidence selon l'indice de peuplement du logement**

Département/Milieu de résidence	Indice de peuplement du logement						Total	
	Moins d'une personne	Une personne	Deux personnes	Trois personnes	Quatre personnes	Plus de quatre personnes	Effectif	%
	%	%	%	%	%	%		
<b>BAMBEY</b>	4,3	12,3	33,8	28,0	12,2	9,3	31851	100,0
<b>DIOURBEL</b>	5,6	15,0	35,0	26,0	11,0	7,4	30545	100,0
<b>MBACKE</b>	10,7	17,5	35,2	21,5	8,1	7,0	132394	100,0
<b>Urbain</b>	10,5	18,8	36,3	20,7	7,6	6,1	136942	100,0
<b>Rural</b>	5,0	10,0	31,9	29,4	13,1	10,6	57848	100,0
<b>Région</b>	8,8	16,2	35,0	23,3	9,2	7,5	194789	100,0

Source : ANSD, RGPH-5, 2023

## VI.2 Statut d'occupation du logement

Selon le RGPH5, l'analyse du tableau portant sur le statut d'occupation du logement montre que, quels que soient le département et le milieu de résidence, la propriété individuelle domine.

Dans la région de Diourbel, 88,1% des ménages ont déclaré être propriétaires de leurs logements, 5,0% co-propriétaires et 3,1% locataires. Les ménages logés par des parents ou amis constituent (0,9%), les co-locataires (0,8%), les logements en location-vente (0,4%) et ceux logés par un employeur (0,4 %) affichent de faibles proportions. Concernant le milieu de résidence, en zone urbaine, les propriétaires représentent 87,7

%, tandis que les locataires constituent 4,2% des ménages. Les co-propriétaires (4,3%) et les co-locataires (1,0%) sont également présents. Les logements en location-vente (0,5%), ceux logés par un employeur (0,4 %) ou par des parents ou amis (1,0 %) sont relativement rares.

En milieu rural, la proportion de ménages propriétaires est plus élevée avec 89,3%. Les co-propriétaires représentent 6,8 %, les locataires (0,7%), ceux logés par des parents ou amis (0,7%), par un employeur (0,4%) et les co-locataires (0,2 %) affichent de faibles proportions. Les logements en location-vente sont quasi inexistant.

### Définitions :

- **Logement :**
- *C'est un local construit à usage d'habitation, composé d'une ou de plusieurs pièces, destinées à la résidence d'une ou de plusieurs personnes. Il comporte généralement des pièces principales (salon, séjour, salle à manger, chambre) et des pièces annexes (cuisine, débarras, magasin, bloc sanitaire, salle de bain, toilettes).*

### En savoir plus :

- *Rapport du cinquième recensement général de la population et de l'habitat*

**Tableau 6.3 : Répartition (en %) des ménages par département et par milieu de résidence selon le statut d'occupation du logement**

Département/Milieu de résidence	STATUT D'OCCUPATION DU LOGEMENT								Total
	Propriétaire	Co propriétaire	Locataire	Co locataire	Location-vente	Logé par employeur	Logé par parents/amis	Autre	
	%	%	%	%	%	%	%	%	%
<b>BAMBEY</b>	84,8	7,5	3,5	0,8	0,1	0,6	0,6	2,2	100
<b>DIOURBEL</b>	83,1	6,9	5,7	1,2	0,1	0,6	0,7	1,6	100
<b>MBACKE</b>	90,1	4,0	2,5	0,6	0,5	0,3	1,0	0,9	100
<b>Urbain</b>	87,7	4,3	4,2	1,0	0,5	0,4	1,0	1,0	100
<b>Rural</b>	89,3	6,8	0,7	0,2	0,0	0,4	0,7	1,9	100
<b>Ensemble</b>	88,1	5,0	3,1	0,8	0,4	0,4	0,9	1,3	100

*Source* : ANSD, RGPH-5, 2023

### VI.3 Accès à Internet

La disponibilité d'une connexion Internet au niveau du ménage renvoie à l'existence d'un abonnement ou d'un accès à Internet à domicile, qu'il s'agisse d'une connexion par câble ADSL, box Wifi, modem/routeur, fibre optique ou forfait Internet. Les statistiques analysées proviennent des résultats du cinquième Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH-5), réalisé en 2023 par l'Agence nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD). Dans la région de Diourbel, les données du RGPH- 5 montrent que 10719 ménages (11,0%)

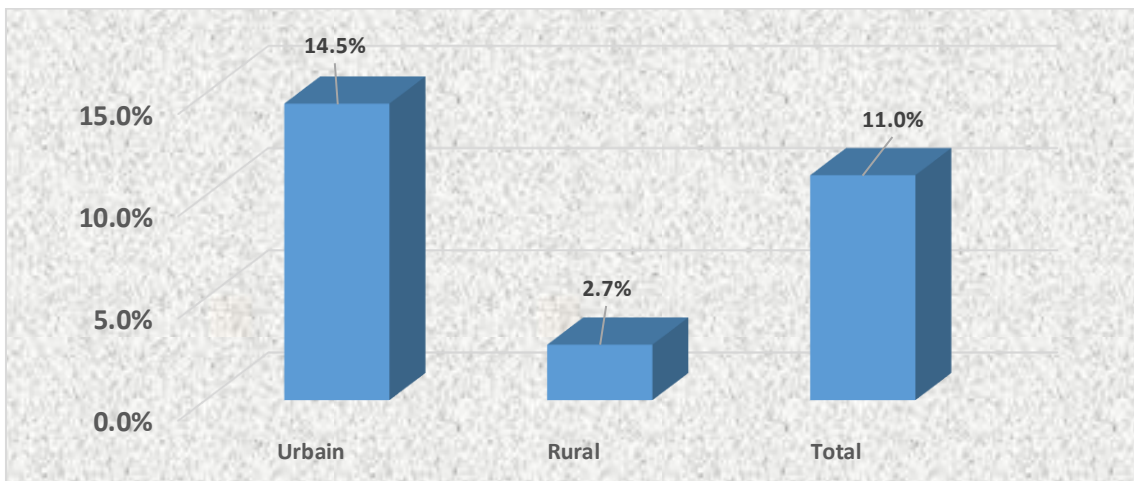
disposent d'une connexion Internet sur un total de 86676 ménages.

Selon le milieu de résidence, la connexion Internet demeure peu répandue, en effet 14,5% des ménages urbains disposent d'une connexion Internet, contre 2,7% des ménages ruraux. De plus, la répartition de la population disposant d'une connexion internet montre que le nombre de ménages connectés est plus élevé en milieu urbain (92,7%) qu'en milieu rural (7,3%), bien que les niveaux d'accès restent faibles quel que soit le milieu.

#### En savoir plus :

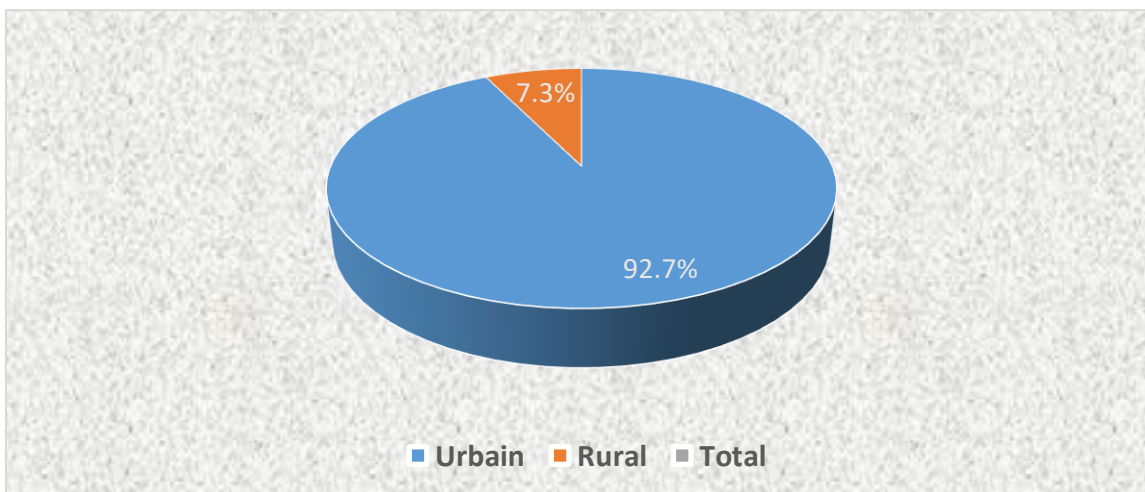
- Agence nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD), RGPH-5, 2023

**Graphique 6.1 : Pourcentage des ménages de Diourbel disposant d'un abonnement internet (Wifi, Mobile, fibre optique, forfait) par milieu de résidence en 2023**



Source : ANSD. RGPH-5, 2023

**Graphique 6.2 : Répartition des ménages de Diourbel disposant d'un abonnement internet selon le milieu de résidence**



Source : ANSD. RGPH-5, 2023

## **CHAPITRE VII : EAU, ASSAINISSEMENT ET ENERGIE**

## VII.1 Eau

L'analyse du tableau 7.1 montre que le nombre de bornes fontaines n'a pas changé entre 2022 et 2023 et est estimé à 232. Concernant les branchements particuliers, leur nombre est estimé à 27 682 en 2021 contre 29 533 en 2022, soit une augmentation de 6,7%. Entre 2022 et 2023, l'augmentation se situe à 2,3%.

Dans la région de Diourbel, le nombre d'abonnés ayant recours à la méthode de traitement HTH est estimé à 27 910 en 2021 contre 29 533 en 2022, soit une variation de 5,8%. Ce dernier s'établit à 2,3% entre 2022 et 2023.

Cette eau est fournie par la société SEN EAU. Ses abonnés ont progressivement augmenté sur la période 2019 à 2023. En effet, ils passent de 26 192 en 2019 à 30 211 en 2023, soit un accroissement moyen annuel de 3,6%.

L'analyse de l'évolution de la production et celle de la consommation d'eau montre

qu'elles ont toutes les deux une tendance haussière sur la période 2019 à 2023.

En outre, toute la production d'eau est consommée en 2019 et pour les années suivantes, il a été relevé une offre en eau supérieure à la consommation. Notons qu'à partir de 2021, la production d'eau commence à dépasser significativement la consommation d'eau.

Considérant les taux d'accès selon le milieu de résidence, il est observé qu'en milieu urbain, le taux d'accès n'a pas changé pour les années 2021, 2022, et 2023, En milieu rural, les taux d'accès s'élèvent à 99,7% en 2021, 97,7% en 2022 et 2023. Cependant, les taux d'accès sont plus importants en milieu urbain (99,7 en 2022 et 2023) qu'en milieu rural.

Pour ce qui est des branchements sociaux, ils s'élèvent à 372 en 2021, 575 en 2022 et 693 en 2023 dans la région de Diourbel.

### Définitions :

- **Branchement particulier** : dispositif technique de desserte individuel reliant une habitation ou un logement directement au réseau de distribution d'eau potable.
- **Méthode HTH** : moyen simple et efficace pour désinfecter l'eau en vue de la rendre potable en y introduisant des produits chlorés (pastilles de chlore, eau de javel, ...).
- **Branchements sociaux** : raccordement des ménages pauvres au réseau hydraulique, au moyen d'une mesure tarifaire (crédit ou subvention).

### En savoir plus :

- <https://wikiwater.fr/e18-le-traitement-de-l-eau-par>
- Promouvoir les branchements particuliers pour maximiser l'utilité du service d'eau Enseignements du projet Aicha.

Tableau 7.1 : Répartition des abonnés selon le type de source d'eau

Type de source d'eau					
	2021	2022	2023	Variation (%) 2021/2023	Variation (%) 2022/2023
Branchement particulier	27682	29533	30211	6,7	2,3
Borne fontaine	228	232	232	1,8	0,0

Source : SEN EAU Diourbel, 2023

Tableau 7.2 : Taux (%) d'accès à l'eau potable

Indicateurs	Année		
	2021	2022	2023
Taux d'accès à l'eau potable (urbain)	99,7	99,70	99,70
Taux d'accès à l'eau potable (rural)	99,7	97,7	97,7
Nombre de branchements sociaux réalisés	372	575	693

Source : Division Régionale de l'Hydraulique et Direction Régionale SEN'EAU, Diourbel, 2023

Tableau 7.3 : évolution du nombre d'abonnés et méthodes de traitement de l'eau utilisé

Méthodes de traitement de l'eau	Année	Nombre d'abonnés
Méthode 1 : HTH	2021	27 910
	2022	29533
	2023	30211
	Variation (%) 2021/2022	5,8
	Variation (%) 2022/2023	2,3

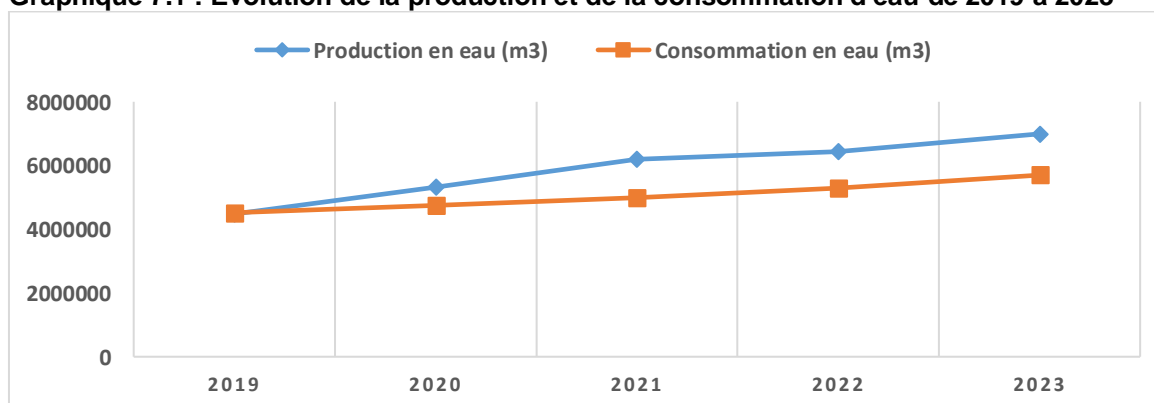
Source : SEN EAU Diourbel, 2021

Tableau 7.4 : Evolution de la Production, de la consommation et du nombre d'abonnés en eau

	2019	2020	2021	2022	2023
Production en eau (m3)	4 479 089	5 313 892	6 207 989	6 440 296	6 992 844
Consommation en eau (m3)	4 519 975	4 743 016	4 985 015	5 281 043	5 699 168
Nombre d'abonnés	26 192	27 301	27 910	29533	30211

Source : SEN EAU Diourbel, 2023

Graphique 7.1 : Evolution de la production et de la consommation d'eau de 2019 à 2023



Source : SEN EAU Diourbel, 2023

## VII.2 Assainissement

L'examen des réseaux d'assainissement existants dans la région de Diourbel montre une couverture insuffisante et fortement inégale selon les départements en 2024. Sur l'ensemble de la région, seuls trois réseaux d'eaux pluviales et un seul réseau d'eaux usées sont recensés. Les données indiquent que le département de Diourbel est le mieux équipé, puisqu'il dispose à la fois d'un réseau d'eaux pluviales et d'un réseau d'eaux usées. Ce dernier s'étend sur une linéaire de 13,1 km et dessert environ 700 abonnés.

A l'inverse, les départements de Bambey et Mbacké ne disposent d'aucun réseau d'évacuation des eaux usées. Ces deux départements ne comptent qu'un réseau d'eaux pluviales chacun, dont la longueur atteint 4 km à Bambey et 50 km à Mbacké.

En matière de types d'aisance, selon les données issues du RGPH5 de 2023 (cf.annexe 2), la majorité des ménages de la région disposent d'installations individuelles, dominées par la chasse avec fosse (51,8%) et les latrines couvertes (21,4%). En revanche, seuls 8,9% disposent d'une chasse raccordée au réseau d'égout. Par ailleurs, certaines pratiques restent préoccupantes, notamment les latrines non couvertes (5,4 %) et la défécation à l'air libre, pratiquée par 8% des ménages, témoignant d'un déficit d'équipements adéquats pour une partie de la population régionale,

Les modes d'évacuation des eaux usées confirment ces insuffisances. Seuls 8,9% des ménages jettent leurs eaux usées dans un réseau d'égout, tandis qu'une part importante (56,5%) les évacue directement dans la rue ou la nature. Ce chiffre révèle une situation critique en matière d'environnement et de santé publique, car

ces rejets non contrôlés favorisent la pollution des sols, l'émergence de maladies hydriques et la prolifération de nuisibles. Les solutions intermédiaires comme les fosses et puisards (9%), les canaux fermés (12,7 %) ou les trous creusés (5,7%) sont également répandues, mais restent souvent insuffisantes pour garantir un traitement satisfaisant des eaux usées.

Concernant l'usage des toilettes, la majorité des ménages de Diourbel ne sont pas contraints de les partager : 83,5% disposent de leurs propres installations. Cela constitue un point positif en matière d'hygiène familiale, car le partage des toilettes peut accentuer les risques de saturation, de manque d'entretien et de transmission de maladies.

En matière de gestion des boues de vidange, la région montre une certaine structuration des services, car 72,1% des ménages font appel à un camion de vidange. Cependant, 27,4% évacuent les boues dans un trou dans la rue, ce qui constitue une forme de pollution directe.

La gestion des déchets solides reste l'un des aspects les plus préoccupants. Seuls 25% des ménages bénéficient d'un service de ramassage organisé, tandis que 28,7% utilisent encore des calèches ou charrettes, traduisant un recours à des solutions traditionnelles. Surtout, 34,4% pratiquent le dépôt sauvage des ordures, ce qui constitue une source majeure de dégradation de l'environnement, de risques sanitaires et parfois d'inondations dans les zones urbaines du fait de l'obstruction des canaux. Les pratiques alternatives comme l'enfouissement (2,3%) ou l'incinération (4,3 %) restent marginales.

### En savoir plus :

- ONAS Diourbel, Service Régional de l'assainissement 2024
- Rapport provisoire du Cinquième Recensement Général de la Population et de l'Habitat du Sénégal(RGPH5 2023, ANSD)

Tableau 7.5 : Réseaux d'assainissement existants au sein de la région de Diourbel en 2024

Département	Nombre de réseaux		Longueur réseaux d'assainissement existants (km)		Nb d'abonnés
	Eaux pluviales	Eaux usées	Eaux pluviales	Eaux usées	
<b>BAMBEY</b>	1	0	4		Néant (Réseau Pluvial)
<b>DIOURBEL</b>	1	1	17,5	13,1	700
<b>MBACKE</b>	1	0	50		Néant (Réseau Pluvial)
<b>REGION</b>	3	1	71,5	13,1	

Source : ONAS Diourbel, Service Régional de l'assainissement 2024

### VII.3 Sources d'énergie des ménages

L'analyse des indicateurs énergétiques montre une situation contrastée entre l'éclairage des ménages et les sources utilisées pour la cuisson. Pour l'éclairage, l'électricité domine largement avec 79,7% des ménages, ce qui traduit une forte dépendance aux réseaux modernes et une bonne couverture en infrastructures électriques. Cependant, certaines sources alternatives demeurent présentes, notamment la lampe torche (10,3 %), probablement utilisée en complément dans les zones mal desservies ou en cas de coupures. Le recours au solaire, avec 6,3 %, indique une progression des énergies renouvelables, bien que cette part reste encore modeste. Les autres formes d'éclairage, comme les bougies, lampes tempête, pétrole ou gaz, sont très marginales et témoignent d'usages résiduels.

En revanche, pour la cuisson, la majorité des ménages font encore recours aux combustibles traditionnels. Le charbon (38,6%) et le bois (36,1%) représentent ensemble près des trois quarts des sources utilisées, traduisant une forte dépendance à la biomasse. Cette situation peut être liée au coût plus abordable de ces combustibles et à leur disponibilité, particulièrement en milieu rural. Le gaz, utilisé par 23% des ménages, progresse mais reste encore limité malgré ses avantages en termes de propreté et de commodité. L'électricité, avec seulement 0,2%, reste marginale, principalement en raison de son coût élevé pour la cuisson. Enfin, l'utilisation de la bouse de vache (1,7%) et d'autres sources témoignent de pratiques locales et souvent contraintes.

#### Définitions :

- **Combustible** : matière capable de brûler au contact du dioxygène ou d'un gaz contenant du dioxygène, en produisant une quantité de chaleur utilisable.

#### En savoir plus :

- Rapport provisoire du Cinquième recensement général de la population et de l'habitat

**Tableau 7.6: Présentation des principaux indicateurs de sources d'énergies**

<b>Principal mode d'éclairage</b>	
Electricité	79,7
Solaire	6,3
Groupe électrogène	0,0
Gaz	0,1
Lampe à pétrole artisanale	0,1
lampe tempête	0,7
Bougie	0,9
Bois	0,4
Lampe rechargeable	1,2
Lampe torche	10,3
Autre	0,3
Total	100
<b>Principal combustible utilisé</b>	
Bois	36,1
Charbon	38,6
Gaz	23,0
Electricité	0,2
Bouse de vache	1,7
Autre	0,4
Total	100

Source : ANSD, RGPH5

## **CHAPITRE VIII : POPULATION VULNERABLE**

### VIII.1 Situation des enfants (0-14 ans)

En 2024, la proportion d'enfants malnutris guéris atteint 83%, un niveau légèrement inférieur à celui de 2023 (84 %). La prévalence de la malnutrition aiguë globale chez les enfants de moins de cinq ans, évaluée à 17,1% en 2023, témoigne d'un enjeu nutritionnel important dans la région, même si l'indicateur n'est pas renseigné pour 2024. Par ailleurs, la prévalence de la malnutrition aiguë chez les enfants de 6 à 59 mois connaît une amélioration notable, passant de 5% en 2023 à 4,1% en 2024, ce qui traduit une progression positive dans la prévention et la surveillance nutritionnelle. Enfin, la proportion d'enfants de 0 à 59 mois bénéficiant de services de nutrition passe de 60% à 61 %.

Sur le plan éducatif, les indicateurs du préscolaire montrent une progression encourageante. Le taux brut de préscolarisation augmente aussi bien chez les garçons (de 6,3% en 2023 à 8,69% en

2024) que chez les filles (de 10,2% à 12,37 %). Cette évolution se traduit par une hausse du taux global, qui passe de 8,5% à 10,45 %, confirmant une meilleure intégration des enfants dans les structures éducatives dès la petite enfance. Toutefois, l'indice de parité diminue légèrement, passant de 1,6 à 1,4, indiquant que les filles restent davantage représentées que les garçons.

Au niveau de l'enseignement élémentaire, le taux brut de scolarisation passe de 55,8% en 2023 à 54,5% en 2024. En revanche, les performances académiques progressent : le taux de réussite au CFEE augmente de 64% à 68 %. Cependant, le taux d'achèvement au primaire diminue de 0,381 à 0,344. Par ailleurs, l'indice de parité s'élève de 1,441 à 1,563, confirmant une présence plus importante des filles dans le cycle élémentaire.

#### Définitions :

- **Taux brut de scolarisation** : nombre total des inscriptions dans un niveau spécifique d'éducation, sans distinction d'âge.
- **Malnutrition aiguë** : réduction de la consommation de nourriture et/ou une maladie causant une perte de poids soudaine et des œdèmes.
- **Taux d'achèvement** : nombre de personnes du groupe d'âge concerné qui ont terminé la dernière année du niveau d'enseignement donné est exprimé en pourcentage de la population totale (dans l'échantillon de l'enquête) du même groupe d'âge.

#### En savoir plus :

- <https://uis.unesco.org/fr/glossary-term/taux-brut-de-scolarisation>
- <https://actionagainsthunger.ca/fr>
- ANNUAIRE STATISTIQUE DE L'INSPECTION D'ACADEMIE DE DIOURBEL
- Revue annuelle conjointe de la politique économique et sociale 2020, Rapport de contribution de la région de Diourbel

Tableau 8.1 : Situation sanitaire des enfants de moins de 5 ans

Indicateurs	Année	
	2023	2024
Proportion d'enfants malnutris guéris (%)	84%	83%
Prévalence de la malnutrition aigüe globale chez les enfants de moins de 5 ans	17,1 %	-
Taux de malnutrition aigüe globale chez les enfants 6-59 mois	5%	4,1%
Pourcentage (%) d'enfants (0-59 mois) bénéficiant des services de nutrition	60%	61%

Source : Régional médicale, Diourbel/EDS 2023

**Tableau 8.2 : Indicateur de performance de l'éducation des enfants de 0 à 14 ans**

Précolaire		
Indicateurs dans le préscolaire	2023	2024
Taux brut de préscolarisation des garçons	6,3	8,69
Taux brut de préscolarisation des filles	10,2	12,37
Taux brut de préscolarisation global	8,5	10,45
Indice de parité TBPS	1,6	1,4
Taux brut d'accès en petite section total	8,4	8,4
Taux brut d'accès en moyenne section total	8,36	8,36
Taux brut d'accès en grande section total	10,21	10,21
Indice de parité TBPS	1,6	1,4
Elémentaire		
Taux brut de scolarisation à l'élémentaire	55,8	54,5
Taux de réussite au CFEE	64	68
Taux d'achèvement au primaire	0,381	0,344
Indice de parité du TBS à l'élémentaire	1,441	1,563

Source : IA, région de Diourbel, 2024

## VIII.2 Situation des femmes

Les violences faites aux femmes regroupent l'ensemble des actes dirigés contre les filles et les femmes et qui portent atteinte à leurs droits fondamentaux ainsi qu'à leur participation sociale, économique, politique et culturelle.

Dans la région de Diourbel, cette problématique apparaît particulièrement préoccupante. Bien que le Sénégal manque encore de données complètes en raison des difficultés des victimes à dénoncer les violences, liées aux conséquences psychologiques et sociales, la réalisation d'enquêtes régulières demeure indispensable pour mesurer les progrès des politiques publiques et renforcer la lutte contre les inégalités de genre.

L'enquête nationale menée en 2023-2024, la première entièrement consacrée aux violences faites aux femmes, révèle que 31,9% des femmes âgées de 15 ans ou plus au Sénégal ont subi au moins une forme de violence.

Diourbel enregistre la prévalence la plus élevée du pays, avec 42,6%, ce qui en fait la région la plus concernée. Elle se distingue également par le taux le plus fort de violences récentes en dehors du cadre conjugal, touchant 38,9% des femmes, loin devant Dakar (25,9%), tandis que Fatick présente le taux le plus faible avec 8,1%.

Concernant les violences conjugales subies depuis la première union, les régions de Matam, Thiès, Louga et Tambacounda sont les plus touchées, mais Diourbel demeure au premier plan lorsqu'il s'agit des violences récentes hors union. Ces résultats soulignent l'urgence d'un suivi renforcé dans la région. Ils montrent également que, malgré des efforts nationaux, Diourbel reste une zone prioritaire en matière de protection des droits des femmes, de prévention des violences et de promotion de leur autonomisation.

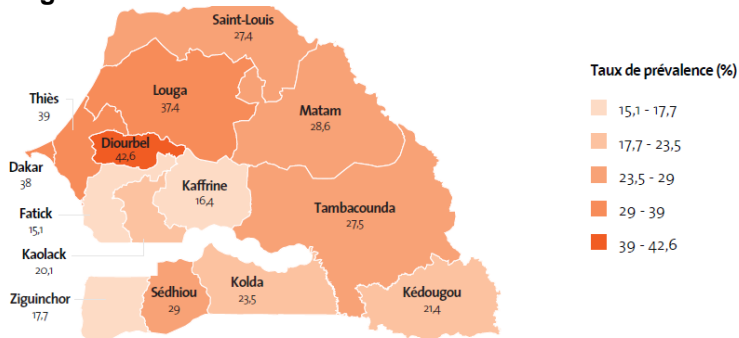
### Définitions :

- **Violences conjugales** : elles sont toutes formes de violence commises par un/le conjoint au cours d'une union. Egalement appelée violence entre partenaires intimes, elle est tout modèle de comportement visant à exercer et à maintenir un pouvoir ou contrôle sur l'autre. Elle englobe toutes sortes d'actes physiques, sexuels, économiques et psychologiques (ou la menace de tels actes) de nature à influencer une autre personne.
- **Violences hors union** : elles regroupent toutes formes de violences physiques, sexuelles, psychologiques ou économiques, subies par la femme quel que soit son statut matrimonial, perpétrées par quelqu'un d'autre que le mari/partenaire actuel ou ancien.

### En savoir plus :

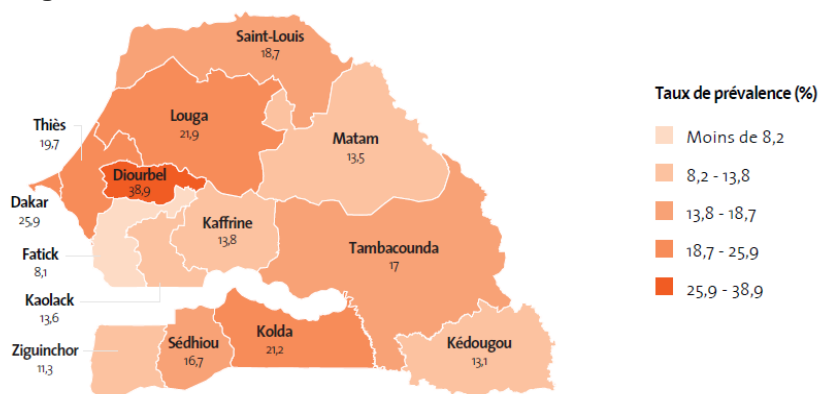
*-Enquête nationale de référence sur les violences faites aux femmes (2023-2024)*

**Carte 8.1 : Prévalence des violences faites aux femmes au cours des 12 derniers mois selon la région**



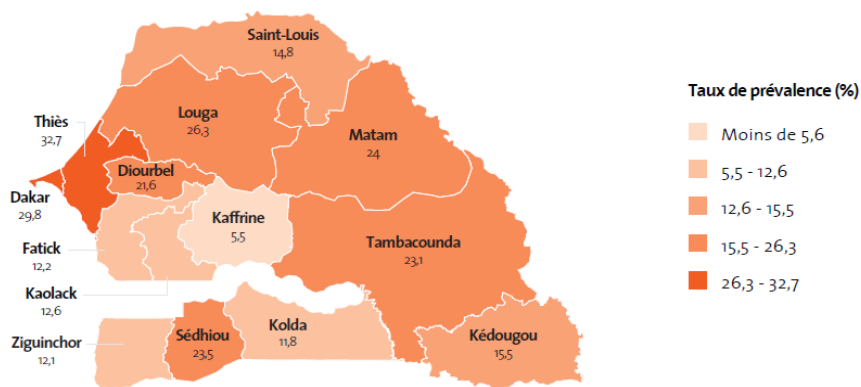
Source : Enquête Nationale de Référence sur les Violences faites aux Femmes

**Carte 8.2 : Prévalence des violences hors union au cours des 12 derniers mois selon la région**



Source : Enquête Nationale de Référence sur les Violences faites aux Femmes

**Carte 8.3 : Prévalence des violences conjugales selon la région**



Source : Enquête Nationale de Référence sur les Violences faites aux Femmes

### VIII.3 Sécurité alimentaire

L'examen du Groupe de Consommation Alimentaire (GCA) montre que la majorité des ménages de la région disposent d'une alimentation acceptable, avec 94,6% à Mbacké, 85,9% à Bambey et 83,5% à Diourbel. Toutefois, ce dernier enregistre la plus forte proportion de ménages en situation limite (15,6%), traduisant une alimentation moins diversifiée et plus fragile qu'ailleurs dans la région.

L'Indice des Stratégies de Survie (rCSI), qui mesure les mécanismes d'adaptation mis en œuvre lorsque les ménages manquent de nourriture, confirment cette dynamique. Mbacké apparaît comme le département le plus stable, avec 95,5% des ménages n'ayant pas recours à des stratégies négatives, suivi de Bambey (88,4 %) et Diourbel (84,4 %) où l'on observe les proportions les plus élevées de ménages sous pression ou en crise (15,6% au total). Cela indique que les ménages de Diourbel doivent plus souvent modifier leur

comportement alimentaire pour faire face à l'insuffisance de ressources.

Le Score de Diversité Alimentaire (HDDS-24h), qui évalue le nombre de groupes alimentaires consommés au cours des dernières 24 heures, confirme des niveaux de diversité élevés dans l'ensemble de la région. À Mbacké, 96,9% des ménages consomment au moins cinq groupes alimentaires, suivis par Diourbel (95,3 %) et Bambey (91,4 %).

L'Échelle Domestique de la Faim (HHS), qui mesure la faim vécue dans les 30 derniers jours, renforce ces observations. À Mbacké et Bambey, plus de 96% des ménages déclarent n'avoir ressenti aucune faim, ce qui témoigne d'une bonne couverture des besoins alimentaires. Diourbel, en revanche, présente une situation légèrement moins favorable, avec 10% des ménages ayant ressenti de la faim à différents degrés, dont 1,5% en situation sévère.

#### Définitions :

- **Groupe de consommation alimentaire:** groupe d'aliments possédant des propriétés nutritionnelles similaires.
- **Durée du stock alimentaire :** élément essentiel pour apprécier la stabilité du ménage à l'insécurité alimentaire.
- **Echelle domestique de la faim:** indicateur d'accès à l'alimentation permettant de mesurer l'expérience de faim au sein du ménage.

#### En savoir plus :

Rapport Enquête Conjointe de Sécurité alimentaire, de Résilience et de protection sociale

Tableau 8.3 : Groupement de Consommation Alimentaire selon le département

DEPARTEMENT	GROUPEMENT DE CONSOMMATION ALIMENTAIRE(GCA)			Total
	ACCEPTABLE	LIMITE	PAUVRE	
MBACKE	94,60%	4,70%	0,70%	100,0 %
DIOURBEL	83,50%	15,60%	1,00%	100,00%
BAMBEY	85,90%	11,10%	3,00%	100,0 %
NATIONAL	92,70%	5,60%	1,70%	100,0 %

**Source** : Rapport Enquête Conjointe de Sécurité alimentaire, de Résilience et de protection sociale, 2024

**Tableau 8.4 : rCSI selon le département**

DEPARTEMENT	INDICE DES STRATEGIES DE SURVIE (rCSI)			Total
	MINIMALE	SOUS-PRESSION	CRISE	
MBACKE	95,50%	2,90%	1,50%	100,0 %
DIOURBEL	84,40%	11,80%	3,80%	100,0 %
BAMBEY	88,40%	10,60%	1,00%	100,0 %
NATIONAL	93,90%	4,10%	2,10%	100,0 %

**Source** : Rapport Enquête Conjointe de Sécurité alimentaire, de Résilience et de protection sociale, 2024

**Tableau 8.5 : Score de diversité alimentaire du ménage (HDDS-24H) selon le département**

DEPARTEMENT	SCORE DE DIVERSITE ALIMENTAIRE (HDDS-24H)					Total
	HDDS= >5 Grpes Almts	HDDS=4 Grpes Almts	HDDS=3 Grpes Almts	HDDS=2 Grpes Almts	HDDS= [0;1 Grpes Almts [	
MBACKE	96,9%	1,7%	0,0%	1,4%	0,0%	100,0 %
DIOURBEL	95,3%	3,8%	0,5%	0,5%	0,0%	100,1 %
BAMBEY	91,4%	5,1%	2,0%	0,5%	1,0%	100,0 %
NATIONAL	88,7%	7,1%	2,7%	1,1%	0,5%	100,1%

**Source** : Rapport Enquête Conjointe de Sécurité alimentaire, de Résilience et de protection sociale, 2024

**Tableau 8.6 : Echelle domestique de la faim (HHS) selon le département**

DEPARTEMENT	ECHELLE DOMESTIQUE DE LA FAIM(HHS)					Total
	HHS=0	HHS=1	HHS= [2 ;3[	HHS=4	HHS= [5 ;6[	
MBACKE	97,3%	2,0%	0,0%	0,7%	0,0%	100,0 %
DIOURBEL	90,0%	6,6%	1,4%	0,5%	1,5%	100,0 %
BAMBEY	96,5%	2,0%	1,0%	0,0%	0,5%	100,0 %
NATIONAL	90,6%	7,4%	0,9%	0,6%	0,6%	100,1%

**Source** : Rapport Enquête Conjointe de Sécurité alimentaire, de Résilience et de protection sociale

## **SECTION D. SERVICES SOCIAUX**

CHAPITRE IX : PROTECTION SOCIALE

CHAPITRE X : JUSTICE

CHAPITRE XI : SANTE

CHAPITRE XII : ÉDUCATION

CHAPITRE XIII : CULTURE, LOISIRS, JEUNESSE ET SPORTS

## **CHAPITRE IX : PROTECTION SOCIALE**

## IX.1 Assistances sociales et secours aux victimes

Le dispositif de protection et de secours dans la région de Diourbel repose principalement sur les interventions de la Brigade Régionale des Sapeurs-Pompiers, qui assure un large éventail de missions allant de la lutte contre les incendies à l'assistance aux victimes d'accidents et aux personnes malades. L'évaluation des interventions pour les années 2023 et 2024 montre une intensification générale de l'activité, avec des variations selon les départements et la nature des interventions. En 2024, le nombre total d'interventions dans la région a augmenté, passant de 3 017 en 2023 à 3 441, soit une hausse de 14,1%. Cette évolution reflète une augmentation notable des interventions liées aux accidents, qui restent la catégorie la plus fréquente. À Diourbel, elles sont passées de 534 en 2023 à 615 en 2024, confirmant la tendance régionale observée également à Bambey (211 à 214) et à Mbacké (1 118 à 1 323). Les interventions pour des incendies ont légèrement diminué dans l'ensemble de la région (416 à 386), avec une baisse observée à Diourbel (143 à 137) et Mbacké (224 à 187), alors que Bambey a connu une légère hausse (49 à 62). Cette baisse relative pourrait refléter soit une réduction du nombre d'incendies, soit une meilleure prévention.

Les accidents divers, regroupant des événements spécifiques non classés comme incendie ou accident classique, ont fortement

progressé, passant de 202 à 323 interventions régionales, notamment à Diourbel (20 à 77) et Bambey (0 à 45). Les interventions pour les personnes malades sont restées stables à Diourbel (155 à 157) mais ont augmenté à Mbacké (216 à 266) et Bambey (54 à 80), traduisant une attention continue à la prise en charge sanitaire. En revanche, les interventions liées à la découverte de corps sans vie ont diminué, de 111 à 77 au niveau régional, avec une baisse sensible dans tous les départements, en particulier à Mbacké (56 à 31), ce qui pourrait signaler une diminution des incidents graves ou une meilleure prévention routière et sociale.

L'analyse des victimes d'accidents sur la voie publique complète ce constat. En 2024, le nombre total de victimes dans la région s'établit à 3 541, en légère augmentation par rapport à 3 518 en 2023. À Diourbel, Il est noté une baisse du nombre total de victimes (1 053 à 910), mais une augmentation du nombre de décès (13 à 20), ce qui traduit une aggravation de la gravité des accidents malgré une diminution du volume global. À Bambey, le nombre total de victimes a légèrement diminué (478 à 445) ainsi que les décès (22 à 17). Mbacké, quant à lui, enregistre une hausse du total des victimes (1 987 à 2 186), avec une stabilité du nombre de décès (53 à 54), reflétant une augmentation de la fréquence des accidents mais une maîtrise relative de leur gravité.

### En savoir plus :

- <https://www.handicap.sn/carte-degalite-des-chances/>
- <https://www.sapeurspompiers.gouv.sn/>

Tableau 9.1 : Répartition (%) des interventions de la compagnie d'incendie par nature 2023-2024

Types	Diourbel		Bambey		Mbacké		Région	
	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024
Incendie	143	137	49	62	224	187	416	386
Accident	534	615	211	214	1118	1323	1863	2152
Accident divers	20	77	0	45	182	201	202	323
Malade	155	157	54	80	216	266	425	503
Découverte de corps sans vie	42	37	13	9	56	31	111	77
<b>Total</b>	<b>894</b>	<b>1023</b>	<b>327</b>	<b>410</b>	<b>1796</b>	<b>2008</b>	<b>3017</b>	<b>3441</b>

Source : Brigade Régionale des Sapeurs-Pompiers

Tableau 9.2 : Evaluation des victimes d'accident sur la voie publique

Région	2023			2024		
	Sauvé	Décédé	Total	Sauvé	Décédé	Total
Diourbel	1040	13	1053	890	20	910
Bambey	456	22	478	428	17	445
Mbacké	1934	53	1987	2132	54	2186
<b>Total</b>	<b>3430</b>	<b>88</b>	<b>3518</b>	<b>3450</b>	<b>91</b>	<b>3541</b>

Source : Brigade Régionale Sapeurs-Pompiers

## IX.2 Programmes d'assistance sociale

En 2024, la région de Diourbel a connu une légère diminution du nombre total de demandes de consultation sociale, passant de 3 741 en 2023 à 3 367, soit une baisse de 10 %. Cette évolution reflète des changements contrastés selon le type de demande. Les demandes de secours, qui représentent la majorité des requêtes, ont diminué de 12,6% (2 891 à 2 528), tandis que le nombre de consultations effectuées a augmenté de 12,1% (1 450 à 1 625), traduisant une meilleure efficacité dans le traitement des demandes. Pour la prise en charge médicale, les demandes ont légèrement augmenté de 8% (578 à 624), avec une progression similaire des consultations réalisées (266 à 287), indiquant un renforcement de l'attention portée aux besoins sanitaires des ménages vulnérables. En revanche, les demandes d'appareillage ont connu une baisse notable de 23,8 %, accompagnée d'une diminution de 33,1% des consultations effectuées, signalant un recul de ce type de service. Les appuis et assistances aux "daara" ont enregistré une baisse des demandes de 24,5 %, mais le nombre de consultations réalisées a augmenté de 18,8 %, témoignant d'une meilleure prise en charge des initiatives

éducatives malgré une demande plus faible. Enfin, les demandes de financement de projet, bien que peu nombreuses, ont progressé de 23,5% et le nombre de consultations effectuées a fortement augmenté de 150%, ce qui traduit un accompagnement plus effectif des projets initiés par les populations.

Parallèlement, les programmes sociaux tels que la Bourse de Sécurité Familiale (BSF) et la Carte d'Égalité des Chances (CEC) continuent de jouer un rôle important dans le soutien aux ménages vulnérables. Le nombre de titulaires de la CEC est passé de 1 080 en 2023 à 1 332 en 2024, tandis que 6 452 personnes ont bénéficié de ce dispositif en 2024, illustrant un élargissement de la couverture sociale. Les ménages bénéficiaires de la BSF restent relativement stables, avec 21 025 ménages en 2024 contre 21 087 en 2023, ce qui montre une continuité dans le soutien apporté aux familles vulnérables. Le taux de couverture de la SEN-CSU (Couverture Sanitaire Universelle) est resté quasi stable, passant légèrement de 24,77% à 24,81 %, ce qui indique que l'intégration des bénéficiaires dans le système de santé demeure modérée et pourrait être renforcée.

### Définitions :

**Programme d'assistance sociale** : programme visant à venir en aide à des individus, à des familles ou à des groupes en difficulté afin de favoriser leur bien-être, leur insertion sociale et leur autonomie.

**Couverture Maladie Universelle** : possibilités offertes aux personnes les plus démunies de bénéficier d'une couverture du risque maladie.

**Programme National de Bourse de Sécurité Familiale** : programme permettant de contribuer à la lutte contre la vulnérabilité et l'exclusion sociale des familles à travers une protection sociale intégrée en vue de favoriser leur accès aux transferts sociaux et de renforcer, entre autres, leurs capacités éducatives, productives et techniques.

### En savoir plus :

- OIT – *Extending social security to workers in the informal economy: Lessons from international experience (Deuxième édition, 2021)*
- PNUD et OIT – *Informality and Social Protection in African Countries: A Forward-looking Assessment of Contributory Scheme*
- Plateforme des ONGs européennes au Sénégal - *La Couverture Maladie Universelle au Sénégal- 2017*

**Tableau 9.3 : Type de demande de consultation entre 2023 et 2024**

Type de demande de consultation sociale	Année	Demandes reçues		Consultations effectuées	
		Nb	%	Nb	%
Secours	2023	2891	77,3%	1450	78,0%
	2024	2528	75,1%	1625	80,5%
	Variation en %	-12,6%		12,1%	
Prise en charge médicale	2023	578	15,5%	266	14,3%
	2024	624	18,5%	287	14,2%
	Variation en %	8,0%		7,9%	
Demande d'appareillage	2023	206	5,5%	124	6,7%
	2024	157	4,7%	83	4,1%
	Variation en %	-23,8%		-33,1%	
Appui et assistance aux "daara[1]"	2023	49	1,3%	16	0,9%
	2024	37	1,1%	19	0,9%
	Variation en %	-24,5%		18,8%	
Demande de financement de projet	2023	17	0,5%	2	0,1%
	2024	21	0,6%	5	0,2%
	Variation en %	23,5%		150,0%	
Total	2023	3741	100,0%	1858	100,0%
	2024	3367	100,0%	2019	100,0%
	Variation en %	-10,0%			

Source : Direction Régionale de l'Action Sociale

**Tableau 9.4 : Indicateurs de la bourse de sécurité familiale et de la Carte d'Égalité des Chances (CEC)**

Indicateurs	Années	
	2023	2024
Nombre de bénéficiaires de CEC	1080	1332
Nombre de personnes assistées	-	6452
Nombre de ménages bénéficiaires de BSF	21 087	21 025
Taux de couverture de la SEN-CSU (%)	24,77%	24,81%

Source : Direction régionale de l'Action sociale, DGPSN, service régional SEN-CSU, Diourbel, 2025

## CHAPITRE X : JUSTICE

## X.1 Établissements pénitentiaires et personnel judiciaire

Au sein de la Maison d'Arrêt et de Correction (MAC) du département de Diourbel, les effectifs du personnel s'élevaient à 56 agents en 2023, contre 50 en 2024, soit une diminution de six personnes. La répartition selon le genre révèle une nette prédominance masculine, quelle que soit l'année observée. Ainsi, en 2023, on dénombrait 48 hommes et 7 femmes, tandis qu'en 2024, 43 hommes étaient comptabilisés pour 7 femmes.

Dans le département de Mbacké, le personnel estimé s'établissait à 45 agents en 2023, contre 43 en 2024, ce qui représente une baisse de deux agents. La composition de ces effectifs faisait alors ressortir, pour 2023, 40 hommes et 5 femmes, et pour 2024, 39 hommes et 4 femmes.

Quant au département de Bambey, les effectifs sont demeurés inchangés entre 2023 et 2024, se maintenant à 27 agents. Sur cette période, le personnel était composé de 25 hommes et 2 femmes.

L'analyse de la composition du personnel au sein de l'établissement pénitentiaire de Diourbel révèle une prédominance quasi absolue des surveillants pénitentiaires, qui en constituent l'essentiel des effectifs. Leur nombre s'élevait à 56 en 2023, pour ensuite s'établir à 50 en 2024. Une configuration similaire est observée dans les autres départements : Bambey comptait 27 surveillants sur les deux années, tandis que Mbacké enregistrait 45 agents en 2023, puis 43 en 2024.

Dans une autre perspective, l'examen des caractéristiques démographiques carcérales fait ressortir la prééminence du département de Diourbel, qui détient la

population incarcérée la plus importante. Celle-ci y a d'ailleurs augmenté, passant de 2 146 détenus en 2023 à 2 260 en 2024.

Le taux d'occupation des établissements, quant à lui, excède systématiquement les 100% dans l'ensemble des départements. Diourbel affichait un taux de 156% en 2023, qui s'est accru à 176% en 2024. Bambey maintenait un niveau de 133% sur les deux années et Mbacké se situait à 100%. Cette surpopulation carcérale a une incidence directe sur le ratio moyen d'un agent par détenu. À Diourbel, ce ratio est élevé, il s'estime à 1 agent pour 13 détenus aussi bien en 2023 qu'en 2024. Le département de Bambey présente une situation plus favorable, avec un ratio stable de 1 agent pour 3 détenus. Enfin, celui de Mbacké se situe à un niveau intermédiaire, avec un ratio de 1 agent pour 8 détenus.

La population carcérale subit des durées de détention préventive variables selon les établissements. À la Maison d'Arrêt et de Correction (MAC) de Diourbel, la durée moyenne était estimée à environ 9 mois en 2023, contre 3 ans en 2024. En revanche, cette durée n'était que de 7 mois au cours de la même période au sein de la MAC de Bambey.

Par ailleurs, les détenus bénéficient d'allocations individuelles dont le montant diffère selon le département. Pour les MAC de Diourbel et de Mbacké, l'allocation s'élève à 1 152 FCFA, un montant qui est resté stable entre 2023 et 2024. Le département de Bambey dispose d'une allocation plus réduite, fixée à 1 100 FCFA sur ces deux années.

### En savoir plus :

- <http://www.annuaires.justice.gouv.fr/etablissements-penitentiaires-10113/>
- <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1505>

**Tableau 10.1 : Répartition des établissements pénitentiaires**

Personnel	Diourbel				Bambey				Mbacké			
	2023		2024		2023		2024		2023		2024	
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F
Surveillant pénitentiaire	47	8	42	6	22	2	22	2	37	3	37	2
Lieutenant pénitentiaire				1	1		1		1	0	1	0
Directeur des services	1		1		1		1		2	2	1	2
Conseillers d'insertion	0	0	0	0	1		1					
Total	48	8	43	7	25	2	25	2	40	5	39	4

Source : MAC de Diourbel, Bambey et Mbacké, 2024

**Tableau 10.2 : Caractéristiques établissements pénitentiaires**

Indicateurs	Diourbel		Bambey		Mbacké	
	2023	2024	2023	2024	2023	2024
Ratio moyen agents pénitentiaires/détenus	1/13	1/13	1/3	1/3	1/8	1/8
Durée moyenne des détentions préventives	9 mois	3 ans	7 jours	7 jours	15 jours	15 jours
Montant de l'allocation par détenu et par jour en (F CFA)	1152	1152	1100	1100	1152	1152
Population carcérale	2146	2260	74	80	600	630
Taux d'occupation des établissements pénitentiaires	156%	176%	133%	133%	100%	100%

Source : MAC de Diourbel, Bambey et Mbacké, 2024

## X.2 Population pénale

Au sein de la MAC de Diourbel, trois types de délits émergent par leur prévalence. La « détention, trafic, usage de chanvre indien », le « Vol et tentative » et l'« Escroquerie, abus, faux et usage de faux » constituent le socle de la délinquance pour laquelle les individus sont écroués. Ainsi, en 2023, 533 personnes ont été incarcérées pour infraction liée au chanvre indien, un chiffre qui s'est établi à 520 en 2024. Le vol et sa tentative ont conduit 588 personnes sous les verrous en 2023, puis 641 en 2024. Quant aux délits d'escroquerie et de faux, ils ont concerné 205 écroués en 2023, puis 284 l'année suivante. À l'inverse, des infractions telles que le « Détournement de deniers publics », les « Infractions douanières-fraudes » ou les « Meurtre, assassinat, parricide » restent marginales au sein de cette population carcérale.

Cette cartographie des infractions varie notablement d'un département à l'autre. Dans celui de Mbacké, les écroués sont majoritairement poursuivis pour homicide volontaire, 145 cas en 2023 contre 150 en 2024 et pour vol et tentative 340 cas en 2023 contre 359 en 2024. Le département de Bambey présente un profil différent, où les « Coups et blessures volontaires » ont conduit à l'incarcération de 8 individus en 2023 et 11 en 2024, tandis que le « Vol et tentative » concerne 22 écroués en 2023, puis 8 en 2024.

Enfin, il convient de souligner la singularité de certains ressorts judiciaires. Des infractions comme l'homicide volontaire, les délits liés au chanvre indien, la

prostitution et l'attentat à la pudeur, ainsi que l'outrage, l'injure et la rébellion, ne sont relevées que parmi les écroués de la MAC

de Diourbel. De même, le « Vagabondage, vérification d'identité » et les « Infractions débits de boisson » constituent une spécificité des justiciables incarcérés à la MAC de Mbacké.

Dans une autre logique, l'analyse des peines d'emprisonnement montre que la majorité des détenus ont été condamnés à la peine d'emprisonnement ferme. Ainsi, à la Maison d'Arrêt et de Correction (MAC) de Diourbel, 1 096 détenus purgeaient une telle peine en 2023, effectif qui s'est élevé à 1 215 en 2024. La même tendance prévaut à la MAC de Mbacké, où le nombre de personnes condamnées à une incarcération ferme est passé de 486 en 2023 à 499 en 2024.

À l'opposé de cette rigueur carcérale, le recours à l'amende comme sanction principale apparaît plus marginal. Le département de Mbacké enregistre 10 bénéficiaires de cette mesure en 2023, puis 15 en 2024. Diourbel présente des chiffres similaires, avec 10 condamnés à une amende en 2023, puis 16 l'année suivante.

Enfin, l'analyse met en lumière la place singulière de la contrainte pénale. Cette mesure est majoritairement appliquée au sein de la MAC de Diourbel, où elle a concerné 276 individus en 2023, puis 286 en 2024.

### En savoir plus :

-MAC Diourbel, Bambey, Mbacké

**Tableau 10.3 : Répartition des personnes écrouées selon le type d'infraction**

Nature des infractions	Diourbel		Bambey		Mbacké	
	2023	2024	2023	2024	2023	2024
Meurtre, assassinat, parricide	27	147			0	0
Coups et blessures volontaire	37	1147	8	11	0	0
Homicide volontaire	65	58			145	150
Menaces de mort	51	72	1		5	7
Vol et tentative	588	641	22	8	340	359
Recel	63	30			42	55
Détention, trafic, usage de chanvre indien	533	520			0	0
Prostitution, attentat à la pudeur	30	51			0	0
Outrage, injure, rébellion	21	22			3	5
Escroquerie, abus, faux et usage de faux	205	284		1	4	10
Vagabondage, vérification d'identité	0	0			20	10
Détournement de deniers publics	3	6			0	0
Infanticide, abandon	0	1			0	0
Viol, enlèvement mineur	38	41			4	0
Infractions douanières-fraudes	15	6			0	0
Infraction débits de boisson	0	2		2	2	6
Autres	107	154	1	3	35	28
<b>Total</b>	<b>1783</b>	<b>3182</b>	<b>32</b>	<b>25</b>	<b>600</b>	<b>630</b>

Source : Maison d'Arrêt et de Correction, Diourbel, 2024

**Tableau 10.4 : Evolution des détenus condamnés selon la peine d'emprisonnement par circonscription administrative**

Circonscription administrative	Année	Peine d'emprisonnement					
		Amende	Prison ferme	Peine complémentaire	Travaux d'intérêt général	Contrainte pénale	Autres
Diourbel	2023	10	1096		1	276	
	2024	16	1215			286	
Bambey	2023		28				4
	2024		24				2
MBACKE	2023	10	486			2	102
	2024	15	499			1	115

Source : Maison d'Arrêt et de Correction, Diourbel, 2024

## CHAPITRE XI : SANTE

## XI.1 Infrastructures de santé et personnel

En 2024, dans la région de Diourbel, l'offre de soins s'articule autour de 2 Établissements Publics de Santé (EPS) Hospitaliers de niveau 3, d'un EPS de niveau 2, d'un EPS de niveau 1 et d'un Établissement Public de Santé Non Hospitalier, offrant ainsi un maillage hospitalier diversifié. A ces structures s'ajoutent 4 districts sanitaires, appuyés par 4 centres de santé de référence et 10 centres de santé, constituant le premier niveau de prise en charge. L'essentiel de l'offre sanitaire reste concentré dans les structures de proximité, avec 117 postes de santé et 122 cases de santé, témoignant d'une couverture sanitaire relativement dense, notamment en milieu rural.

La répartition du personnel de santé met en évidence une forte concentration des spécialistes médicaux dans les hôpitaux, particulièrement ceux de niveau 3. Ces établissements regroupent l'essentiel des spécialités telles que la cardiologie (7 médecins sur 10 au niveau régional), la gynécologie (7 sur 13), la pédiatrie (5 sur 10) ou encore la chirurgie orthopédique (2 sur 4). Les hôpitaux de niveau 2 et 1 jouent également un rôle important, mais leur dotation est plus limitée : par exemple, l'EPS 2 compte 2 cardiologues, 3 gynécologues et 2 pédiatres, tandis que l'EPS 1 dispose d'un nombre encore plus

restreint, avec notamment 1 cardiologue, 3 gynécologues et 2 pédiatres.

Les districts sanitaires, qui englobent les centres, postes et cases de santé, sont quant à eux faiblement dotés en spécialistes, n'enregistrant pratiquement qu'un (1) pédiatre comme personnel médical spécialisé. Leur personnel (cf. annexe 3) est dominé par les médecins généralistes (17), les chirurgiens-dentistes (5), les pharmaciens (3) et surtout par les Sages-femmes d'État (144) et les Infirmiers diplômés d'État (72), confirmant leur rôle central dans la dispensation des soins primaires. Ces effectifs témoignent de la priorité accordée à la santé maternelle et infantile ainsi qu'aux soins essentiels.

Au total, la région compte 1 581 agents de santé, dont une part très importante classée dans la catégorie « autres » (757), qui renvoie essentiellement aux personnels de soutien, techniciens, agents communautaires et administratifs. Les catégories cliniques les mieux représentées sont les Sages-femmes d'État (220), les Infirmiers diplômés d'État (157), les Assistants infirmiers (138) et les Médecins généralistes (111), illustrant un système basé principalement sur les soins de base, soutenu par une présence relativement faible de spécialistes (à peine quelques unités par spécialité).

### Définitions :

- **Districts sanitaires** : zones opérationnelles comprenant au minimum un centre de santé et un réseau de postes de santé.
- **Centres de santé** : structures sanitaires de proximité, dispensant des soins de premier recours.
- **Postes de santé** : structures publiques de santé offrant des soins curatifs paramédicaux, des services promotionnels et préventifs.

### En savoir plus :

- Plan National de Développement Sanitaire et Social (PNDSS) 2019-2028
- <https://www.sante.gouv.sn/>
- https://www.sante.gouv.sn/politique-de-sante/pyramide-de-sant%C3%

**Tableau 11.1 : Situation des infrastructures sanitaires publiques de la région de Diourbel en 2024**

Type de structure socio sanitaire	Nombre
Etablissement Public de Santé Hospitalier 3	2
Etablissement Public de Santé Hospitalier 2	1
Etablissement Public de Santé Hospitalier 1	1
Etablissement Public de Santé Non Hospitalier	1
District Sanitaire	4
Centre de Santé de Référence	4
Centre de santé	10
Poste de santé	117
Case de santé	122

**Source :** Direction Régionale de la santé de Diourbel

## XI.2 Résultats des programmes de santé

Les résultats de 2024 montrent des progrès notables dans certains domaines, mais également des contre-performances importantes, révélant des défis persistants pour atteindre les objectifs fixés.

En santé de base, la région enregistre une baisse de la tenue des instances de coordination, passant de 100% en 2023 à 75% en 2024, soit un écart négatif de 25% par rapport à la cible. Le ratio des postes de santé par population continue de se dégrader, reflétant une pression accrue sur les infrastructures de premier niveau. La couverture en consultations prénatales (CPN) connaît une chute marquée de 21% à 11 %, bien en dessous de la cible de 44 %, traduisant des difficultés importantes dans l'accès précoce aux soins maternels. Toutefois, certains indicateurs restent satisfaisants, comme la surveillance épidémiologique assurée à 100% dans tous les districts et la couverture correcte en RR1, qui augmente légèrement. La disponibilité des médicaments essentiels progresse fortement, passant de 69% à 89 %, se rapprochant de la cible. À l'inverse, des contre-performances préoccupantes sont observées dans la prise en charge nutritionnelle : le taux de guérison des enfants MAS chute de près de 19 points, et la couverture des unités d'assainissement dans les centres de santé reste bloquée à 40 %, très loin de l'objectif de 100 %. Les maladies de l'enfant font cependant l'objet d'une prise en charge adéquate, comme en atteste le traitement de la pneumonie à 100% en 2024.

La santé de référence (cf.annexe 4) présente aussi des indicateurs mitigés. Le taux de décès audités dans les EPS régresse légèrement, avec 67% contre 70% en 2023, loin de la cible de 100 %, ce qui traduit un besoin de renforcer les

mécanismes d'analyse des causes de décès. Le taux de mortalité dans les services d'accueil d'urgence (SAU) augmente légèrement à 3 %, ce qui reste préoccupant même s'il demeure proche de la cible. La disponibilité des médicaments traceurs progresse également de 69% à 89 %.

Dans le domaine de la protection sociale, la région affiche des avancées, notamment avec une amélioration du taux de personnes handicapées détentrices de la carte d'égalité des chances, qui atteint 8,38 %. Les services offerts par cette carte sont désormais fournis à 100%, mais son utilisation reste encore faible dans l'adhésion aux mutuelles de santé. Le taux de pénétration des mutuelles demeure stagnant autour de 42%, en dessous de la cible de 45 %.

La santé mère-enfant révèle de fortes fluctuations. L'utilisation de la consultation prénatale progresse de manière significative, passant de 46% à 68%, même si la cible n'est pas atteinte.

À l'inverse, le taux d'achèvement des CPN baisse considérablement, passant de 73% à 39%, un recul critique pour la prévention des complications maternelles.

Les performances en vaccination s'améliorent, notamment pour le PENTA-3 qui atteint 77%, mais restent en dessous des objectifs.

Concernant les maladies transmissibles, la prise en charge du VIH reste élevée avec 92% des PVVIH sous traitement, bien que légèrement en baisse. La détection de la tuberculose recule, même si elle dépasse légèrement la cible. Pour Le paludisme, il est noté une recrudescence de la transmission.

### En savoir plus :

Revue annuel conjointe de la santé, édition 2025

Tableau 11.2 : Evolution de quelques indicateurs de suivi de la santé entre 2023 et 2024

Indicateurs	SANTÉ DE BASE				
	Réalizations		Cibles	Ecart	
	2023	2024	2024	Réalisation (2024-2023)	Réalisation (2024-Cible 2024)
Pourcentage d'instances de coordination tenues	100%	75%	100%	-25%	-25%
Ratio des postes de santé sur population	1 PS pour 17780 hbts	1PS pour 18356 hbts	1PS Pour 10000		
Taux de couverture adéquate en CPN	21%	11%	44%	-10	-33
Pourcentage de districts sanitaires ayant détecté et contrôlé des épidémies et situations d'urgence	100%	100%	100%	0%	0%
Taux de couverture en RR1	74%	79%	90%	5%	-11%
Proportion d'accouchement assisté par un personnel qualifié	98%	97%	100%	-1%	-3%
Taux de guérison des enfants de moins de 5 ans MAS à l'UREN	75,60%	56,05%	75%	-18,95%	-19,55%
Pourcentage d'enfants 0-59 mois souffrant de pneumonie traités avec un antibiotique approprié	97%	100%	100%	3%	0%
Taux de disponibilité des médicaments et produits essentiels	69%	89%	90%	20%	-1%
Pourcentage de centres de santé disposant d'UAU aux normes	40%	40%	100%	0%	-60%
Pourcentage de PVVIH ayant une charge virale supprimée (<1000 copies/ ml)	83%	82%	95%	-1%	-13%
Taux de succès thérapeutique des nouveaux cas de tuberculose toutes formes confondues	89,5%	86%	90%	-3,50%	-4%
Taux d'incidence palustre	12‰	30,2‰	0‰	- 8,2‰	-32,2‰
Proportion de cas trichiasis trachomateux opérés	73%	52%	90%	-19%	-38%
Taux de dépistage de l'hypertension artérielle	4,19‰	10,3‰	ND	6,11‰	ND

Source : Direction régionale de la santé/RAC, édition 2025

## **CHAPITRE XII : EDUCATION**

## XII.1 Préscolaire

La région de Diourbel compte 145 structures dont 48 privées, dans son dispositif de développement intégré de la petite enfance, Les structures privées se retrouvent essentiellement à Mbacké (39 jardins d'enfants) et à Bambey (5 CPE et 1 CTP) tandis que Diourbel n'abrite que 3 écoles maternelles privées. Cette faiblesse des structures du préscolaire dans la région contraste d'avec la pléthore de daara préscolaires, notamment privés, que l'on peut retrouver dans tous les départements en général et à Mbacké en particulier avec la spécificité de la cité religieuse de Touba.

L'évolution des effectifs du préscolaire dans la région de Diourbel entre 2021 et 2024 présente une dynamique globalement positive. Au niveau régional, les effectifs totaux passent de 14 674 élèves en 2021 à 17 643 en 2024, soit une progression continue, même si le rythme ralentit entre 2023 et 2024 (+ 3,5 %). Cette croissance concerne aussi bien les filles que les garçons, ce qui traduit un intérêt croissant des ménages pour l'éducation préscolaire.

Toutefois, l'analyse par IEF met en évidence des évolutions contrastées. A Bambey et Mbacké, il est observé une forte hausse des effectifs entre 2021 et 2022 (+ 38,9% et +15,1% respectivement), suivie d'une baisse en 2024. Ces fluctuations

touchent autant les filles que les garçons et peuvent s'expliquer par des facteurs liés à l'offre éducative, à la disponibilité des infrastructures ou à des contraintes socioéconomiques locales. A l'inverse, l'IEF de Diourbel se distingue par une évolution nettement positive et régulière sur toute la période, avec une croissance de 5,5% entre 2021 et 2022 puis 22,7% entre 2022 et 2024.

Malgré cette progression, les indicateurs de performance (cf.annexe 5) restent en deçà de la moyenne nationale. En 2024, le taux brut de préscolarisation atteint 10,45% dans l'ensemble, avec des variations selon le sexe : 8,69% chez les garçons, 12,37% chez les filles. Les valeurs de l'indicateur au niveau national sont respectivement de 21,47%, 25,94% et 23,62%. Les taux d'accès aux différentes sections (petite, moyenne et grande) montrent également des niveaux faibles, largement inférieurs aux références nationales, ce qui traduit une couverture encore limitée du préscolaire dans la région. Par ailleurs, l'indice de parité, bien qu'en amélioration continue (de 1,6 en 2023 à 1,4 en 2024), reste supérieur à la moyenne nationale, traduisant une surreprésentation des filles dans les écoles préscolaires de Diourbel.

### Définitions :

- **Indice de parité** : rapport entre la valeur correspondant au sexe féminin et celle correspondant au sexe masculin pour un indicateur donné.
- **Taux brut de préscolarisation** : mesure de la participation des enfants dans le préscolaire.
- **Préscolaire** : pré-école permettant d'accueillir les enfants trop jeunes pour commencer l'école primaire ; c'est-à-dire enfants qui n'ont pas atteint l'âge de la scolarité obligatoire.

### En savoir plus :

- <https://www.tbdjf.fss.ulaval.ca>
- [https://www.ansd.sn/sites/default/files/2022-04/2-SES-2019\\_Education.pdf](https://www.ansd.sn/sites/default/files/2022-04/2-SES-2019_Education.pdf)
- <https://www.education.sn/fr/services-deconcentres>

Tableau 12.1 : Evolution des structures du préscolaire par section en 2024

Type d'établissement	Statut	Bambey	Diourbel	Mbacké	Région
Case des Tout Petits	Public	24	22	12	58
	Privé	1	0	0	1
	Total	25	22	12	59
Classe préscolaire à l'élémentaire	Public	24	1	2	27
	Privé	5	0	0	5
	Total	29	1	2	32
Ecole Maternelle	Public	4	6	1	11
	Privé	0	3	3	6
	Total	4	9	4	17
Garderie	Public	0	1	0	1
	Privé	0	0	0	0
	Total	0	1	0	1
Jardin d'enfants	Public	0	0	0	0
	Privé	0	0	36	36
	Total	0	0	36	36
Total	Public	52	30	15	97
	Privé	6	3	39	48
	Total	58	33	54	145

Source : IA, région de Diourbel, 2024

Tableau 12.2 : Evolution des effectifs du préscolaire

IEF	EFFECTIFS	ANNEE SCOLAIRE			Variation (%)	
		2021 / 2022	2022 / 2023	2023 / 2024	2021 / 2022 - 2022 / 2023	2022 / 2023 - 2023 / 2024
IEF Bambey	Effectif Total	3344	4646	4175	38,9	-10,1
	Filles	1865	2445	2322	31,1	-5,0
	Garçons	1479	2201	1853	48,8	-15,8
IEF Diourbel	Effectif Total	<b>6602</b>	<b>6964</b>	<b>8543</b>	5,5	22,7
	Filles	3642	3908	4719	7,3	20,7
	Garçons	2960	3056	3824	3,2	25,1
IEF Mbacké	Effectif Total	<b>4728</b>	<b>5443</b>	<b>4925</b>	15,1	-9,5
	Filles	2835	3322	2959	17,2	-10,9
	Garçons	1893	2121	1966	12,0	-7,3
TOTAL IA DIOURBEL	Effectif Total	<b>14674</b>	<b>17053</b>	<b>17643</b>	16,2	3,5
	Filles	<b>8342</b>	<b>9675</b>	<b>10000</b>	15,9	3,4
	Garçons	<b>6332</b>	<b>7378</b>	<b>7643</b>	16,5	3,6

Source : IA, région de Diourbel

## XII.2 Elémentaire

Entre 2023 et 2024, le nombre total d'établissements élémentaires connaît peu de changements, avec une baisse globale de 0,7% au niveau régional. Cette évolution résulte principalement du recul du nombre d'écoles publiques et privées à Bambey, où le total passe de 206 à 193 établissements, soit une diminution de 6,3%, marquée surtout par une forte baisse du privé (-37,9%). À Mbacké, la situation apparaît contrastée : le public recule légèrement (-1,3%), mais la stabilité du privé permet une augmentation globale de 3% du nombre total d'établissements. En revanche, la circonscription de Diourbel ne connaît aucune variation, ce qui traduit une stabilisation complète de l'offre scolaire. Cette relative stabilité du parc scolaire accompagne une évolution modérée des effectifs d'élèves. Au niveau régional, les effectifs élémentaires passent de 191 305 élèves en 2022/2023 à 192 655 en 2023/2024, soit une progression limitée (+0,7 %). L'IEF de Mbacké se distingue à nouveau par une croissance continue, avec une hausse de 3,4%, confirmant sa position de principal pôle démographique scolaire de la région.

Les effectifs de filles y progressent plus rapidement que ceux des garçons, ce qui pourrait refléter l'efficacité des initiatives visant à favoriser la scolarisation des filles. A Bambey et Diourbel, la situation apparaît

plus stable, avec de légères variations d'une année à l'autre. A Bambey, les effectifs diminuent légèrement, et à Diourbel la baisse est limitée à 1%, traduisant un léger repli de la demande ou des capacités d'accueil.

L'examen des indicateurs de performance (cf.annexe 6) met cependant en lumière plusieurs défis. Le taux brut de scolarisation à l'élémentaire, après une légère hausse entre 2022 et 2023, recule de 55,8% à 54,5% en 2024, confirmant une stagnation des taux d'accès au primaire malgré la croissance démographique. Le taux d'achèvement au primaire suit la même tendance défavorable, passant de 38,1% en 2022 et 2023 à 34,4% en 2024, ce qui suggère des difficultés persistantes de maintien et de réussite scolaire. Même si le taux de réussite au CFEE se redresse légèrement en 2024 (68% contre 64% en 2023), il demeure en retrait par rapport aux niveaux antérieurs. L'indice de parité continue de s'élever, atteignant 1,563 en 2024, ce qui indique une représentation proportionnellement plus forte des filles à l'école élémentaire dans la région. Enfin, la proportion d'enseignants ayant bénéficié de la formation continue reste globalement élevée, dépassant 97%, ce qui constitue un point positif dans le renforcement des compétences pédagogiques.

### Définitions :

- **Etablissements d'enseignement élémentaire**: structures scolaires accueillant les élèves du cycle des apprentissages fondamentaux (cycle II) – CP, CE1 et CE2 – et des deux premières années du cycle de consolidation (Cycle III) – CM1 et CM2.
- **Taux brut de scolarisation** : nombre total des inscriptions dans un niveau spécifique d'éducation, sans distinction d'âge, exprimé en pourcentage de la population officiellement scolarisable au même niveau pour une année scolaire donnée.

### En savoir plus :

- <https://www.education.gouv.fr/l-ecole-elementaire-9668>
- <https://uis.unesco.org/fr/glossary-term/taux-brut-de-scolarisation>

**Tableau 12.3 : Evolution du nombre d'établissements d'enseignement élémentaire selon la circonscription administrative et le statut**

Circonscription administrative	2022-2023			2023-2024			Variation (%), 2023-2024		
	Public	Privé	Ensemble	Public	Privé	Ensemble	Public	Privé	Ensemble
<b>Bambey</b>	177	29	206	175	18	193	-1,1%	-37,9	-6,3
<b>Diourbel</b>	222	19	241	222	19	241	0,0%	0,0	0,0
<b>Mbacké</b>	158	106	264	156	106	272	-1,3%	0,0	3,0
<b>DIDOURBEL</b>	557	154	711	553	143	706	-0,7%	-7,1	-0,7

Source : IA, région de Diourbel, 2024

Tableau 12.4 : Structure et évolution des effectifs d'élèves de l'enseignement élémentaire dans la région selon le statut de l'établissement et le sexe, par circonscription administrative

IEF	Sexe	Effectif			Variation (%)	
		2021/2022	2022/2023	2023/2024	2021/2022- 2022/2023	2022/2023- 2023/2024
IEF Bambey	<b>Ensemble</b>	<b>58476</b>	<b>58440</b>	<b>57590</b>	0,1	1,5
	Filles	30848	31397	31009	1,2	1,2
	Garçons	27628	27043	26581	2,1	1,7
IEF Diourbel	<b>Ensemble</b>	<b>51424</b>	<b>52940</b>	<b>52410</b>	3,0	1,0
	Filles	27945	29102	29051	4,1	0,2
	Garçons	23479	23838	23359	1,5	2,0
IEF Mbacké	<b>Ensemble</b>	<b>74034</b>	<b>79925</b>	<b>82655</b>	8,0	3,4
	Filles	46087	49736	51691	7,9	3,9
	Garçons	27947	30189	30964	8,0	2,6
TOTAL IA DIDOURBEL	<b>Ensemble</b>	<b>183934</b>	<b>191305</b>	<b>192655</b>	4,0	0,7
	Filles	104880	110235	111751	5,1	1,4
	Garçons	79054	81070	80904	2,6	0,2

Source : IA, région de Diourbel, 2024

### XII.3 Moyen et secondaire général

Dans l'enseignement moyen, les effectifs passent de 52 081 élèves en 2021/2022 à 57 134 en 2023/2024, soit une augmentation cumulée de 9,7 %. Cette croissance est particulièrement portée par la scolarisation des filles, dont les effectifs progressent plus rapidement que ceux des garçons dans l'ensemble des IEF. A Bambey, une forte augmentation en 2022/2023 (+22,3 %) est suivie d'un repli l'année suivante, plus marqué chez les garçons que chez les filles. L'IEF de Diourbel présente une évolution positive et régulière, avec une hausse de près de 10% en 2023/2024, stimulée principalement par la progression des effectifs féminins (+12,6 %). À Mbacké, la dynamique de croissance se maintient également, avec une augmentation de 7,3 %, soutenue par une hausse stable chez les filles comme chez les garçons.

Au niveau du secondaire général, les effectifs régionaux enregistrent également une progression, passant de 22 154 élèves en 2021/2022 à 23 976 en 2023/2024, soit une augmentation de 8,2%. Là encore, les filles sont le principal moteur de cette croissance. À Bambey et Mbacké, les effectifs féminins progressent, tandis que ceux des garçons connaissent une stagnation voire une légère baisse. L'IEF de Diourbel se distingue par une

nette reprise en 2023/2024, avec une hausse de 14 %, tirée par une forte augmentation des effectifs féminins (+19,6 %). Globalement, la tendance confirme une amélioration notable de la parité en faveur des filles, avec des indices dépassant 100 aussi bien au moyen qu'au secondaire et en augmentation continue sur la période.

Cependant, malgré l'augmentation du nombre d'élèves, les indicateurs de performance révèlent certaines difficultés structurelles (cf.annexe7). Les taux bruts de scolarisation au niveaux moyen et secondaire connaissent une baisse entre 2022 et 2024, passant respectivement de 28,1% à 24,3% et de 18,1% à 14,9 %, témoignent d'un recul de la couverture scolaire. Les taux d'achèvement suivent la même tendance, ce qui pourrait traduire des difficultés de maintien des élèves dans le système, liées notamment aux capacités d'accueil, aux abandons ou à la transition entre cycles. Les performances aux examens restent toutefois satisfaisantes : le taux de réussite au BFEM dépasse régulièrement 70 %, tandis que les résultats du BAC général se stabilisent autour de 53 %. Le BAC technique affiche une forte variabilité selon les années, signe d'une sensibilité aux conditions pédagogiques ou aux effectifs.

#### Définitions :

- **Enseignement secondaire** : structure d'enseignement comprenant des années d'études (de la seconde à la terminale) et qui accueille les sortants de l'enseignement moyen.
- **Enseignement moyen** : structure d'enseignement, dispensé dans les collèges d'enseignement moyens (CEM) dont le cycle dure 4 ans, soit de la 6ème (première année du secondaire dont les années d'étude sont désignées en ordre décroissant comme dans le système français) à la 3<sup>ème</sup>.

#### En savoir plus :

- <https://www.education.sn/fr/standard/88>
- <https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000173448>

**Tableau 12.5 : Répartition et évolution des effectifs du moyen et du secondaire général selon le cycle, le statut, par circonscription Administrative**

	IEF	Sexe	EFFECTIFS			VARIATION (%)	
			2021/2022	2022/2023	2023/2024	2021/2022-2022/2023	2022/2023-2023/2024
ENSEIGNEMENT MOYEN	IEF Bambey	<b>Ensemble</b>	16062	19647	18360	22,3	-6,6
		Filles	8946	11211	10645	25,3	-5,1
		Garçons	7116	8436	7715	18,6	-8,6
	IEF Diourbel	<b>Ensemble</b>	14214	14801	16261	4,1	9,9
		Filles	7918	8262	9300	4,3	12,6
		Garçons	6296	6539	6961	3,9	6,5
	IEF Mbacké	<b>Ensemble</b>	21805	20986	22513	3,8	7,3
		Filles	13298	13131	14025	1,3	6,8
		Garçons	8507	7855	8488	7,7	8,1
	TOTAL IA DIOURBEL	<b>Ensemble</b>	52081	55434	57134	6,4	3,1
Filles		30162	32604	33970	8,1	4,2	
Garçons		21919	22830	23164	4,2	1,5	
ENSEIGNEMENT SECONDAIRE GENERAL	IEF Bambey	<b>Ensemble</b>	6025	6979	7143	15,8	2,4
		Filles	3325	3893	4155	17,1	6,7
		Garçons	2700	3086	2988	14,3	-3,2
	IEF Diourbel	<b>Ensemble</b>	7526	6704	7645	10,9	14,0
		Filles	4197	3655	4370	12,9	19,6
		Garçons	3329	3049	3275	8,4	7,4
	IEF Mbacké	<b>Ensemble</b>	8603	8999	9188	4,6	2,1
		Filles	4668	4990	5269	6,9	5,6
		Garçons	3935	4009	3919	1,9	-2,2
	TOTAL IA DIOURBEL	<b>Ensemble</b>	22154	22682	23976	2,4	5,7
		Filles	12190	12538	13794	2,9	10,0
		Garçons	9964	10144	10182	1,8	0,4

Source : IA, région de Diourbel

## XII.4 Supérieur

En 2020, l'analyse de la répartition des établissements d'enseignement supérieur (EES) par région montre que la région de Diourbel en compte 5. En termes de nombre d'établissements d'enseignement supérieur, la région de Diourbel devance les régions de Kédougou (1), Sédhiou (1), Fatick (1), Louga (1), Tambacounda (2), Kaffrine (2), Matam (2) et Kolda (3). Notons que les plus grands nombres d'établissements d'enseignement supérieur sont localisés dans les régions de Dakar (119), Thiès (17), Saint Louis (8), Ziguinchor (7). Ainsi, il est important de noter que les établissements d'enseignement supérieur sont composés des établissements publics et privés d'une part, et des universités et écoles d'enseignement supérieur, d'autre part.

En considérant, les statistiques relatives à l'Université Alioune Diop de Bambey, en 2022, le nombre d'étudiants inscrits est estimé 8 511. Ces étudiants inscrits sont composés d'étudiants inscrits en doctorat qui sont au nombre de 164 (41 femmes et 123 hommes). Aussi, les étudiants inscrits en master 2 s'élèvent à 677 (242 femmes contre 435 hommes).

Certains de ces étudiants sont logés dans le campus universitaire de Bambey. Ainsi, en

2022, la proportion d'étudiants bénéficiant de logement dans le centre des œuvres universitaires de Bambey s'élève à 11%. Ces étudiants occupent les lits des différents logements. En effet, le nombre de lits disponibles en 2022 s'élève à 936.

En plus de l'hébergement, les étudiants bénéficient d'autres avantages sociaux tels que la bourse d'étude. En effet, en 2022, le nombre d'étudiants boursiers est estimé à 6165 (3423 hommes contre 2742 femmes). Le montant global alloué à la bourse des étudiants est estimé à 3 223 140 000 FCFA. Les étudiants qui ne sont pas bénéficiaires de bourse ont une aide ministérielle. En effet, en 2022, 1416 étudiants dont 700 femmes et 716 hommes bénéficient d'aide ministérielle. Cette dernière s'élève 141 600 000 FCFA et est allouée aux femmes pour un montant de 70 000 000 FCFA contre 71 600 000 FCFA pour les hommes.

L'analyse du personnel de l'Université Alioune Diop de Bambey montre qu'en 2022, le Personnel d'Enseignement et de Recherche (PER) permanent s'élève à 130 dont 11 femmes et 119 hommes.

### Définitions :

- **Enseignement supérieur:** ensemble des enseignements généraux, techniques ou professionnels qui demandent de disposer d'un niveau de formation supérieur ou égal au baccalauréat ou à son équivalent.
- **Personnel d'Enseignement et de Recherche :** agents attachés à un établissement d'enseignement supérieur, le plus souvent une université et partageant leur temps entre l'enseignement, l'encadrement des étudiants et la recherche dans leur domaine de spécialité.
- **Personnel administratif, technique et de service:** personnel autre que le personnel d'enseignement et de recherche exerçant dans les universités publiques, les établissements publics d'enseignement supérieur et les centres des œuvres universitaires.

### En savoir plus :

- <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1871>
- <https://uadb.edu.sn/>

Carte 12.1 : Répartition des EES par région en 2020

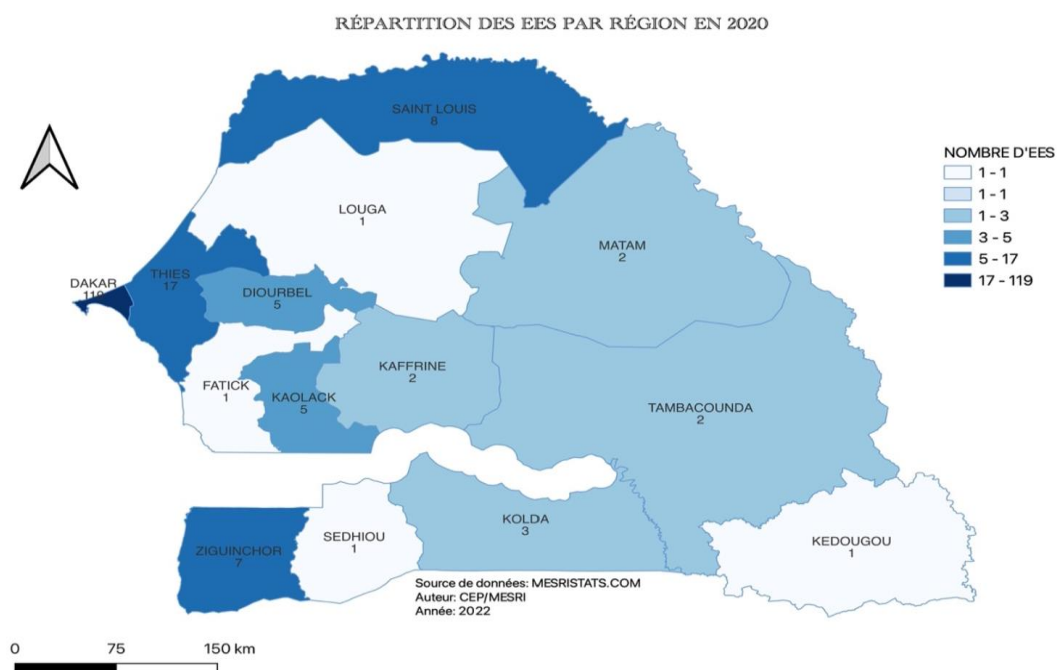


Tableau 12.6 : Répartition des indicateurs clé l'enseignement supérieur, par sexe en 2022

Indicateurs	Femme	Homme	Total
Effectif des étudiants inscrits de l'UADB			8511
Nombre de doctorants	41	123	164
Nombre d'étudiants en Master 2	242	435	677
Pourcentage des étudiants bénéficiant de logement dans les centres des œuvres			11%
Nombre de lits disponibles			936
Effectif des étudiants boursiers	2 742	3 423	6 165
Montant des bourses			3 223 140 000
Effectif des étudiants bénéficiaires des aides	700	716	1416
Montant des aides	70000000	71600000	141600000
Répartition du PER permanent	11	119	130

Source : RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCE 2022, MESRI

## XII.5 Analyse financière du secteur de l'éducation

La contribution des différentes parties prenantes au financement de l'éducation dans la région de Diourbel est estimée à 9 112 567 048 FCFA. Les ménages assurent la part la plus importante avec 5 473 245 000 FCFA, soit 60% de l'enveloppe totale, confirmant la forte implication financière des familles dans la scolarisation des enfants. L'État vient en deuxième position avec plus de 2,7 milliards de FCFA, représentant 30% du financement global. Quant aux collectivités territoriales, leur contribution demeure limitée à 721 126 112 FCFA, soit seulement 2% du budget régional de l'éducation. Cette faible participation apparaît en décalage avec les réformes de décentralisation qui prévoient pourtant le transfert de compétences importantes vers les collectivités en matière de planification, de financement, d'accompagnement et d'investissement éducatif au niveau local. L'analyse de l'exécution budgétaire par programme met en évidence de fortes disparités. Les programmes liés à l'enseignement élémentaire et au pilotage absorbent la plus grande part des ressources, avec un cumul de plus de 3 milliards de FCFA, ce qui s'explique par leur

statut de priorités stratégiques pour les autorités éducatives.

Par ailleurs, l'exécution budgétaire par nature montre une forte orientation vers les acquisitions de biens et services, avec un crédit ouvert de 613 964 557 FCFA entièrement consommé, soit un taux d'allocation de 100 %.

S'agissant des crédits dédiés aux corps émergents, l'Inspection d'Académie a bénéficié d'une dotation de 1 980 552 552 FCFA, intégralement engagée et ordonnancée, traduisant un taux de liquidation de 100 % (cf.annexe 8). L'Inspection d'Académie ne présente ainsi aucun retard de paiement, que ce soit pour les salaires ou pour l'exécution des activités inscrites dans le Plan de Travail Annuel (PTA).

### Définitions :

- **Exécution budgétaire**: opération faisant intervenir deux grandes catégories d'acteurs : les ordonnateurs responsables de l'opération en recette ou en dépense et les comptables responsables du recouvrement ou du paiement de ces opérations.
- **Dépenses d'investissement** : opérations en capital comprenant, les remboursements d'emprunts, les prêts et avances accordés par la collectivité, les dépenses directes d'investissement (acquisitions mobilières et immobilières, travaux neufs, grosses réparations), les subventions d'équipements versées.

### En savoir plus :

-Inspection d'Académie de Diourbel

**Tableau 12.7 : Synthèse du budget des collectivités territoriales en 2024**

Source de financement	Montant en FCFA	Part = Montant / Total général
Etat	2 700 012 752	30%
Ménages (droits d'inscription, etc..)	5 473 245 000	60%
Secteur Privé	ND	ND
Collectivités territoriales	721 126 112	8%
PTF	218 183 184	2%
DNG /DSC	ND	ND
Autres	ND	ND
<b>Total général</b>	<b>9 112 567 048</b>	

**Source :** IA, région de Diourbel (REVUE 2024)

**Tableau 12.8 : Situation d'exécution budgétaire par Programme en 2024**

Programme	Réalisé 2023 (a)	Réalisé 2024 (b)	Écart (b)-(a)
Éducation préscolaire	4 146 800	3 994 000	-152 800
Enseignement élémentaire	1 072 216 060	91 079 550	-981 136 510
Enseignement moyen général	69 316 520	109 199 600	39 883 080
Enseignement secondaire général	219 085 962	220 272 500	1 186 538
Éducation de base des jeunes et des adultes analphabètes	69 316 520	32 300 000	-37 016 520
Pilotage, gestion et coordination administrative	1 128 955 450	2 243 525 515	1 114 570 065
<b>Total général</b>	<b>2 563 037 312</b>	<b>2 700 371 165</b>	<b>137 333 853</b>

**Source :** IA, région de Diourbel (IA Diourbel BGF 2024)

**Tableau 12.9 : Situation d'exécution budgétaire par nature en 2024**

Catégorie dépense	Crédits ouverts LFI (a)	Actes modificatifs (b)	Total Crédits ouverts (c) = (a)+ (b)	Taux d'allocation (c)/ (a)*100
Acquisition de biens et services	613 964 557	-	613 964 557	100%
Transferts courants	-	-	-	
Investissements exécutés par l'État	-	-	-	
Transferts en capital	-	-	-	
<b>Total général</b>	<b>613 964 557</b>	<b>-</b>	<b>613 964 557</b>	<b>100%</b>

**Source :** Source : IA, région de Diourbel

## **CHAPITRE XIII : CULTURE, LOISIRS, JEUNESSE ET SPORTS**

### XIII.1 Culture et Loisirs

Sur la période 2023-2024, le nombre d'infrastructures culturelles de la région de Diourbel est estimé à 31. Ces infrastructures sont composées de studios d'enregistrement (4), de centres culturels (1), de théâtres, salles et aire de spectacle (10) et de bibliothèque et centre de documentation (16).

L'analyse de la répartition spatiale des infrastructures culturelles montre qu'elles sont en grande partie localisées dans les départements de Diourbel (15) et Mbacké (10). Le département de bambey n'a que six (6) infrastructures culturelles qui sont composées de « bibliothèque et centre de documentation », « de théâtres, salles et aire de spectacle » et de « studio d'enregistrement ». Les 15 infrastructures du département de Diourbel sont composées de studios d'enregistrement (2), d'un centre culturel (1), de salles et aires de spectacle (4) et de huit bibliothèques et centres de documentation (8), Concernant le département de Bambey, les six (06) infrastructures culturelles sont composées de deux bibliothèque et centre de documentation (02) , de trois salles de théâtre et de spectacle (03) et d'un studio d'enregistrement.

En plus de ces infrastructures culturelles, la région de Diourbel dispose d'un patrimoine culturel non négligeable. Ainsi, le département de Mbacké abrite les illustres sites historiques suivants : Grande Mosquée de Touba, Aynou Rahmati, Gouy thékhé, Gouy ziara, Champ de tumulus de Thiekéne, Thumulus de Gninguène ,

Négou Mame Diarra, village de Kourou mbacké.

Pour le département de Diourbel, on y dénombre les sites historiques suivants : la grande mosquée de Kër gu Mag, l'immeuble abritant la poste, la résidence Cheikh Ahmadou Bamba et la gare ferroviaire/gaaru ndiarème.

Enfin pour le département de Bambey, les principaux sites historiques sont : les champs de bataille (Dibéru Sanghay-Mbool, Teenu Ngassu, Sandu Ndiarndème, Gouye Ndengué, Xaaré Bounghoye), le Mbanaarus Lambaye tumulus sites des Teignes, le mausolée de Cheikh Anta Diop et le Mbanaarus Lamassas Tumulus du Peul Lamassas.

En plus des sites historiques, la région de Diourbel dispose d'un répertoire riche en activités culturelles (cf.annexe 9). Les principales activités culturelles sont : les événements religieux (Magal de Darou Salam, Magal Touba, Thiantes de Serigne Makhfouss Mbacké de Diourbel, Magal de Kassu Rajab, Gamou des Laobés de Séssène, Nuit Du Zikr de Diourbel), les festivals (Festival des enfants de Diourbel, Baol Digital Show de Diourbel, FestBaol de Diourbel, Fête régionale de la musique, Festival Kaay Rap de Diourbel, Festival Baol For Ever de Diourbel, Baol Challeng Show de Diourbel, Baol Film Festival) et les journées internationales (Journée mondiale du théâtre de Diourbel, Journée mondiale de la danse de Diourbel, Journée mondiale du livre et du matériel didactique de Diourbel, Journée mondiale du patrimoine de Diourbel.

#### Définitions :

- **Patrimoine culturel** : artefacts, monuments, groupes de bâtiments, sites et musées qui se distinguent par leurs valeurs diverses, y compris leurs significations symboliques, historiques, artistiques, esthétiques, ethnologiques ou anthropologiques, scientifiques et sociales.

#### En savoir plus :

- Institut de statistique de l'UNESCO, Cadre de l'UNESCO pour les statistiques culturelles, 2009.
- <https://www.ontario.ca/fr/document/analyse-de-lecosysteme-culturel-document-dinformation-sur-la-strategie-culturelle-de-lontario/importance-de-la-culture>

Tableau 13.1 : Répartition des infrastructures culturelles

Infrastructures	Bambey			Diourbel			Mbacké			Total		
	2022	2023	2024	2022	2023	2024	2022	2023	2024	2022	2023	2024
Bibliothèque et centre de documentation	02	02	02	08	08	08	06	06	06	16	16	16
Théâtre, salle et aire de spectacle	01	02	03	02	03	04	02	02	03	05	07	10
Centre culturel	00	00	00	01	01	01	00	00	00	01	01	01
Studio d'enregistrement	01	01	01	02	02	02	01	01	01	04	04	04
<b>Total</b>	<b>05</b>	<b>05</b>	<b>06</b>	<b>13</b>	<b>14</b>	<b>15</b>	<b>9</b>	<b>09</b>	<b>10</b>	<b>26</b>	<b>28</b>	<b>31</b>

Source : Centre culturel de Diourbel

Tableau 13.2 : Répartition du Patrimoine culturel par département en 2024

Département	Sites historiques	Sites historiques
Diourbel	Mbanaar de Ndayane (Tumulus sereer et vestiges)	Grande mosquée de Kër gu Mag
	Résidence Cheikh Ahmadou Bamba	Immeuble abritant la poste
	Champ de bataille de Sambé xeexu jam pouye	Ecole Ibrahima Thioye
	Baobab dit « Sambaye Karang » à Keur Yéli	Gare Ferroviaire
	Baobab dit « Gouy Woté » à Ndiotione	Champ de bataille de Ngagnane
	Champ de bataille de Ndiaby	Champ de bataille de Boughoye
	Champ de bataille de Sambé xeexu jam pouye	Immeuble abritant la Préfecture de Diourbel
Bambey	Sanghay -mbol (Champs de bataille)	Mbanaarus Lamassas (Tumulus du Peul Lamassas)
	Mausolée de Cheikh Anta Diop	Gouye Ndengué, champ de bataille
	Tène Bambey, champ de bataille	Ngouye Ndeug, champ de bataille
	Tumulus de Pouniar, Lambaye	Champ de bataille de Ndiarème, à Ngoyé
	Mbanaarus Lambaye (tumulus sites des Teignes)	Mbanaarus Lambaye, tumulus sites des Teignes
	Teenu Ngassu (champ de bataille)	Gouye Ndengué champ de bataille
Mbacké	Grande Mosquée de Touba	Champ de tumulus de Thiekène, sous-préfecture de Kael
	Aynou Rahmati, puits de la Miséricorde, à Touba	Tumulus de Gninguène
	Gouye thékhé, à Touba	
	Gouy Ziara, à Touba	
	Négou Mame Diarra Boussa, à Khourou Mbacké	

Source : Centre culturel de Diourbel

## XIII.2 Jeunesse et Sports

Au cours de l'année 2024, il a été dénombré plusieurs disciplines sportives qui sont pratiquées dans la région. Au niveau régional, il existe plusieurs clubs sportifs : Athlétisme (05), Football (18), Basketball (6), Handball (3), Taekwondo (39), Viet Vo Dao (4), Karaté (21), Boxe (1), Jeux de Dame (2), Sport Boules (2), Courses hippiques (1), Sports de vacances (491), Lutte (12) et Kung Fu (65).

Ces clubs sont adhérents par des pratiquants qui pour certains ont des licences sportives dans certaines disciplines. Ces licenciés sont répartis comme suit : Athlétisme (166), Football (1135), Taekwondo (1626), Karaté (166), Boxe (6), Jeux de Dame (19), Sports de vacances (5734), Lutte (86), Kung Fu (1300).

En ce qui concerne les infrastructures sportives, elles sont au nombre de 94 en 2023 ainsi qu'en 2024 dans la région de Diourbel. Elles sont essentiellement localisées dans le département de Mbacké, avec 34 infrastructures en 2024. Dans ce département, les **infrastructures sportives** sont majoritairement des terrains vagues (14) et des salles de sports (7). A côté des terrains vagues et des salles de sports, il existe aussi 1 stade de football, 3 plateaux multifonctionnels, 3 terrains de handball, 3 terrains de volleyball, 1 arène de lutte, 1 boulodrome et 1 hippodrome.

En plus de ces infrastructures sportives (cf. annexe 10), la région dispose d'infrastructures et associations de jeunes. Ces infrastructures n'ont pas évolué dans la région de Diourbel sur la période 2023-2024.

Elles sont estimées à 27 et sont majoritairement composées de 23 foyers de jeune (FJ). A côté de ces foyers des jeunes, il existe un centre de conseil adolescent (CCA) et 3 Centres Départementaux d'Education Populaire et Sportive (CDEPS). Ces infrastructures de jeunesse sont pour l'essentiel localisées dans les départements de Bambey et Diourbel. En effet, le département de Bambey compte 12 infrastructures de jeunesse composées d'un CDEPS et de 11 foyers des jeunes (**FJ**) tandis que le département de Diourbel a 11 infrastructures de jeunesse (10 foyers des jeunes et 1 CDEPS). Concernant le département de Mbacké, on y dénombre 4 infrastructures culturelles (1 CDEPS, 2 foyers des jeunes et 1 centre de conseil adolescent). Notons que le centre de conseil adolescent de Mbacké est l'unique centre de la région de Diourbel.

En plus de ces infrastructures de jeunesse, la région compte 1 709 associations de jeunes en 2024 contre 1 847 en 2023. En 2024, les associations de jeunes sont composées de 22 mouvements de jeunes à caractère national, 451 Associations affiliées au mouvement (Navétanes) et 1 236 autres associations déclarées (cf.annexe 11). L'analyse de la répartition spatiale des associations de jeunes en 2024, montre qu'elles sont beaucoup plus nombreuses dans le département de Diourbel (940). Il est suivi du département de Mbacké (571). Enfin, le département de Bambey arrive en dernière position avec un nombre d'associations de jeunes estimé à 198.

### Définitions :

- **Licence sportive** : acte unilatéral de la fédération sportive qui permet la pratique sportive et la participation aux compétitions, et le cas échéant (selon les statuts de la fédération) la participation au fonctionnement de la fédération.
- **Infrastructures de jeune** : domaine des loisirs, de la formation, de la sensibilisation ou de tout autre domaine, organisé dans le centre en faveur des jeunes en vue de leur plein épanouissement.

### En savoir plus :

- <https://senegalservices.sn>

**Tableau 13.3 : Situation des disciplines sportives selon le type, par département**

Disciplines sportives	Structures de gestion	Nb de clubs		Nb de licenciés	
		2023	2024	2023	2024
Athlétisme	Ligue régionale	05	05	166	166
Football	Comité d'exception	18	18	135	135
Basketball	Ligue régionale	06	06	nd	nd
Handball	Ligue régionale	03	03	nd	nd
Taekwondo	Ligue régionale	39	39	1626	1626
Viet Vo Dao	Comité d'exception	04	04	nd	nd
Karaté	Ligue régionale	21	21	166	166
Boxe	Ligue régionale	01	06	06	06
Jeux de Dame	Ligue régionale	02	02	19	19
Sport Boules	Ligue régionale	02	02	nd	nd
Courses hippiques	CNG	01	01	nd	nd
Sports de vacances	ORCAV	491	491	5734	5734
Lutte	Ecole de lutte	12	12	86	86
Kung Fu	Ligue régionale	65	65	1300	1300

Source : Inspection régionale des sports de Diourbel, 202

**Tableau 13.4 : Situation des infrastructures sportives selon le type, par département en 2023 et 2024**

Type	BAMBEY		DIOURBEL		MBACKE		REGION	
	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024
Stade de football	1	1	2	2	1	1	4	4
Plateau multifonctionnel	1	1	3	3	3	3	7	7
Terrain de handball	1	1	3	3	3	3	7	7
Terrain de volleyball	1	1	3	3	3	3	7	7
Terrain vague	24	24	12	12	14	14		
Arène de lutte			1	1	1	1	2	2
Salle de Sports	2	2	5	5	7	7	14	14
Boulodrome			1	1	1	1	2	2
Hippodrome					1	1	1	1
<b>Total</b>	<b>30</b>	<b>30</b>	<b>30</b>	<b>30</b>	<b>34</b>	<b>34</b>	<b>44</b>	<b>44</b>

Source : Inspection régionale des sports de Diourbel

## **SECTION E. ÉCONOMIE – FINANCES**

CHAPITRE XIV : POSTE ET SYSTEME FINANCIER  
DECENTRALISE

## **CHAPITRE XIV : POSTE ET SYSTEME FINANCIER DECENTRALISE**

## XIV.1 Poste

L'examen de l'évolution des montants des mandats émis et payés par la Poste dans la région de Diourbel entre 2023 et 2024 révèle des disparités selon les structures de transfert et les circonscriptions administratives. Pour ce qui est des mandats émis, le volume global régional passe de 46,07 millions de FCFA en 2023 à 9,97 millions de FCFA en 2024, traduisant une baisse très marquée. Cette chute est essentiellement portée par la diminution drastique des mandats CHP émis, qui reculent de plus de 44 millions à moins de 10 millions de FCFA au niveau régional. Tous les départements enregistrent cette même tendance, mais Bambey demeure le principal contributeur en 2023 avant de connaître une réduction importante en 2024. Les mandats Poste-One, bien que marginaux, progressent légèrement à Diourbel, passant de 233 400 à 349 000 FCFA. Les versements CNE, qui représentaient plus de 732 000 FCFA en 2023, chutent également pour s'établir à 245 000 FCFA en 2024, et disparaissent totalement à Bambey et Mbacké. Les autres structures telles que Western Union, RIA ou EUROGIRO demeurent inexistantes dans l'émission de mandats. Les inscriptions d'étudiants montrent une hausse notable à Bambey et une absence à Diourbel, ce qui porte le total régional à 275 000 FCFA en 2024.

Concernant les mandats payés, le montant global régional baisse fortement en passant de 1,12 milliard de FCFA en 2023 à 834,88 millions de FCFA en 2024. Les mandats CHP présentent une croissance considérable au niveau régional, passant de 86,33 millions en 2023 à plus de 146,87 millions en 2024, ce qui traduit une intensification de la demande en paiements dans ce segment. Cette hausse est particulièrement marquée à Diourbel, qui enregistre plus du double du montant payé. Les paiements BSF constituent le poste le plus volumineux : ils atteignent 1,01 milliard en 2023 avant de reculer à 683 millions en 2024, une baisse liée principalement à des diminutions observées à Bambey et Mbacké, même si Diourbel présente une croissance spectaculaire, passant de 54,5 millions à plus de 325 millions. Les remboursements CNE diminuent également au niveau régional, tandis que les autres structures, telles que EUROGIRO ou BRED, restent marginales et n'affichent que des montants ponctuels et faibles. Les autres systèmes comme Western Union, RIA, MONEYGRAM ou Small World demeurent absents aussi bien dans les mandats payés que dans les mandats émis.

### Définitions :

- **Encours** : montant total des crédits et créances de l'entreprise envers des fournisseurs ou des clients. Il s'agit donc de sommes d'argent dues ou que l'entreprise doit, mais qui ne sont, pour le moment, pas entrées ou sorties des comptes de l'entité concernée.
- **Encours de crédit** : montant total des crédits émis par une ou des institutions financières à une date donnée et non remboursés.

### En savoir plus :

- [www.lafinancepourtous.com](http://www.lafinancepourtous.com)
- <https://infonet.fr/lexique/definitions/encours/>

**Tableau 14.1 : Évolution du montant des mandats émis par la poste selon la structure de transfert d'argent, par circonscription administrative (montant en FCFA)**

Structure de transfert d'argent	Diourbel		Bambey		Mbacke		Région	
	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024
Mandats CHP émis	18246974	1592442	24025468	6727200	2681000	784500	44953442	9104142
Mandats Poste-One émis	233400	349000	0	0	0	0	233400	349000
CNE versements	502000	245000	185000	0	45000	0	732000	245000
mandats western émis	0	0	0	0	0	0	0	0
RIA EMIS	0	0	0	0	0	0	0	0
Inscriptions Etudiants	50000	0	100000	275000	0		150000	275000
<b>Total</b>	<b>19032374</b>	<b>2186442</b>	<b>24310468</b>	<b>7002200</b>	<b>2726000</b>	<b>784500</b>	<b>46068842</b>	<b>9973142</b>

Source : POSTE DIORBEL, BAMBEY ET MBACKE

**Tableau 14.2 Évolution du montant des mandats payés par la poste selon la structure de transfert d'argent, par circonscription administrative (Montant en million de FCFA)**

Structure de transfert d'argent	Diourbel		Bambey		Mbacke		Région	
	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024
Mandats CHP payés	54 994 170	124 175 844	6 274 700	4 418 750	25 067 300	18 278 900	86 336 170	146 873 494
Mandats Poste-One payés	476 000	349 000	0	0	0	0	476 000	349 000
CNE remboursements	14 399 000	3 637 000	0	0	1 670 000	0	16 069 000	3 637 000
BSF payés	54 500 000	325 675 000	462 950 000	328 965 000	498 885 000	28 381 500	1 016 335 000	683 021 500
Mandats EUROGIRO payés	0	0	0	0	483 852	0	483 852	0
Mandats IFS payés	0	0	0	0	0	0	0	0
BRED payés	0	0	96 129	1 000 000	0	0	96 129	1 000 000
Transfert Western Union payés	0	0	0	0	0	0	0	0
SMALL WORLD	0	0	0	0	0	0	0	0
Mandats ENIM payés	0	0	0	0	81 358	0	81 358	0
R I A	0	0	0	0	0	0	0	0
Cash minute Payés	0	0	0	0	0	0	0	0
MONEYGRAM Payés	0	0	0	0	0	0	0	0
omnex	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>124 369 170</b>	<b>453 836 844</b>	<b>469 320 829</b>	<b>334 383 750</b>	<b>526 187 510</b>	<b>46 660 400</b>	<b>1 119 877 509</b>	<b>834 880 994</b>

Source : POSTE DIORBEL, BAMBEY ET MBACKE

## XIV.2 Activités des SFD

La région de Diourbel compte 10 systèmes financiers décentralisés (SFD) inscrits qui sont majoritairement composés de SDF affiliés qui sont au nombre de 6. Il existe aussi 4 Institutions Mutualistes Communautaires d'Épargne et de Crédit (IMCEC) isolées. Ainsi, sur la période 2022-2023, la couverture en SFD inscrit de la région n'a pas changée. Aussi, il existe plusieurs Sociétariats qui sont au nombre de 154 903 en 2021 et 123 626 en 2022 et 127 643 en 2023. Une baisse de 20,19% du nombre de Sociétariats est notée entre 2021-2022 alors qu'une hausse de 3,25% est enregistrée sur la période 2022-2023.

Ces SFD réalisent des opérations qui sont composées d'encours de crédit et d'épargne. Les encours de crédit sont estimés à 30 507 907 003 FCFA en 2021, 17 596 476 600 FCFA en 2022 et 18 700 432 756 FCFA en 2023, soit une baisse de 42,32% entre 2021 et 2022 et une hausse de 6,27% entre 2022 et 2023. Ces encours sont composés des crédits à moyen terme qui ont baissé de 46,20% entre 2021 et 2022 et ont augmenté de 12,73% entre 2022 et 2023, des crédits à court terme (baisse de 48,85% entre 2021 et 2022 et de 12,48% entre 2022 et 2023), des crédits de long terme (diminution de 1,45% entre 2021 et 2022 et augmentation de 20,18% entre 2022 et 2023) et des crédits en souffrances (régression de 59,70% entre 2021 et 2022 et progression de 6,75% entre 2022 et 2023). Les encours d'épargne, composés des « Dépôts à vue », des « Dépôts à terme » et des « Autres dépôts » ont baissé de 27,89%

entre 2021 et 2022 alors qu'ils ont augmenté de 3,08% sur la période 2022-2023. Les encours d'épargne sont essentiellement composés des « Dépôts à vue » qui sont estimés à 6 065 215 929 FCFA en 2023. Ces dépôts à vues ont augmenté de 3,08% entre 2022 et 2023.

Concernant les emprunts, sur la période 2021-2022, une forte diminution de 61,01% a été notée alors qu'ils ont augmenté de 4,44% entre 2022 et 2023. Pour les emprunts à court terme, une baisse de 56,36% est enregistrée sur la période 2021-2022 et baisse 72,19% est notée entre 2022 et 2023.

Concernant les crédits accordés, en 2022, c'est essentiellement des crédits de trésorerie qui représentent 87,96% en 2021, 83% en 2022 et 82,63% en 2023. Ces crédits de trésorerie ont augmenté de 1,96% entre 2021 et 2022 et 15,19% entre 2022 et 2023. Les crédits d'équipement sont également assez importants, ils représentent 10,72% en 2021, 11,0% en 2022 et 10,59% en 2023. Cependant, les crédits immobiliers et les crédits à la consommation ont une faible proportion en 2021, 2022 et 2023.

Ces crédits accordés sont destinés à financer les différentes activités économiques (cf. Annexe 12). Il faut noter qu'en 2023, les secteurs d'activités du « Commerce, restaurants, hôtels » et de « Agriculture, sylviculture et pêche » bénéficient respectivement de 61,38% et 13,35% du montant des crédits accordés.

### En savoir plus :

- [www.lafinancepourtous.com](http://www.lafinancepourtous.com)
- <https://infonet.fr/lexique/definitions/encours/>

Tableau 14.3 : Indicateurs clés des SFD

Indicateurs	2021	2022	2023	variation 2021/2022	variation 2022/2023
<b>SFD affiliés</b>	6	6	6	0,00%	0,00%
<b>IMCEC isolées</b>	4	4	4	0,00%	0,00%
SFD Inscrits	10	10	10	0,00%	0,00%
Sociétariat	154903	123626	127643	-20,19%	3,25%
<b>Homme</b>	64670	51670	53450	-20,10%	3,44%
<b>Femme</b>	78076	61415	63819	-21,34%	3,91%
<b>Personnes morales</b>	12157	10541	10374	-13,29%	-1,58%
Encours de crédit (FCFA)	30507907003	17596476600	18700432756	-42,32%	6,27%
<b>Court terme</b>	10627854201	5436237492	4757537316	-48,85%	-12,48%
<b>Moyen terme</b>	12772138229	6870875707	7745594154	-46,20%	12,73%
<b>Long terme</b>	4162671582	4102512890	4930385419	-1,45%	20,18%
<b>Crédits en souffrances</b>	2945242991	1186850512	1266915867	-59,70%	6,75%
Encours d'épargne (FCFA)	16445853415	11858997679	11746248943	-27,89%	-0,95%
<b>Dépôts à vue</b>	9067540288	5884098210	6065215929	-35,11%	3,08%
<b>Dépôts à terme</b>	1928678561	837005274	900690818	-56,60%	7,61%
<b>Autres dépôts</b>	5449634566	5137894194	4780342196	-5,72%	-6,96%
Emprunts (FCFA)	7335449829	2859946200	2986998779	-61,01%	4,44%
<b>Court terme</b>	65452603	28564882	7943832	-56,36%	-72,19%
<b>Moyen et long terme</b>	7269997226	2831381318	2979054947	-61,05%	5,22%

Source : DRS, 2023

Tableau 14.4 : Répartition de la production de crédit (FCFA) selon l'objet

Désignation	2021	Part 2021	2022	Part 2022	2023	Part 2023	Variation 2021/2022	Variation 2022/2023
Crédits immobiliers	237389278	0,45%	958 999 524	1,67%	1072368792	1,62%	303,98%	11,82%
Crédits d'équipement	5689399343	10,72%	6 079 394 756	10,59%	6884442298	10,37%	6,85%	13,24%
Crédits à la consommation	387475149	0,73%	2 205 901 067	3,84%	2968877797	4,47%	469,30%	34,59%
Crédits de trésorerie	46693630336	87,96%	47 610 003 813	82,93%	54842936551	82,63%	1,96%	15,19%
Autres	78240201	0,15%	556 602 271	0,97%	599389850	0,90%	611,40%	7,69%
Montant total	53086134306	100,00%	57 410 901 431	100,00%	66368015288	100,00%	8,15%	15,60%

Source : DRS, 2023

## **SECTION F. SYSTEME PRODUCTIF**

CHAPITRE XV : ENTREPRISES

CHAPITRE XVI : AGRICULTURE

CHAPITRE XVII : ELEVAGE, SYLVICULTURE ET PECHE

CHAPITRE XVIII : ENERGIE - MINES - CARRIERES

CHAPITRE XIX : COMMERCE - SERVICES

## CHAPITRE XV : ENTREPRISES

## XV.1 Formalisation des entreprises

Le nombre d'entreprises individuelles nouvellement créées dans la région de Diourbel a diminué, estimé à 41,7%, passant de 7115 en 2023 à 5082 en 2024.

la création d'entreprise individuelle dans la région est plus l'œuvre des hommes. Ces derniers créent environ 78,48% des entreprises de la région en 2024; tandis que les femmes en créent seulement 21,52%. Cependant, entre 2022 et 2023, les femmes ont créé plus d'entreprises que les hommes. En effet, le nombre d'entreprises créées par des femmes a augmenté de 2 068 (soit 62,53%), contre 475 (soit 56,21%) pour les hommes.

L'analyse de la répartition des nouvelles créations d'entreprise suivant l'âge montre que les entrepreneurs de 30 à 39 ans représentent la plus grande part des nouvelles entreprises avec 36,01%. Cela pourrait indiquer une forte dynamique entrepreneuriale parmi les jeunes. Les entrepreneurs âgés de moins de 30 ans ont une part de 33,14% et les tranches d'âges 40-49 ans et 50-59 ans représentent respectivement 19,97% et 6,66% des

créations d'entreprises. Cependant, il est noté une faible proportion des entreprises qui sont créées par la tranche d'âges de 60-69 ans (3,21%) et de 70 ans et plus (1,01%). En considérant le secteur d'activité, L'analyse des résultats obtenus montre que le commerce représente la part la plus importante des nouvelles créations d'entreprise, avec 84,51%. Le secteur des services personnel suit avec 4,35% des nouvelles créations d'entreprise. Il est suivi de l'agriculture (2,70%), des autres industries (0,98%), de l'industrie alimentaire (0,79%), l'industrie de textiles (2,36%), le BTP (0,96%), le transport (0,24%), les hôtels (1,00%) et les services (2,11%). Notons que le secteur hôtelier a la part la plus faible, avec seulement 0,24%. Ce faible pourcentage pourrait s'expliquer par l'influence culturelle, mais aussi religieuse dans la région.

Ces entreprises sont créées sous les différents régimes juridiques: les entreprises individuelles, les GIE, les SARL, les SUARL et les ADCNC.

### Définitions :

- **Régimes juridiques** : cadre légal imposé à une activité économique Les règles applicables régissant l'activité de l'entreprise sont tributaires de ce statut.
- **Création d'entreprise** : ensemble cohérent de moyens humains et matériels regroupés en vue de l'exercice d'une activité économique.
- **Sociétés unipersonnelles à responsabilité limitée (SUARL)** : société qui a une raison sociale, une adresse, un statut qui définit le cadre de la collaboration des associés.
- **Sociétés à responsabilité limitée (SARL)** : entreprise constituée de deux associés minimum et 100 maximum. Le statut peut être choisi par les artisans, les commerçants, les industriels, et les professions libérales, mais il ne peut pas être utilisé pour les professions juridiques, judiciaires ou de santé, à l'exception des pharmaciens.

### En savoir plus :

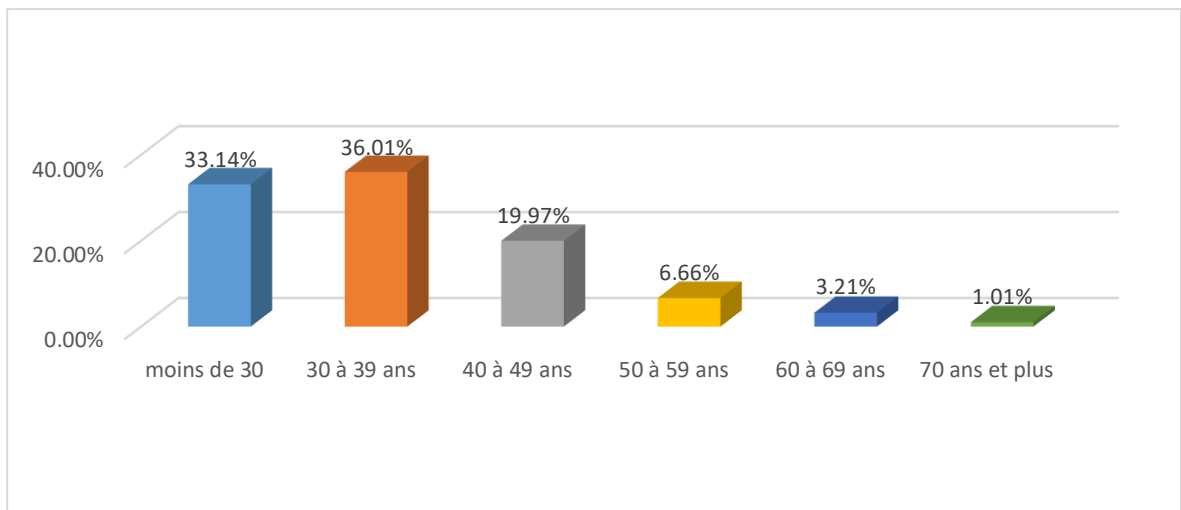
- <https://www.lecoindesentrepreneurs.fr>
- [https://foad-mooc.auf.org/IMG/pdf/cours\\_de\\_finances\\_publicques\\_locales.pdf](https://foad-mooc.auf.org/IMG/pdf/cours_de_finances_publicques_locales.pdf)
- <https://www.sentresor.org/>
- <https://www.adl.sn/acte3>

**Tableau 15.1 : Répartition des entreprises selon le sexe**

SEXE	Nouvelle création	
	2023	2024
Féminin	1319	998
Masculin	5353	3640
Total	6672	4638

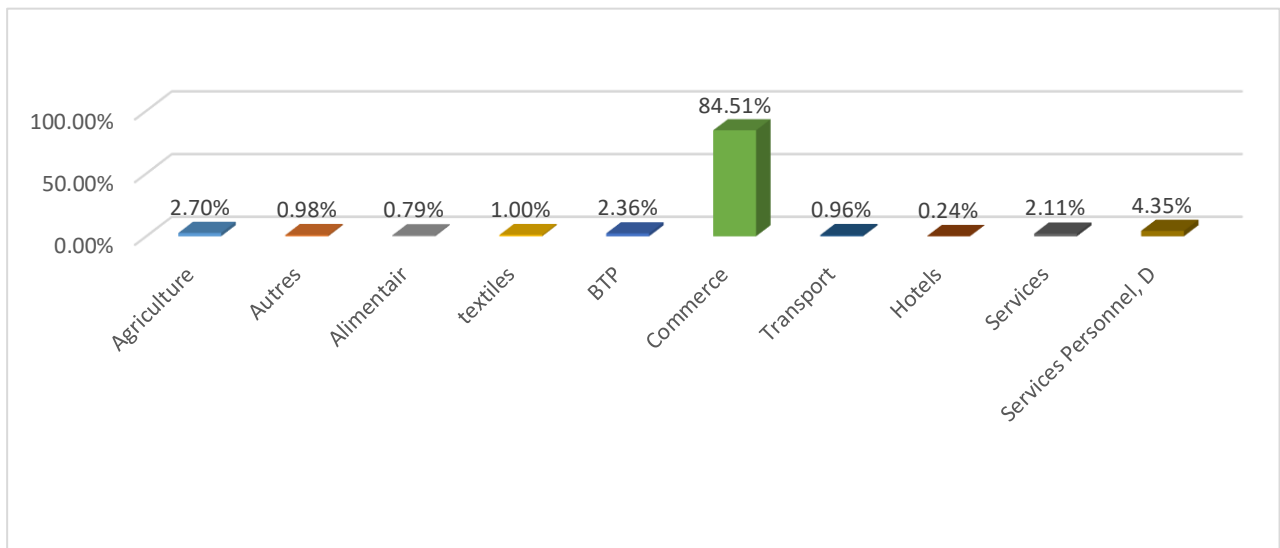
Source : ANSD, Bureau du répertoire, 2024

**Graphique 15.1 : Répartition des nouvelles entreprises par groupe d'âge en 2024**



Source : ANSD, Bureau du répertoire, 2024

**Graphique 15.2 : Répartition des nouvelles créations d'entreprise par secteur activité en 2024**



Source : ANSD, Bureau du répertoire, 2024



## XV.2 Caractéristiques des entreprises

Sur la période 2022-2023, l'analyse de la répartition des entreprises selon la taille montre que l'essentiel des entreprises sont de « très petites entreprises » et « petite entreprise ». Les « très petites entreprises » représentent 41,6% en 2022 contre 42,2% en 2023 alors que les « petites entreprises » occupent une proportion de 42,4% en 2022 contre 39,3% en 2023. Cela montre que les proportions de ces deux types d'entreprises sont très proches sur la période 2022-2023. Concernant les moyennes entreprises, elles sont estimées à 9,5% en 2022 contre 11,6% en 2023. Il est aussi important de préciser que les grandes entreprises représentent une faible proportion ; soit 6,6% en 2022 et 6,9% 2023.

Ces entreprises excellent dans les activités suivantes : le BTP, le Commerce, l'industrie et les Services. Pour ces entreprises, sur la période 2022-2023, les indicateurs liés à l'Excédent Brut d'Exploitation et à la Valeur Ajoutée ont diminué respectivement de 36,60% et 16,67%. Par contre, on note une hausse 10,50% sur les Charges de personnel, et de 9,26% sur le Chiffre d'affaires.

S'agissant des taux des valeurs ajoutées, le secteur du commerce montre une diminution, passant de 25,95% en 2022 à 11,52% en 2023. Pour les services, on note également une diminution du taux de la valeur ajoutée de 21,38% en 2022 à 17,46%

en 2023, montrant ainsi une demande décroissante pour les services. L'augmentation du taux de la valeur ajoutée dans le secteur de l'industrie de 12,38% en 2022 à 14,72% en 2023, est significative. Cette hausse pourrait démontrer une amélioration de la productivité. Cependant, sur la période 2022-2023, la valeur ajoutée dans le secteurs des BTP a connu une hausse (10,37% en 2022 contre 11,51% en 2023). Cela peut s'expliquer par les défis économiques spécifiques à ce secteur, tels que le coût moyen de la production.

Globalement, il est noté une **diminution** du taux de valeur ajoutée dans la région, passant de 21,99% à 12,87% entre 2022 et 2023. **Cette baisse** reflète une évolution **négative** de l'économie régionale dans son ensemble, indiquant une diminution de la valeur créée dans les différents secteurs.

Par ailleurs, il est observé une augmentation significative de 10,50% du chiffre d'affaires des entreprises de commerce du secteur formel sur la période 2022-2023, ce qui peut refléter une reprise économique des activités commerciales après une année 2020-2021 probablement affectée par des facteurs externes tels que la pandémie de COVID-19. Même si la croissance s'est poursuivie en 2022, elle a ralenti à 0,45 %, ce qui pourrait indiquer une stabilisation des marchés après une forte hausse en 2021.

### Définitions :

- **Valeur Ajoutée** : richesse produite lors du processus de production.
- **Excédent Brut d'exploitation** : capacité d'une entreprise à générer des ressources de trésorerie du seul fait de son exploitation.
- **Taux de valeur ajoutée** : rapport de la valeur ajoutée (VA) au chiffre d'affaires (CA)
- **Chiffre d'affaires** : somme des montants des ventes (biens ou services) réalisées pendant un exercice comptable.

### En savoir plus :

- <https://www.l-expert-comptable.com>
- <https://www.economie.gouv.fr/>
- <https://bpifrance-creation.fr/>

**Tableau 15.2 : Répartition (%) des entreprises par taille (critère : chiffre d'affaires) en 2022 et 2023**

TAILLE DES ENTREPRISES	Grandes entreprises	Moyennes entreprises	Petites entreprises	Très petites entreprises
% d'entreprises en 2022	6,6	9,5	42,4	41,6
% d'entreprises en 2023	6,9	11,6	39,3	42,2

Source : BDEF/Edition 2023

**Tableau 15.3 : Caractéristiques des entreprises formelles par secteur d'activité (en millions de FCFA)**

Secteurs	Année	Charges de personnel	Chiffre d'affaires	Valeur Ajoutée	Excédent Brut d'exploitation
BTP	2022	156	3 383,46	324	168
	2023	149	2 350	268	119
	Var (%)	-4,43%	-30,54%	-17,24%	-29,11%
ICOMMERCE	2022	1 382,99	183 713,27	4 676,56	3 293,57
	2023	1 768	202 996	3 724	1 956
	Var (%)	27,85%	10,50%	-20,37%	62-40, %
INDUSTRIE	2022	362	9 610,81	384	22
	2023	293	9 863	449	155
	Var (%)	-18,95%	2,62%	16,96%	616,80%
SERVICES	2022	1 149	8 491,38	1 825,80	677
	2023	1 160	8 985	1 567	407
	Var (%)	0,93%	5,81%	-14,18%	-39,83%
TOTAL	2022	3 050,00	205 198,91	7 210,23	4 160,23
	2023	3 370,31	224 194,07	6 007,98	2 637,67
	Var (%)	10,50%	9,26%	-16,67%	-36,60%

Source : BDEF/Edition 2023

**Tableau 15.4 : Taux de valeur (%) ajoutée par secteur en 2022 et 2023**

SECTEUR	2022	2023
BTP	10,37	11,51
COMMERCE	25,95	11,52
INDUSTRIE	12,39	14,72
SERVICES	21,38	17,46
TOTAL	21,99	12,87

Source : BDEF/Edition 2023

**Tableau 15.5 : Evolution du chiffre d'affaires des entreprises de commerce du secteur formel**

Année	2 021	2022	2023
Chiffre d'affaires COMMERCE (En millions de FCFA)	182 896,40	183 713,27	202 996,14
Evolution		0,45%	10,50%

Source : BDEF/Edition 2023

## **CHAPITRE XVI : AGRICULTURE**

## XVI.1 Production

Sur la période 2023-2024, la production agricole de la région de Diourbel a diminué; elle est estimée à 112 434 tonnes en 2023 contre 82 174 tonnes en 2024. Cette production est essentiellement basée sur les cultures céréalières suivantes : le mil, le sorgho et le maïs. Lors de la campagne agricole 2023/2024, de toutes les spéculations, la production de mil est de loin la plus importante avec 98 810 tonnes en 2023 contre 80 223 tonnes en 2024. La production de sorgho a été estimée à 12 875 tonnes en 2023 contre 1 633 tonnes en 2024. Pour le maïs, il est noté une production estimée à 749 en 2023 contre 319 tonnes en 2024.

En ce qui concerne le rendement, les résultats montrent qu'il est plus important pour le mil et est estimé à 865 kg/ha en 2023 contre 792 kg/ha en 2024. Pour le maïs, son rendement s'élève à 780 kg/ha en 2023 contre 267 kg/ha en 2024. Enfin, le rendement du sorgho est estimé à 825 kg/ha en 2023 contre 810 kg/ha en 2024.

Il est important de montrer qu'en considérant les superficies, le mil est cultivé sur 123 035 ha en 2023 contre 101 305 ha en 2024 tandis que le maïs et le sorgho s'étendent respectivement sur des superficies de 399 et 2 041 ha en 2024.

Le département de Bambey présente la quantité de production la plus élevée avec 60 222 tonnes en 2023 contre 32 497 tonnes en 2024, suivi de Mbacké (27 029 tonnes en 2023 contre 29 934 tonnes en 2024) et

Diourbel (25 183 en 2023 contre 19 744 tonnes en 2024).

Il est important de noter que les superficies agricoles sont plus importantes dans le département de Bambey. Néanmoins, une baisse de ces superficies est enregistrée sur la période 2023-2024 (68 330 ha en 2023 contre 41 098 ha en 2024). Cette baisse des superficies dans le département est due à une diminution des superficies consacrées à la culture du mil (59 389 ha en 2023 contre 39 887 ha en 2024) et du sorgho (8 730 ha en 2023 contre 1 211 ha en 2024).

Quant à l'**agriculture industrielle** pratiquée dans la région de Diourbel, elle couvre une superficie totale de 318 752 ha en 2023 contre 123 870 ha en 2024. En 2024, cette superficie concerne l'arachide (63 618 ha), le niébé (25 737 ha), le manioc (4 105 ha), le pastèque (2 094 ha) et le sésame (2 598 ha).

En 2024, le pastèque (27 221 tonnes) et l'arachide (44 993 tonnes) détiennent les plus fortes productions des cultures industrielles. Cependant, en terme de superficie, la culture d'arachide a nécessité beaucoup plus d'espace, avec des superficies estimée à 70 971 ha en 2023 contre 63 618 ha en 2024. La répartition de la production industrielle par département montre que Bambey (114 738 tonnes en 2023 contre 29 288 tonnes en 2024) enregistre la plus grande production de la région.

### Définitions :

- **Agriculture industrielle** : agriculture axée sur la production à grande échelle d'un ou de plusieurs produits, avec un degré élevé de technicité et d'investissement en capital, ainsi que d'autres ressources.
- **Campagne agricole** : période durant laquelle s'accomplit un cycle végétatif normal et dont le cycle est compris entre le début des semis et la récolte pour les cultures annuelles.
- **Production agricole** : résultat de l'exploitation de la terre pour obtenir des biens, principalement des aliments tels que des céréales et divers types de légumes.
- 
- 

### En savoir plus :

- Direction régionale du développement rural

Tableau 16.1 : Production des cultures de céréales selon le département

Département	Année	Mil			Sorgho			Maïs			Total		
		Sup	Rdt	Prod	Sup	Rdt	Prod	Sup	Rdt	Prod	Sup	Rdt	Prod
		(ha)	(Kg/Ha)	(T)	(ha)	(Kg/Ha)	(T)	(ha)	(Kg/Ha)	(T)	(ha)	(Kg/Ha)	(T)
Bambey	2023	59 389	900	53 450	8 730	760	6 635	211	650	137	68 330	2 310	60 222
	2024	39 887	790	31 500	1 211	823	997				41 098	1 613	32 497
Diourbel	2023	27 656	800	22 125	3 518	800	2 814	301	811	244	31 475	2 411	25 183
	2024	24 471	792	19 371	545	684	373				25 016	1 476	19 744
Mbacké	2023	25 990	894	23 235	3 744	915	3 426	418	880	368	30 152	2 689	27 029
	2024	36 947	794	29 352	285	923	263	399	800	319	37 631	2 517	29 934
Région	2023	113 035	865	98 810	15 992	825	12 875	930	780	749	129 957	2 470	112 434
	2024	101 305	792	80 223	2 041	810	1 633	399	267	319	103 745	1 869	82 175

Source : DRDR, région de Diourbel

Tableau 16.2 : Production des cultures industrielles selon le département

Département		Bambey		Diourbel		Mbacké		Région	
		2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024
Arachide	Sup (ha)	23 961	21 351	14 396	16 076	32 614	26 191	70 971	63 618
	Rdt (Kg/ha)	995	704	930	650	729	745	885	700
	Prod (T)	23 842	15 031	13 393	10 450	23 771	19 512	61 006	44 993
Niébé	Sup (ha)	22 742	12 853	6 680	2 772	6 649	10 111	36 071	25 736
	Rdt (Kg/ha)	401	596	599	600	465	595	488	597
	Prod (T)	9 120	7 664	4 001	1 664	3 092	6 018	16 213	15 346
Manioc	Sup (ha)	3 318	243	4 533		4 787	3 862	12 638	4 105
	Rdt (Kg/ha)	8000	8 000	8954		8500	8 500	8 485	5 500
	Prod (T)	26 544	1 944	40 591		40 687	32 827	107 822	34 771
Pastèque	Sup (ha)	4 559	326	5 603		2 214	1 768	12 376	2 094
	Rdt (Kg/ha)	12000	13 000	9000		12500	13 000	11 167	8 667
	Prod (T)	54 709	4 232	50 425		27 676	22 989	132 810	27 221
Sésame	Sup (ha)	1 162	695	439	202	359	1 701	1 960	2 598
	Rdt (Kg/ha)	450	600	450	504	500	600	467	568
	Prod (T)	523	417	198	102	180	1 020	901	1 539
Total	Sup (ha)	52 424	35 225	27 118	19 050	41 836	39 771	134 016	98 151
	Rdt (Kg/ha)	21 846	22 900	19 933	1 754	22 694	23 440	21 491	16 031
	Prod (T)	114 738	29 288	108 608	12 216	95 406	82 366	318 752	123 870

Source : DRDR, région de Diourbel

## CHAPITRE XVII : ELEVAGE

## XVII.1 Elevage

Dans la région de Diourbel, la production totale de volaille est estimée à 1 272 488 en 2024. Notons que Mbacké est le plus grand département producteur de volaille, avec une production estimée à 769 315 en 2024, soit 60,46% de la production régionale. Pour le département de Bambey, la production de volaille est estimée à 313 382 en 2024, soit 24,63% de la production régionale. Enfin pour le département de Diourbel, la production de volaille se chiffre à 187 790 en 2024.

En ce qui concerne la production de bétail, elle a augmenté sur la période 2023-2024. Elle est de 1 108 653 en 2023 à 1 448 436 têtes en 2024, soit une hausse de 30,65%. Notons que Mbacké est le plus grand département producteur de bétails ; avec une production estimée à 398 271 en 2023 contre 681 698 têtes en 2024. Pour le département de Bambey, la production de bétail est estimée à 358 164 en 2023 contre 396 737 en 2024. Enfin pour le département de Diourbel, la production de bétail est passée de 352 218 en 2023 à 357 393 en 2024.

Concernant la production de viande et abats, elle est estimée à 2784,4 tonnes en 2023 contre 3790,6 tonnes en 2024 pour les bovins. Quant aux ovins, la production est estimée à 342,1 tonnes en 2023 contre 341,8 tonnes en 2024.

Enfin, la production de caprins s'élève à 230,2 en 2023 contre 223,6 tonnes en 2024. Concernant le lait, la production contrôlée est estimée à 22,1 tonnes en 2024. L'analyse des entrées et les sorties des espèces au niveau régional montre qu'elles sont beaucoup plus importantes chez les ovins et les bovins. Pour les ovins, les entrées sont estimées à 114 877 en 2024 alors que les sorties s'élèvent à 36 894; ce qui permet d'obtenir un solde de 77 983 en 2024.

Concernant les bovins, les entrées sont estimées à 13 969 en 2024 alors que les sorties s'élèvent à 20 350; ce qui permet d'obtenir un solde déficitaire de 6 381 en 2024.

L'analyse de la répartition spatiale des mouvements d'espèce montre que toutes les entrées sont nulles dans le département de Bambey et les sorties sont faibles et ne concernent que certaines espèces (bovins : 16 312, ovins : 7137, caprins : 4978; Asins : 107 ; équins : 18 en 2024). Notons que pour les porcins, les mouvements (sorties) de la région de Diourbel proviennent essentiellement du département de Bambey. Pour les camelins, les mouvements (entrées et sorties) sont uniquement enregistrés dans le département de Mbacké.

### Définitions :

- **Elevage** : ensemble des activités mises en œuvre pour assurer la production, la reproduction et l'entretien des animaux dits domestiques afin d'en obtenir différents produits ou services.
- **Bétail** : ensemble des animaux élevés pour la production agricole, lapins et volailles exceptés.
- **Volaille** : oiseau domestique, appartenant généralement aux gallinacés ou aux palmipèdes, élevé pour sa chair ou ses œufs, soit en basse-cour traditionnelle, soit en élevage industriel.

### En savoir plus :

- <https://www.accioncontraelhambre.org/fr/activites-agricoles-et-elevage>
- Exploiter le potentiel du bétail pour stimuler le développement durable, FAO, 2018

Tableau 17.1 : Evolution du cheptel, de la volaille et des œufs par département

Espèces	Bambey		Diourbel		Mbacké		Région	
	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024
Bovins	45734	47844	50683	51181	47879	79398	144297	178423
Ovins	160364	178103	141761	153975	228461	392539	530585	724618
Caprins	103358	127697	111178	117438	88707	152504	303243	397639
Asins	19748	22943	15118	15369	20334	34993	55199	73305
Equins	25569	20078	17472	17521	12890	22264	55932	72470
Porcins	3391	72	16006	1909	0	0	19397	1981
Total bétail	358164	396737	352218	357393	398271	681698	1108653	1448436
Volaille	196 565	313 382	107 979	187 790	237 642	769 315	542 186	1 272 488

Source : Service régional de l'élevage de Diourbel, 2024

Tableau 17.2 : Production contrôlée de lait (en tonne)

Département	2023	2024
Bambey	-	0,5
Diourbel	-	0
Mbacké	-	21,6
Région	-	22,1

Tableau 17.3 : Production de viande et abats par espèce (en tonne)

Espèces	2023	2024
	Viande	Viande
Bovins	2784,4	3790,6
Ovins	342,1	341,8
Caprins	230,2	223,6

Source : Service régional de l'élevage, 2024

Tableau 17.4: Entrées et sorties du bétail selon le département en 2023-2024

Espèces		Bambey		Diourbel		Mbacké		Région	
		2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024
Bovins	Entrées	0	0	7872	3820	8957	10149	16829	13 969
	Sorties	15985	16312	2579	1734	1910	2304	20474	20 350
	Solde	-15985	-16312	+5293	+2086	+7047	+7845	-3645	-6381
Ovins	Entrées	0	0	66847	47463	16474	67414	83321	114 877
	Sorties	12885	7137	7147	8319	5151	21438	25183	36 894
	Solde	-12885	-7137	+59700	+39144	+11323	+45976	+58138	+77983
Caprins	Entrées	0	0	13134	9477	3462	3376	16596	12853
	Sorties	11913	4978	4509	3281	1048	2408	17470	10667
	Solde	-11913	-4978	+8625	+6196	+2414	+968	-874	+2186
Asins	Entrées	0	0	4167	2573	324	697	4491	3270
	Sorties	0	107	987	1047	339	251	1326	1405
	Solde	0	-107	+3180	+1526	-15	+446	+3165	+1865
Equins	Entrées	0	0	3644	1997	187	284	3831	2281
	Sorties	43	18	788	836	264	82	1095	936
	Solde	-43	-18	+2856	+1161	-77	+202	+2736	+1345
Porcins	Entrées	0	0	0	0	0	0	0	0
	Sorties	32	0	0	0	0	0	32	0
	Solde	-32	0	0	0	0	0	-32	0
Caméliens	Entrées	0	0	0	0	484	271	484	271
	Sorties	0	0	0	0	211	0	211	0
	Solde	0	0	0	0	+273	+271	+273	+271

Source : Service régional de l'élevage, 2024

## **CHAPITRE XVIII : MINES - CARRIERES**

## XVIII.2 Mines et carrières

En 2024, l'activité minière de la région de Diourbel présente une évolution contrastée selon les types de matériaux exploités. La production de phosphates poursuit une dynamique légèrement positive, passant de 132 061 tonnes en 2023 à 135 511 tonnes en 2024, soit une progression de 2,61 %. Cette hausse, bien que modérée, confirme la stabilité de cette filière extractive dans la région.

Les autres productions minières, constituées exclusivement des matériaux issus des carrières, montrent une progression beaucoup plus marquée. Les volumes extraits passent de 166 644 m<sup>3</sup> en 2023 à 221 130 m<sup>3</sup> en 2024, enregistrant ainsi une croissance de 32,70 %. Cette augmentation reflète le dynamisme du secteur du BTP, fortement stimulé par les

nombreux chantiers de construction de logements à Touba, Diourbel, Bambey et dans les zones environnantes. La demande plus soutenue en sable et autres matériaux de construction explique ainsi la hausse significative de l'exploitation des carrières.

En revanche, la production de latérite connaît une évolution inverse, avec une baisse notable de 41,64 %. Les volumes produits chutent de 389184 m<sup>3</sup> en 2023 à 227 120 m<sup>3</sup> en 2024, soit une diminution de 162 064 m<sup>3</sup>. Cette contre-performance s'explique principalement par l'achèvement de plusieurs chantiers routiers dans la région, ces travaux étant les principaux consommateurs de latérite locale.

### Définitions :

- **Carrière** : lieu d'où sont extraits des matériaux de construction tels que la pierre, le sable ou différents minéraux non métalliques ou carbonifères.
- **Latérite** : sol rouge vif ou rouge-brun, très riche en oxyde de fer et alumine, formé sous climat tropical, Ce sol se transforme en une cuirasse impropre à la culture sous l'effet de l'alternance saison sèche/saison humide.
- **Sable** : matériau granulaire composé de particules (quartz, micas, feldspaths) issues de la dégradation de roches. La dimension des grains de sable est comprise entre 1/16<sup>e</sup> de millimètre et 2 millimètres.

### En savoir plus :

- <https://www.carsabe.fr/blog/2018/02/15/quelles-differences-entre-mines-et-carrieres>

Indicateurs	Réalisation		Ecart 2024/2023
	2023	2024	
Production de phosphates (tonnes)	132 061	135 511	3 450 tonnes (+2,61%)
Autres productions (carrière en m <sup>3</sup> )	166 644	221 130	54 486 m <sup>3</sup> (+32,70%)
Latérite (m <sup>3</sup> )	389 184	227 120	-162 064 m <sup>3</sup> (-41,64%)

Source : Service régional des mines, Diourbel, 2025

## **CHAPITRE XIX : COMMERCE - SERVICES**

## XIX.1 Commerce

L'analyse de l'activité commerciale dans la région de Diourbel en 2023 et 2024 met en évidence une dynamique marquée par la stabilité de l'offre marchande, la hausse généralisée des stocks de produits essentiels. La région dispose de 48 marchés en 2024 contre 47 en 2023, soit une légère progression due à l'ouverture d'un marché permanent à Mbacké. Cette stabilité structurelle se retrouve dans les trois départements : Bambey, Diourbel et Mbacké où le nombre de marchés hebdomadaires demeure inchangé, confirmant un réseau commercial déjà mature. Mbacké reste le département le mieux doté avec 23 marchés, suivi de Diourbel (15) et Bambey (10), ce qui reflète la concentration des activités commerciales dans les zones les plus densément peuplées. Sur le plan de l'approvisionnement, l'évolution des stocks des principales denrées de consommation montre une tendance largement positive entre 2023 et 2024. La région enregistre une hausse significative des volumes disponibles pour plusieurs produits stratégiques. Les progressions les plus fortes concernent l'huile en fût (+49%), le riz brisé non parfumé (+41,5%) et le sucre cristallisé (+38,2%). Ces augmentations traduisent une amélioration des circuits d'importation et de distribution, mais

également une anticipation de la demande locale.

Le ciment SAHEL (+22,1%) et le gaz butane 2,7 kg (+12,5%) enregistrent également des hausses importantes, indiquant un dynamisme dans les secteurs de la construction et des énergies domestiques. Les stocks du riz local, du ciment SOCOCIM et du gaz butane 6 kg progressent plus modérément, tandis que ceux du riz brisé parfumé diminuent légèrement (-8%), ce qui pourrait s'expliquer par un report de la demande vers des produits moins coûteux, comme le riz non parfumé dont les volumes connaissent une forte croissance.

L'évolution des prix confirme globalement cette tendance à la stabilité, avec plusieurs produits dont les tarifs n'ont pas changé entre 2023 et 2024 (cf. Annexe 13). C'est le cas du riz brisé parfumé, du riz local, du sucre en morceaux, du ciment et du gaz butane, contribuant à préserver le pouvoir d'achat des ménages. Pour d'autres produits, des baisses de prix sont observées, notamment pour le sucre cristallisé (-6,2%) et l'huile en fût (-9,1%), reflétant probablement la hausse des stocks et une offre plus abondante. Cependant, le riz brisé non parfumé enregistre une augmentation de prix de 12% dans tous les départements.

### Définitions :

- **Marché** : lieu de rencontre des vendeurs et des acheteurs de biens et de services où, de la confrontation entre l'offre et de la demande, va naître le prix d'échange.
- **Marché permanent** : marché où l'on note des activités des activités et des échanges commerciaux de manière permanente.
- **Marché hebdomadaire** : marché dans lequel les activités des activités économiques et des échanges commerciaux s'effectuent dans l'intervalle d'une semaine (plus connu sous le nom de Louma au Sénégal).

### En savoir plus :

- ANSD, BDEF 2021
- Travail temporaire, marché permanent. Quand les contraintes réglementaires génèrent des échanges Mireille Lapoire-Chasset. Dans Droit et société 2011/1 (n° 77), pages 19 à 37

**Tableau 19.1 : Evolution des marchés par département et par type**

Marchés	Bambey		Diourbel		Mbacké		Région	
	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024
Marché hebdomadaire	08	08	06	06	04	04	18	18
Marché permanent	02	02	09	09	18	19	29	30
<b>Total</b>	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>15</b>	<b>15</b>	<b>22</b>	<b>23</b>	<b>47</b>	<b>48</b>

*Source : Service régional du commerce*

**Tableau 19.2 : Niveau des stocks (tonne) des principales denrées consommées**

Type de produits	Bambey		Diourbel		Mbacké		Région		
	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	Variation
Riz brisé parfumé	264	196	250	220	400	425	914	841	-8,0%
Riz brisé non parfumé	550	480	750	1150	954	1560	2254	3190	41,5%
Riz local	275	300	200	210	375	400	850	910	7,1%
Sucre en morceaux	8	9	15	22	30	30	53	61	15,1%
Sucre Cristallisé	1800	1950	1920	2200	2900	5000	6620	9150	38,2%
Lait en Poudre	962	980	850	900	1200	1200	3012	3080	2,3%
Huile en fût	45	50	80	85	130	245	255	380	49,0%
Ciment SOCOCIM	720	690	350	396	450	550	1520	1639	7,8%
Ciment SAHEL	960	1020	450	500	817	1200	2227	2720	22,1%
Gaz Butane de 6 kg	20	22	25	24	30	35	75	81	8,0%
Gaz Butane de 2,7 kg	8	8	12	17	20	20	40	45	12,5%

*Source : Service régional du commerce*

## XIX.2 Transport

L'analyse du parc automobile de la région de Diourbel en 2024 met en évidence une forte domination des véhicules anciens, confirmant le vieillissement généralisé du parc de transport. Sur un total de 17 692 véhicules recensés, la majorité écrasante – soit 15 005 unités – a plus de dix ans, contre seulement 697 véhicules de moins de cinq ans. Cette situation concerne particulièrement les véhicules utilitaires tels que les remorques et semi-remorques (1 250 unités de plus de dix ans), les tracteurs (1 271) et les camionnettes (1 967). Les véhicules particuliers, qui constituent le plus gros segment du parc, affichent également une prépondérance des modèles anciens avec plus de 8 270 unités dépassant dix ans. Cette forte ancienneté du parc peut avoir des conséquences sur la sécurité routière, les performances énergétiques des véhicules, l'impact environnemental ainsi que la rentabilité des acteurs du transport dans la région.

A l'inverse, certaines catégories apparaissent relativement récentes et signalent des efforts de renouvellement. C'est le cas des taxis banlieue, dont l'ensemble de la flotte (135 véhicules) est âgée de moins de cinq ans. Une part non négligeable des autocars interurbains, camionnettes et véhicules particuliers se retrouve également dans les catégories les plus récentes, témoignant d'investissements ciblés dans le transport de voyageurs et de marchandises. Toutefois, ces efforts restent limités face au poids très dominant des véhicules anciens.

Les données relatives aux immatriculations confirment le

dynamisme du marché automobile régional. Entre 2023 et 2024, le nombre de nouvelles immatriculations passe de 16 073 à 17 692, soit une progression de plus de 10%. Cette hausse est principalement portée par les véhicules particuliers, dont les immatriculations augmentent de plus de 1 290 unités en un an. Les camionnettes, tracteurs, remorques et autocars interurbains enregistrent également des hausses significatives, reflétant l'expansion du transport des biens et des activités économiques dans la région. En revanche, certaines catégories restent totalement stables, comme les taxis urbains, interurbains et minibus, suggérant une saturation du marché ou une moindre attractivité de ces segments pour les investisseurs.

L'évolution des opérations administratives sans attribution de nouveau numéro (cf. Annexe 14) vient renforcer l'idée d'une forte rotation du parc automobile. Le volume de ces opérations passe de 54 655 en 2023 à 59 598 en 2024, soit une hausse de 9%. Les mutations enregistrent une progression notable (+50,7%), traduisant un accroissement des transferts de propriété, probablement en lien avec la revente fréquente des véhicules anciens. Les duplicatas augmentent également de 42,4%, tandis que les renouvellements demeurent majoritaires avec plus de 50 000 opérations en 2024, confirmant l'intensité des démarches de maintien de conformité administrative dans un parc de véhicules majoritairement âgés.

### En savoir plus :

- *AGERROUTE*
- *Service des Mines*

**Tableau 19.3 : Répartition du parc automobile selon l'âge en 2024**

TYPE DE VEHICULE	Age des véhicules		
	De 0 à 5 ans	De 6 à 10 ans	Plus de 10 ans
Autocar Interurbain	71	2	518
Autocar Personnel	2	1	3
Autocar Urbain	0	16	116
Camion	68	20	749
Camionnette	129	206	1967
Minibus Urbain	2	0	0
Remorque Semi-remorque	20	7	1250
Taxi Banlieue	135	0	0
Taxi Interurbain	0	0	313
Taxi Urbain	0	0	296
Tracteur	25	35	1271
Transport Privé De Marchandise	12	46	31
Transport Prive De Personnes	0	0	1
Véhicule Auto-école	2	1	17
Véhicule De Location	0	0	1
Véhicule Particulier Personnel	207	1647	8270
Véhicule Sanitaire Médical		4	1
Véhicule Spécial de Transport	24	5	201
<b>Total</b>	<b>697</b>	<b>1990</b>	<b>15005</b>

Source : Service des mines

**Tableau 19.4 : Situation des nouvelles immatriculations entre 2023 et 2024 par catégorie**

Type véhicule	2023	2024
Autocar Interurbain	550	591
Autocar Personnel	6	6
Autocar Urbain	131	132
Camion	804	837
Camionnette	2217	2302
Minibus Urbain	2	2
Remorque Semi-remorque	1230	1277
Taxi Banlieue	135	135
Taxi Interurbain	313	313
Taxi Urbain	296	296
Tracteur	1283	1331
Transport Privé De Marchandise	87	89
Transport Prive De Personnes	1	1
Véhicule Auto-école	20	20
Véhicule De Location	1	1
Véhicule Particulier Personnel	8830	10124
Véhicule Sanitaire Médical	2	5
Véhicule Spécial de Transport	165	230
<b>Total</b>	<b>16073</b>	<b>17692</b>

Source : Service des mines

### XIX3 Tourisme

Le secteur touristique de la région de Diourbel reste globalement peu développé, une situation perceptible à travers l'absence d'une structure régionale dédiée à sa gestion. En effet, le service régional du tourisme de Thiès assure encore la supervision cumulative des régions de Thiès et de Diourbel. Malgré cette faiblesse institutionnelle, la région dispose d'atouts importants, notamment dans le domaine du tourisme religieux, avec des sites majeurs tels que la résidence Cheikhoul Khadim, les grandes mosquées de Touba et de Diourbel ou encore le Daaray-Kaamil. S'y ajoute également une niche potentielle représentée par le mausolée de Cheikh Anta Diop à Thiéytou, dans le département de Bambey. Toutefois, l'absence d'une stratégie de promotion structurée limite fortement la valorisation de ce patrimoine touristique. Sur le plan statistique, une légère dynamique positive est observée entre 2023 et 2024 concernant les infrastructures d'accueil. Le nombre de réceptifs touristiques est passé de 9 à 11, soit une hausse de 22,22 %. Cette progression est encore plus marquée en termes de capacité d'hébergement, où le

nombre de lits est passé de 159 à 251, représentant une augmentation de 57,86 %. Il convient de souligner que cette évolution ne provient pas de la création de nouveaux établissements, mais essentiellement de l'extension de la capacité d'accueil de certaines structures existantes et du recensement de réceptifs jusque-là non répertoriés par le service régional.

Le secteur continue néanmoins de faire face à plusieurs contraintes. Le manque de réceptifs demeure important, notamment depuis la fermeture de l'hôtel situé dans la commune de Diourbel, fermé depuis plus de quinze (15) ans dans l'attente de l'achèvement de travaux de reconstruction. Cette insuffisance est accentuée par la concurrence de certaines structures publiques, comme le centre d'accueil du CNRA, qui proposent des chambres à bas coût et captent une partie de la clientèle régionale.

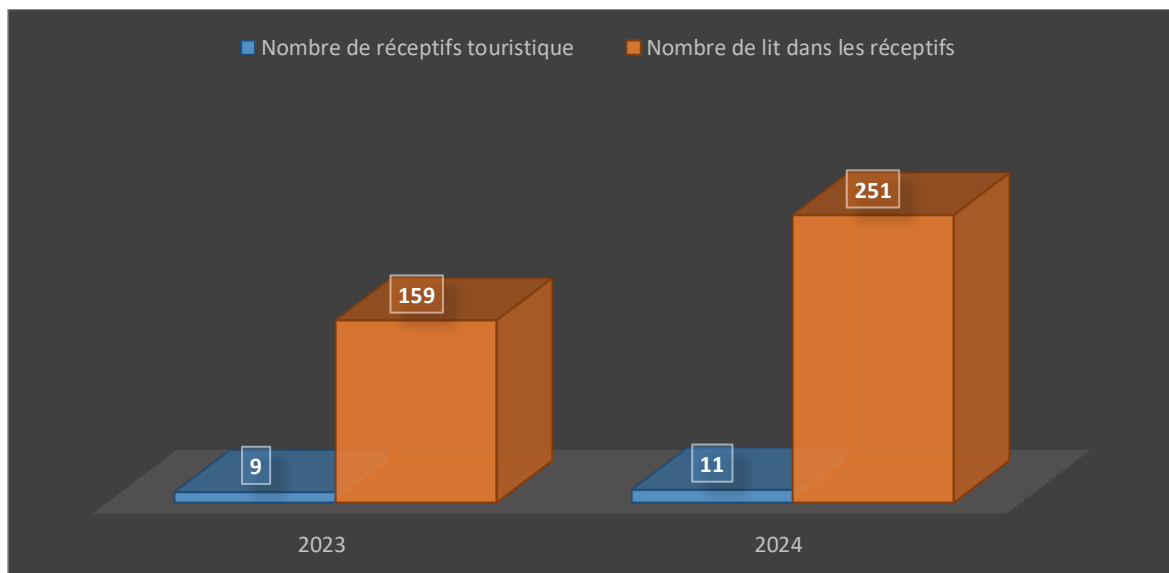
Par ailleurs, l'accès difficile au Crédit Hôtelier et Touristique constitue un frein majeur pour les établissements de la région, limitant leurs possibilités d'améliorer leurs capacités et leurs conditions d'hébergement.

#### Définitions :

**Réceptif** : acteurs qui assurent l'organisation d'une prestation touristique (hébergement, transport, activité) sur son marché national local.

#### En savoir plus :

Rapport des Enquêtes Nationales sur l'Offre et la Demande Touristiques au Sénégal », ANSD (2016)

**Graphique 19.1 : Réceptifs touristiques**

**Source:** service du tourisme Thiès et Diourbel

## **SECTION G. ANNEXES**

CHAPITRE XX : GLOSSAIRES

CHAPITRE XXI : INDEX

## CHAPITRE XX : GLOSSAIRES

- **Accès à l'eau** : capacité d'une population à accéder à une eau potable en quantité suffisante pour satisfaire ses besoins principaux.
- **Aides familiaux** : personnes non salariées qui travaillent dans les activités productrices des ménages. Cette absence de rémunération fait qu'ils ne sont pas pris en compte dans le calcul de l'emploi.
- **Agriculture industrielle** : agriculture axé sur la production à grande échelle d'un ou de plusieurs produits, avec un degré élevé de technicité et d'investissement en capital, ainsi que d'autres ressources.
- **Autorisation de construire** : acte administratif délivré par une autorité administrative qui doit être préalablement obtenu par toute personne désirant entreprendre une construction.
- **Bétail** : Ensemble des animaux élevés pour la production agricole, lapins et volailles exceptés.
- **Branchement particulier** : dispositif technique de desserte individuel reliant une habitation ou un logement directement au réseau de distribution d'eau potable.
- **Branchements sociaux** : raccordement des ménages pauvres au réseau hydraulique, au moyen d'une mesure tarifaire (crédit ou subvention).
- **Campagne agricole** : période durant laquelle s'accomplit un cycle végétatif normal et dont le cycle est compris entre le début des semis et la récolte pour les cultures annuelles.
- **Carrière** : lieu d'où sont extraits des matériaux de construction tels que la pierre, le sable ou différents minéraux non métalliques ou carbonifères.
- **Carte d'égalité des chances** : carte spécifique permettant aux personnes handicapées éligibles d'accéder à des services sociaux de base (santé, réadaptation, éducation, formation, transport, emploi et finances) et à d'autres programmes de filets sociaux.
- **Centres de santé** : structures sanitaires de proximité, dispensant des soins de premier recours.
- **Chef de ménage** : membre du ménage qui a la responsabilité de l'organisation des repas, et plus généralement, de l'organisation de la vie du ménage et dont son autorité est reconnue et acceptée par tous les membres du ménage.
- **Chiffre d'affaire** : somme des montants des ventes (biens ou services) réalisées pendant un exercice comptable.
- **Collectivités territoriales** : autorité publique distincte de l'État, Chaque collectivité (commune, département, région) est dotée d'un exécutif et d'une assemblée délibérante élue au suffrage universel.
- **Combustible** : matière capable de brûler au contact du dioxygène ou d'un gaz contenant du dioxygène, en produisant une quantité de chaleur utilisable.
- **Commerce** : Activité consistant à acheter des produits à des tiers pour la revente en état, sans transformation (ou après transformations mineures).
- **Conflits individuel** : controverse naissant entre un travailleur et un employeur, à propos de l'application d'une loi, d'une convention collective, des règles du travail, d'un contrat de travail ou des règles d'usage; ainsi que tout désaccord naissant lors de la négociation d'une convention collective ou en lien avec une convention collective
- **Contrats de travail** : contrat conclu entre un salarié et un employeur.
- **Couverture Maladie Universelle** : possibilités offertes aux personnes les plus démunies de bénéficier d'une couverture du risque maladie.
- **Création d'entreprise** : ensemble cohérent de moyens humains et matériels regroupés en vue de l'exercice d'une activité économique.
- **Défécation à l'air libre** : action de déféquer à l'extérieur des habitations, hors de toilettes publiques.

- **Densité** : rapport entre le nombre d'habitants et le nombre d'hectares artificialisés par l'habitat.
- **Dépenses d'investissement** : opérations en capital comprenant, les remboursements d'emprunts, les prêts et avances accordés par la collectivité, les dépenses directes d'investissement (acquisitions mobilières et immobilières, travaux neufs, grosses réparations), les subventions d'équipements versées.
- **Districts sanitaires** : zones opérationnelles comprenant au minimum un centre de santé et un réseau de postes de santé.
- **Droit de propriété** : droit, détenu par une personne physique ou une personne morale, d'user, de profiter et disposer d'un bien de toute nature (corporelle ou incorporelle), dans les conditions fixées par loi.
- **Durée du stock alimentaire** : élément essentiel pour apprécier la stabilité du ménage à l'insécurité alimentaire.
- **Eau de boisson** : eau destinée à la consommation humaine dont les caractéristiques sont normalement soumises à des normes réglementaires.
- **Ecroué** : acte constitutif de l'incarcération. Il est dressé pour toute personne qui est conduite dans un établissement pénitentiaire ou qui s'y présente librement.
- **Elevage** : ensemble des activités mises en œuvre pour assurer la *production*, la reproduction et l'entretien des animaux dits domestiques afin d'en obtenir différents produits ou services.
- **Encours** : montant total des crédits et créances de l'entreprise envers des fournisseurs ou des clients. Il s'agit donc de sommes d'argent dues ou que l'entreprise doit, mais qui ne sont, pour le moment, pas entrées ou sorties des comptes de l'entité concernée.
- **Encours de crédit** : montant total des crédits émis par une ou des institutions financières à une date donnée et non remboursés.
- **Ensoleillement** : temps pendant lequel le soleil est réellement visible. C'est-à-dire sans que la visibilité soit entravée par des nuages, du brouillard ou des montagnes.
- **Enseignement moyen** : structure d'enseignement, dispensé dans les collèges d'enseignement moyens (CEM) dont le cycle dure 4 ans, soit de la 6<sup>ème</sup> (première année du secondaire dont les années d'étude sont désignées en ordre décroissant comme dans le système français) à la 3<sup>ème</sup>.
- **Enseignement secondaire** : structure d'enseignement comprenant des années d'études (de la seconde à la terminale) et qui accueille les sortants de l'enseignement moyen.
- **Enseignement supérieur**: ensemble des enseignements généraux, techniques ou professionnels qui demandent de disposer d'un niveau de formation supérieur ou égal au baccalauréat ou à son équivalent.
- **Établissements d'enseignement élémentaire**: structures scolaires accueillant les élèves du cycle des apprentissages fondamentaux (cycle II) – CP, CE1 et CE2 – et des deux premières années du cycle de consolidation (Cycle III) – CM1 et CM2.
- **Établissements pénitentiaires** : lieux privatifs de liberté gérés par l'administration pénitentiaire, On distingue deux catégories d'établissements pénitentiaires : les maisons d'arrêt et les établissements pénitentiaires.
- **Excédent Brut d'exploitation** : capacité d'une entreprise à générer des ressources de trésorerie du seul fait de son exploitation.
- **Exécution budgétaire**: opération faisant intervenir deux grandes catégories d'acteurs : les ordonnateurs responsables de l'opération en recette ou en dépense et les comptables responsables du recouvrement ou du paiement de ces opérations.
- **Faune** : Ensemble des espèces animales vivant dans un espace géographique ou un habitat déterminé.
- **Fécondité** : mesure de la fréquence des naissances au sein d'ensembles en âge de procréer.
- **File active sous ARV** : nombre de personnes vivant avec le VIH sous traitement antirétroviral.

- **Fonds de dotation de la décentralisation:** Fonds permettant de servir de compensation aux charges résultant du transfert de compétences ; de doter les régions de moyens financiers nécessaires au fonctionnement de leurs organes et services propres et autres.
- **Indice de parité :** Rapport entre la valeur correspondant au sexe féminin et celle correspondant au sexe masculin pour un indicateur donné.
- **Indice synthétique de fécondité :** nombre moyen d'enfants qu'aurait une femme en fin de vie féconde si elle avait des enfants aux taux de fécondité par âge actuels,
- **Infraction :** comportement strictement interdit par la loi pénale et sanctionné par une peine prévue par celle-ci.
- **Infrastructures de jeune :** domaine des loisirs, de la formation, de la sensibilisation ou de tout autre domaine, organisé dans le centre en faveur des jeunes en vue de leur plein épanouissement.
- **Internet mobile :** l'ensemble des technologies destinées à accéder à tout l'Internet au-delà des stations de travail fixes et de les rendre accessibles au moyen de terminaux mobiles.
- **Latérite :** sol rouge vif ou rouge-brun, très riche en oxyde de fer et alumine, formé sous climat tropical. Ce sol se transforme en une cuirasse impropre à la culture sous l'effet de l'alternance saison sèche/saison humide.
- **Licences sportives :** acte unilatéral de la fédération sportive qui permet la pratique sportive et la participation aux compétitions, et le cas échéant (selon les statuts de la fédération) la participation au fonctionnement de la fédération.
- **Linéaire de routes :** installations routières fixes destinées au transport de voyageurs ou de marchandises, de longue distance et de proximité.
- **Malnutrition aigüe :** réduction de la consommation de nourriture et/ou une maladie causant une perte de poids soudaine et des œdèmes.
- **Malnutrition chronique :** Inadéquation de la taille d'un enfant par rapport à son âge provenant d'une sous-alimentation chronique.
- **Maisons d'Arrêt et de Correction (MAC) :** Etablissements pénitentiaires qui reçoivent des détenus provisoires (inculpés, prévenus et accusés) et des condamnés à une peine inférieure ou égale à (01) an,
- **Marché :** lieu de rencontre des vendeurs et des acheteurs de biens et de services où, de la confrontation entre l'offre et de la demande, va naître le prix d'échange.
- **Marché permanent :** marché où l'on note des activités des activités et des échanges commerciaux de manière permanente.
- **Marché hebdomadaire :** marché dans lequel les activités des activités économiques et des échanges commerciaux s'effectuent dans l'intervalle d'une semaine (plus connu sous le nom de Louma au Sénégal).
- **Ménage agricole :** ménage dont un de ses membres pratique au moins l'agriculture (au sens large du terme), sans être uniquement un salarié dans l'agriculture.
- **Méthode HTH :** moyen simple et efficace pour désinfecter l'eau en vue de la rendre potable en y introduisant des produits chlorés (pastilles de chlore, eau de javel, ....)
- **Milieu de résidence :** classification en zone rurale ou urbaine de la région ou du département dans lequel la population a sa résidence habituelle.
- **Organisation administrative :** manière dont les administrations publiques traitent : l'organisation de l'État en : régions, départements, territoire, autonomie, provinces, cantons, États, mais aussi les communes et les quartiers.
- **Parc internet :** ensemble des ressources logicielles, matérielles et réseaux qui constituent le système de fourniture de service internet.
- **Part des dépenses alimentaires :** indicateur d'accès à l'alimentation qui représente le quotient entre le volume des dépenses consacrées à la nourriture sur le volume des dépenses totales du ménage.
- **Patrimoine culturel :** artefacts, monuments, groupes de bâtiments, sites et musées qui se distinguent par leurs valeurs diverses, y compris leurs significations

symboliques, historiques, artistiques, esthétiques, ethnologiques ou anthropologiques, scientifiques et sociales.

- **Pauvreté** : l'état, condition d'une personne qui manque de ressources, de moyens matériels pour mener une vie décente.
- **Plant** : Végétal au début de sa croissance, destiné à être planté ou repiqué, ou qui vient de l'être.
- **Population carcérale** : ensemble des individus, prévenus et condamnés, détenus dans les établissements pénitentiaires ou sous contrôle de l'administration pénitentiaire par l'intermédiaire du bracelet électronique.
- **Personne au chômage** : les chômeurs comprennent, au sens du Bureau international du Travail (BIT), toutes les personnes en âge de travailler qui au cours de la période de référence étaient sans travail, disponibles pour travailler durant une période de deux semaines et à la recherche d'un travail sur la période des quatre semaines ayant précédé la date de collecte. Le taux de chômage est obtenu en rapportant le nombre de chômeurs à la population active âgée de 10 ans ou plus. Toutefois, cette définition s'avère restrictive pour le Sénégal eu égard au marché du travail qui est peu structuré pour la recherche de travail. À cet effet, les personnes sans emploi, qui sont disponibles, mais ne recherchent pas un emploi pour des raisons jugées indépendantes de leur volonté sont comptées parmi les chômeurs et prises ainsi en compte dans la détermination du niveau de chômage dans le pays.
- **Personnel administratif, technique et de service**: personnel autre que le personnel d'enseignement et de recherche exerçant dans les universités publiques, les établissements publics d'enseignement supérieur et les centres des œuvres universitaires.
- **Personnel d'Enseignement et de Recherche** : agents attachés à un établissement d'enseignement supérieur, le plus souvent une université et partageant leur temps entre l'enseignement, l'encadrement des étudiants et la recherche dans leur domaine de spécialité.
- **Politique énergétique** : partie de la politique économique qui traite de l'approvisionnement, de la transformation, de la distribution et des usages de l'énergie, tout en tenant compte des possibilités nationales et globales, de la conservation, en particulier des ressources primaires non renouvelables et de la sauvegarde de l'environnement.
- **Population en âge de travailler** : Individus ayant atteint un âge légal pour exercer une activité économique quelconque ou pour s'engager dans la recherche active d'un emploi.
- **Population en emploi rémunéré** : personne participant à la production de biens et de services en contrepartie d'une rémunération, ne serait-ce que pour une heure, pendant une brève période de référence.
- **Population active** : les chômeurs et les personnes occupées constituent la population active. Les personnes occupées sont celles qui exercent un emploi ou qui exploitent une entreprise.
- **Postes de santé** : structures publiques de santé offrant des soins curatifs paramédicaux, des services promotionnels et préventifs.
- **Pré-scolaire** : pré-école, qui permet d'accueillir les enfants trop jeunes pour commencer l'école primaire c'est-à-dire enfants qui n'ont pas atteint l'âge de la scolarité obligatoire.
- **Programmes de santé** : ensemble organisé, cohérent et intégré d'activités et de services réalisés simultanément ou successivement avec les ressources nécessaires dans le but d'atteindre des objectifs déterminés en rapport avec des problèmes de santé précis.
- **Programme d'assistance sociale** : programme visant à venir en aide à des individus, à des familles ou à des groupes en difficulté afin de favoriser leur bien-être, leur insertion sociale et leur autonomie.

- **Programme National de Bourse de Sécurité Familiale** : programme permettant de contribuer à la lutte contre la vulnérabilité et l'exclusion sociale des familles à travers une protection sociale intégrée en vue de favoriser leur accès aux transferts sociaux et de renforcer, entre autres, leurs capacités éducatives, productives et techniques.
- **Production agricole** : résultat de l'exploitation de la terre pour obtenir des biens, principalement des aliments tels que des céréales et divers types de légumes.
- **Quotient de mortalité à un âge** : probabilité, pour les personnes survivantes à cet âge, de décéder avant l'âge suivant.
- **Ratio de dépendance** : Rapport entre l'effectif de la population d'âges généralement inactifs (enfants et personnes âgées) et l'effectif de la population en âge de travailler.
- **Rapport de masculinité** : Rapport, dans une population ou un groupe d'âge, de l'effectif masculin à l'effectif féminin, exprimé en nombre d'hommes pour 100 femmes.
- **Régimes juridiques** : cadre légal imposé à une activité économique. Les règles applicables régissant l'activité de l'entreprise sont tributaires de ce statut.
- **Registre National Unique (RNU)** : le RNU est une base de données dynamique obtenue suivant un processus d'identification et de sélection de ménages en situation de pauvreté. Il permet d'ordonner ces ménages recensés selon des critères socioéconomiques. Pour son développement, le RNU s'est appuyé sur le processus et les instruments mis en place depuis 2013 pour la sélection des bénéficiaires du Programme National de Bourses de Sécurité Familiale (PNBSF). Ce processus comprend 3 étapes : le ciblage géographique, le ciblage communautaire réalisé par les comités villageois et de quartier et les enquêtes auprès des ménages.
- **Réseau d'assainissement** : Ensemble des ouvrages construits par l'homme pour canaliser les eaux pluviales et les eaux usées à l'intérieur d'une agglomération. La majeure partie de ces ouvrages sont des canalisations souterraines reliées entre elles. Le réseau d'assainissement est un des éléments constituant le système d'assainissement.
- **Rez de chaussés** : Partie d'une maison située au niveau du sol. • Appartement situé au niveau du sol.
- **Route revêtue**: Chaussée sur laquelle on a posé un revêtement (macadam, bitume, béton, etc.).
- **Réceptif** : acteurs qui assurent l'organisation d'une prestation touristique (hébergement, transport, activité) sur son marché national local.
- **Sylviculture** : production de bois brut, ainsi que l'extraction et la cueillette de produits forestiers autres que du bois et poussant à l'état sauvage.
- **Sable** : matériau granulaire composé de particules (quartz, micas, feldspaths) issues de la dégradation de roches. La dimension des grains de sable est comprise entre 1/16<sup>e</sup> de millimètre et 2 millimètres.
- **Sécurité alimentaire** : accès physique et économique à une nourriture suffisante, saine et nutritive.
- **Sociétés unipersonnelles à responsabilité limitée (SUARL)** : société qui a une raison sociale, une adresse, un statut qui définit le cadre de la collaboration des associés.
- **Sociétés à responsabilité limitée (SARL)** : entreprise constituée de deux associés minimum et 100 maximum. Le statut peut être choisi par les artisans, les commerçants, les industriels, et les professions libérales, mais il ne peut pas être utilisé pour les professions juridiques, judiciaires ou de santé, à l'exception des pharmaciens.
- **Taux d'accès à l'internet** : pourcentage de ménages déclarant disposer d'un accès Internet depuis un ordinateur, par liaison téléphonique, ADSL ou câble haut débit.
- **Taux brut de préscolarisation** : mesure de la participation des enfants dans le préscolaire.
- **Taux brut de scolarisation** : nombre total des inscriptions dans un niveau spécifique d'éducation, sans distinction d'âge, exprimé en pourcentage de la population officiellement scolarisable au même niveau pour une année scolaire donnée.

- Taux de pénétration de l'internet : indicateur exprimé en pourcentage qui permet de déterminer la part d'une population possède l'internet.
- **Taux d'achèvement** : nombre de personnes du groupe d'âge concerné, qui ont terminé la dernière année du niveau d'enseignement donné, est exprimé en pourcentage de la population totale (dans l'échantillon de l'enquête) du même groupe d'âge.
- **Taux d'électrification rural** : nombre de ménages ruraux électrifiés par rapport au nombre total de ménages ruraux de ce pays.
- **Taux d'occupation** : c'est un indicateur qui permet d'apprécier la surpopulation carcérale. En effet, selon les normes du Comité international de la Croix Rouge, la surface minimale par détenu est de 3,4 m<sup>2</sup> en tenant compte de la surface des toilettes. Le taux d'occupation est calculé en rapportant le nombre de détenus à la capacité d'accueil réelle.
- **Taux d'urbanisme** : proportion de personnes habitant une ville ; pourcentage d'habitants en zone urbaine par rapport au reste de la population.
- **Taux de valeur ajoutée** : rapport de la valeur ajoutée (VA) au chiffre d'affaires (CA).
- **Température moyenne mensuelle** : moyenne des températures maximales et minimales d'une année.
- **Travailleur familial** : Personnes qui occupent un « emploi indépendant » dans une entreprise orientée vers le marché et exploitée par un parent vivant dans le même ménage, mais qui ne peuvent pas être considérées comme associés, parce que leur degré d'engagement dans l'exploitation de l'établissement, en termes de temps de travail ou d'autres facteurs à déterminer selon les conditions nationales, n'est pas comparable à celui du dirigeant de l'établissement.
- **Tourisme** : ensemble des activités déployées par les personnes au cours de leurs voyages et de leurs séjours pour une période consécutive qui ne dépasse pas une année, à des fins de loisirs, pour affaires et autres motifs non liés à l'exercice d'une activité rémunérée dans le lieu visité.
- **Transformation structurelle de l'économie** : migration des travailleurs des secteurs à faible productivité, comme l'agriculture, au profit d'activités plus rentables, comme l'industrie ou les services, accompagnerait donc le développement.
- **Valeur Ajoutée** : richesse produite lors du processus de production.
- **Violence émotionnelle** : moyen de contrôler une autre personne en utilisant ses émotions pour critiquer, embarrasser, faire honte, blâmer ou autrement manipuler une autre personne.
- **Violence physique** : acte avec pour intention ou conséquence la douleur et/ou une blessure physique.
- **Violence sexuelle** : toute atteinte sexuelle commise sans le consentement d'une personne et tout agissement discriminatoire fondé sur la tradition patriarcale qui perpétue les rôles sexués attribués aux femmes et aux hommes.
- **Voirie** : ensemble des voies de circulation terrestres, fluviales (fleuves et canaux), maritimes (rivages et ports), aériennes (aérodromes) et de leurs dépendances, aménagé et entretenu par l'administration publique.
- **Volaille** : oiseau domestique, appartenant généralement aux gallinacés ou aux palmipèdes, élevé pour sa chair ou ses œufs, soit en basse-cour traditionnelle, soit en élevage industriel.



## CHAPITRE XXI : INDEX

<p style="text-align: center;"><b>A</b></p> <p>Accès à Internet 50</p> <p>âge 35</p> <p>agriculture 13</p> <p>agriculture industrielle 117</p> <p>alimentaire 110</p> <p>ANSD 14</p> <p style="text-align: center;"><b>B</b></p> <p>branchements sociaux 53</p> <p>BTP 110</p> <p style="text-align: center;"><b>C</b></p> <p>campagne agricole 117</p> <p>Campagne agricole 117</p> <p>Charges de personnel 113</p> <p>cheptel 13</p> <p>Chiffre d'affaires 113</p> <p>collectivités territoriales 15</p> <p>Commerce 113</p> <p>création d'entreprise 110</p> <p>Création d'entreprise 110</p> <p style="text-align: center;"><b>D</b></p> <p>denrées 127</p> <p>données hydrographiques 13</p> <p style="text-align: center;"><b>E</b></p> <p>élevage 13</p> <p>Encours 104</p> <p>Encours de crédit 104</p> <p>entreprises 111</p> <p style="text-align: center;"><b>F</b></p> <p>Fécondité 22</p> <p style="text-align: center;"><b>I</b></p> <p>Indice de parité 84</p> <p>infrastructures sportives 100</p>	<p style="text-align: center;"><b>L</b></p> <p>licences sportives 100</p> <p style="text-align: center;"><b>M</b></p> <p>Marché 128</p> <p>Migration 22</p> <p>Mortalité 22</p> <p style="text-align: center;"><b>N</b></p> <p>niveau d'instruction 35</p> <p style="text-align: center;"><b>O</b></p> <p>Occupation du sol 27</p> <p style="text-align: center;"><b>P</b></p> <p>population 19</p> <p>protection sociale 80</p> <p style="text-align: center;"><b>R</b></p> <p>Rapport de masculinité 18</p> <p>Ratio entre taux d'utilisation annuel moyen des terres urbaines 28</p> <p>régimes juridiques 110</p> <p style="text-align: center;"><b>S</b></p> <p>secteur d'activité 35</p> <p>sexe 35</p> <p style="text-align: center;"><b>T</b></p> <p>Taux brut de scolarisation 60</p> <p>taux d'accroissement 18</p> <p>Taux d'urbanisation 20</p> <p>taux de valeur ajouté 113</p> <p>tranche d'âge 35</p> <p>transport 129</p> <p style="text-align: center;"><b>V</b></p> <p>Volaille 140</p>
--	---

**Annexe 1 : Répartition de la population par grand groupe d'âges**

Caractéristiques	2024		
	Hommes	Femmes	Total
<b>Groupes d'âge quinquennaux</b>			
Moins de 15 ans	467162	418810	885972
15-64 ans	551560	615948	1167508
65 ans et plus	43319	46478	89797
<b>Ensemble</b>	<b>1062041</b>	<b>1081236</b>	<b>2143277</b>
<b>Proportion des moins de 15 ans (%)</b>	<b>44,0%</b>	<b>38,7%</b>	<b>41,3%</b>
<b>Proportion des 15-64 ans (%)</b>	<b>51,9%</b>	<b>57,0%</b>	<b>54,5%</b>
<b>Proportion des 65 ans et plus (%)</b>	<b>4,1%</b>	<b>4,3%</b>	<b>4,2%</b>
<b>Ratio de dépendance démographique</b>			<b>83,6%</b>

Source : ANSD, 2024, projection démographique RGPHS

**Annexe 2 : Evolution des principaux indicateurs d'assainissement de la région de Diourbel en 2023**

Principal type d'aisance	
Chasse raccordée à l'égout	8,9
Chasse avec fosse	51,8
Latrine couverte	21,4
Latrine non couverte	5,4
Latrine ventilée améliorée	2,3
Edicule public	0,7
Dans la nature	8
Chez le voisin	1,3
Autre	0,2
Total	100
Principal mode d'évacuation des eaux usées	
Réseau d'égout	8,9
Canal fermé	12,7
Canal à ciel ouvert	5,3
Grille / bouche d'avaloir	0,2
Fosse / puisard	9
Dans la mer / fleuve	0,3
Cours d'eau	1,1
Trou creusé	5,7
Dans la rue / nature	56,5
Autre	0,2
Total	100
Partage des toilettes avec d'autres ménages	
NON	83,5
OUI	16,5
Total	100

Principal mode d'évacuation des eaux usées	
Camion de vidange	72,1
Trou dans la rue	27,4
Autres	0,5
Total	100
Principal mode d'évacuation des ordures ménagères	
Camion de ramassage	25
Calèche/charrette	28,7
Dépôt autorisé	5
Dépôt sauvage	34,4
Enfouissement	2,3
incinération	4,3
Autre	0,3
Total	100

Source : ANSD, RGPH5

### Annexe 3 : Répartitions des catégories socio-professionnelles selon le type de structure en 2024

STRUCTURE/CSP	Etablissement Public de Santé Hospitalier 3	Etablissement Public de Santé Hospitalier 2	Etablissement Public de Santé Hospitalier 1	Etablissement Public de Santé Non Hospitalier	Districts Sanitaires (CS, PS, case de santé)	Total
Médecin anatomopatho	1	0	0	ND	0	1
Médecin Santé publique	0	0	0	ND	4	4
Médecin Chirurgien orthopédiste	2	2	0	ND	0	4
Médecin Radiologue	2	2	2	ND	0	6
Médecin Cardiologue	7	2	1	ND	0	10
Médecin ORL	2	1	0	ND	0	3
Médecin ophtalmo	2	1	1	ND	0	4
Gynécologue	7	3	3	ND	0	13
Médecin Pédiatre	5	2	2	ND	1	10
Médecin Urologue	2	1	1	ND	0	4
Médecin Dermatologue	1	0	0	ND	0	1
Médecin Psychiatre	1	1	0	ND	0	2
Médecin Radiothérapeute	1	0	0	ND	0	1

STRUCTURE/CSP	Etablissement Public de Santé Hospitalier 3	Etablissement Public de Santé Hospitalier 2	Etablissement Public de Santé Hospitalier 1	Etablissement Public de Santé Non Hospitalier	Districts Sanitaires (CS,PS, case de santé)	Total
Médecin Pathologiste	1	0	0	ND	0	1
Médecin anesthésiste	6	1	0	ND	0	7
Médecin du Travail	1	0	0	ND	0	1
Médecin Diabétologue	1	0	0	ND	0	1
Médecin Gastro-entérologue	1	0	0	ND	0	1
Médecin Néphrologue	2	1	2	ND	0	5
Médecin Neuro-chirurg	1	0	0	ND	0	1
Médecins Généralistes	16	8	12	ND	17	111
Chirurgiens-dentistes	4	2	2	ND	5	13
Pharmaciens	6	3	1	ND	3	13
Sage-Femme d'Etat	41	18	17	ND	144	220
Infirmier Diplômé d'Etat	43	21	21	ND	72	157
Assistant Infirmier d'Etat	48	22	17	ND	51	138
Travailleurs sociaux	0	1	0	ND	9	10
Assistants Sociaux	3	1	3	ND	6	13
Aides sociaux	1	0	0	ND	1	2
Techniciens Supérieurs de santé	32	22	6	ND	7	67
Autres	256	190	91	ND	220	757
<b>Total</b>	<b>496</b>	<b>302</b>	<b>181</b>	<b>0</b>	<b>167</b>	<b>1581</b>

**Source** : Direction Régionale de la santé de Diourbel

**Annexe 4 : Suite évolution de quelques indicateurs de suivi de la santé entre 2023 et 2024**

Indicateurs	Réalizations		Cibles	Ecart	
	2023	2024	2024	Réalisation	Réalisation
				(2024-2023)	(2024-Cible 2024)
<b>SANTE MERE ENFANT</b>					
Taux d'utilisation en consultation prénatale	46%	68%	90%	22%	-22%
Taux d'achèvement en CPN	73%	39%	73%	-34%	-34%
Proportion d'accouchements assistés par du personnel qualifié	98%	97%	100%	-1%	-3%
Nombre de décès maternel	82	98	113/100 000	16	-15
Nombre de décès maternel audité	58	67	67	9	0
Taux de recrutement en planification familiale	4%	4%	9%	0%	-5%
Taux de prévalence contraceptive	6%	7%	20%	1%	-13%
Prévalence de l'insuffisance pondérale chez les enfants de 0-59 mois	22,30%	EDS 2023	14,90%		
		Non fait			
Prévalence du retard de croissance chez les enfants de 0 – 59 mois	17,50%	EDS 2023	19,60%		
		Non fait			
Pourcentage (%) d'enfants (0-59 mois) bénéficiant des services de nutrition	41,86%	28,93%	100%	-12,93%	-27,93%
Prévalence de la malnutrition aigüe globale chez les enfants de moins de 05 ans	17,10%	EDS non fait	1%		

Proportion d'enfants malnutris guéris	75,60%	56,05%	75%	-19,55%	-18,95%
Taux couverture Hépatite B < 24h	52%	58%	90%	6%	-32%
Taux de couverture vaccinale en PENTA-3	68%	77%	90%	11%	-13%
<b>MALADIES TRANSMISSIBLES</b>					
Pourcentage de PVVIH mises sous traitement antirétroviral	94%	92%	95%	-1%	-3%
Taux de détection de la tuberculose toutes formes confondues	86%	76,50%	76%	-9,50%	0,50%
Taux de mortalité liée au paludisme	0,02 ‰	0,03 ‰	0 ‰	+ 0,01 ‰	-0,03 ‰

**Source** : Direction Régionale de la santé de Diourbel

#### Annexe 5 : Indicateur de performance

Indicateurs	2023	2024	Niveau national 2024
Taux brut de préscolarisation des garçons	6,30	8,69	21,47%
Taux brut de préscolarisation des filles	10,20	12,37	25,94%
Taux brut de préscolarisation global	8,50	10,45	23,62
Indice de parité TBPS	1,6	1,4	1,2
Taux brut d'accès en petite section total	8,40	8,40	20,82
Taux brut d'accès en moyenne section total	8,36	8,36	22,03
Taux brut d'accès en grande section total	10,21	10,21	23,62
Indice de parité TBPS	1,6	1,4	1,2

Source : IA, région de Diourbel

**Annexe 6 : Indicateur de performance**

Indicateurs	Réalizations		
	2022	2023	2024
<b>Taux brut de scolarisation à l'élémentaire(%)</b>	55,4	55,8	54,5
<b>Taux de réussite au CFEE (%)</b>	85	64	68
<b>Effectifs de travailleurs bénéficiant de la formation continue (Elémentaire et préscolaire)</b>	<b>3911</b>	<b>4069</b>	<b>4212</b>
<b>Taux d'achèvement au primaire(%)</b>	38,1	38,1	34,4
<b>Indice de parité du TBS à l'élémentaire</b>	1,4	1,4	1,6
<b>Proportion d'enseignants dans : b) le cycle primaire qui ont suivi au moins les formations organisées à leur intention pour pouvoir enseigner</b>	100%	100%	97%

Source : IA, région de Diourbel, 2024

**Annexe 7 : Indicateur de performance au moyen secondaire général**

Indicateur	2022	2023	2024
Taux brut de scolarisation au moyen	28,1	29,0	24,3
Taux brut de scolarisation dans l'enseignement secondaire	18,1	17,9	14,9
Taux de réussite au BFEM	64,9	76,0	74,2
Taux de réussite au BAC	54,3	53,8	53,2
Taux de réussite au BAC technique	60,5	83,4	63,2
Taux d'achèvement au moyen 7837389	23,0	23,5	18,4
Taux d'achèvement du Secondaire général	14,7	14,9	12,3
indice de parité du TBS au Moyen général	136,0	141,7	168,1
Indice de parité dans l'enseignement secondaire	116,0	117,0	150,3

Source : IA, région de Diourbel

**Annexe 8 : Situation d'exécution des crédits des corps émergents en 2024**

Corps émergents	Crédits ouverts (FCFA)	Crédits engagés (FCFA)	Crédits ordonnancés (FCFA)	Taux d'engagement	Taux d'ordonnement
Maîtres Contractuels	1 399 166 130	1 454 621 962	1 454 621 962	100%	100%
Professeurs Contractuels	525 930 560	525 930 560	525 930 560	100%	100%
Total général	1 980 552 522	1 980 552 522	1 980 552 522	100%	100%

Source : Source : IA, région de Diourbel

**Annexe 9 : Répertoire des activités culturelles**

Dates	Activités
15 juin	Festival du Baol (FESBADL), Diourbel
de novembre à mai	Talents d'école, Diourbel
7 au 20 décembre	Festival des Cultures Urbaines (FCU), Diourbel
22 au 25 décembre	Baol Urbane Awards (BUA), Diourbel
25 au 31 décembre	FESTAR Baol, Mbacké
10 au 16 novembre	You voice, Diourbel
5 mars	Journée de théâtre et d'humour, Bambey
15 au 20 septembre	Festi-rire, Diourbel
12 au 17 novembre	Baol Street Chypher, Diourbel
5 au 10 décembre	Festival Kaay slam, Diourbel
10 au 15 novembre	le Grand Prix Al Faruq (slam), Diourbel
20 au 31 décembre	Festival des Enfants du Baol, Diourbel
Chaque mois de ramadan	Conférence religieuse, Diourbel
7 au 13 octobre	Baol Urban Festival (BUF), Mbacké
13 au 15 décembre	BADL VERT, Mbacké
12 au 15 juin	Journées culturelles des laobés, Diourbel
10 au 13 octobre	Journées culturelles Djolof Nguisséne, Mbacké
20 au 31 décembre	Festival des Enfants du Baol, Diourbel

11 octobre	Festival de Musique, Diourbel
Lendemain de la Tabaski	Concert Èttu Baol, Bambey
24 décembre	Méga Concert, Mbacké
20 au 25 juillet	Festival communal dekkil art, Diourbel
10 au 15 mai	Festival de théâtre et de cinéma, Bambey
16 au 20 avril	Journées culturelles de Ndangalma, Bambey

*Source : Centre culturel de Diourbel*

#### Annexe 10 : Situation des infrastructures de jeunesse par département entre 2023 et 2024

Département	CDEPS			FJ			CCA			Total		
	2022	2023	2024	2022	2023	2024	2022	2023	2024	2022	2023	2024
Bambey		01	01		11	11		00	00		12	12
Diourbel		01	01		10	10		00	00		11	11
Mbacké		01	01		02	02		01	01		04	04
Région		03	03		23	23		01	01		27	27

**Source : Inspection régionale de la jeunesse de Diourbel, 2024**

#### Annexe 11 : Situation des mouvements de jeunesse, selon le type, par département entre 2023 et 2024

Département	Mouvements de jeunes à caractère national			Associations affiliées au mouvement (Navétanes)			Autres associations déclarées		
	2022	2023	2024	2022	2023	2024	2022	2023	2024
Bambey		05	05		151	152		352	41
Diourbel		10	12		137	224		629	704
Mbacké		05	05		57	75		415	491
Région		20	22		345	451		1396	1236

*Source : Inspection régionale de la jeunesse de Diourbel, 2024*

#### Annexe 12 : Répartition de la production de crédit (FCFA) selon le secteur d'activité

Activité	2021	Part 2021%	2022	Part 2022%	2023	Part 2023%	Variation 2021/2022	Variation 2022/2023
Agriculture, sylviculture et pêche	2871957514	5,41%	9 189 877 211	16,01%	8858800208	13,35%	219,99%	-3,60%
Industries extractives	10089038	0,02%	222 985 435	0,39%	5030679	0,01%	2110,18%	-97,74%
Industries manufacturées	4294755551	8,09%	2 277 589 720	3,97%	2416519384	3,64%	-46,97%	6,10%
Bâtiment et travaux publics	958283726	1,81%	3 741 219 581	6,52%	5605074971	8,45%	290,41%	49,82%
Commerce, restaurants, hôtels	42187225576	79,47%	34 084 821 789	59,37%	40739911819	61,38%	-19,21%	19,53%
Électricité, gaz, eau	3173912	0,01%	18 677 627	0,03%	1899265	0,00%	488,47%	-89,83%
Transports, entrepôts et communications	1235761632	2,33%	3 683 845 989	6,42%	3033193175	4,57%	198,10%	-17,66%

Assurances, services aux entreprises	15045997	0,03%	196 046 626	0,34%	198863117	0,30%	1202,98%	1,44%
Immobilier	545438119	1,03%	2 584 826 306	4,50%	3502562984	5,28%	373,90%	35,50%
Services divers	964403242	1,82%	1 411 011 145	2,46%	2006159686	3,02%	46,31%	42,18%
Montant total	53086134306	100,00%	57 410 901 431	100,00%	66368015288	100,00%	8,15%	15,60%

Source : DRS, 2023

### Annexe 13: Evolution des prix (FCFA) des principales denrées alimentaires

Type de produits	Bambey			Diourbel			Mbacké			Région		
	2023	2024	Var(%)	2023	2024	Var(%)	2023	2024	Var(%)	2023	2024	Var(%)
Riz brisé parfumé / kg	500	500	0,0%	500	500	0,0%	500	500	0,0%	500	500	0,0%
Riz brisé non parfumé / kg	375	420	-0,984	375	420	12,0%	375	420	12,0%	375	420	12,0%
Riz local / kg	500	500	-0,986	500	500	0,0%	500	500	0,0%	500	500	0,0%
Sucre en morceaux / kg	1000	1000	-99,2%	1000	1000	0,0%	1000	1000	0,0%	1000	1000	0,0%
Sucre Cristallisé / kg	650	610	-98,8%	650	610	-6,2%	650	610	-6,2%	650	610	-6,2%
Lait en Poudre/ kg	2900	3000	-99,7%	2900	3000	3,4%	3000	2900	-3,3%	2900	3000	3,4%
Lait en Poudre/ kg	2900	3000	-99,7%	2900	3000	3,4%	2900	3000	3,4%	2900	3000	3,4%
Huile en fût / litre	1100	1000	-99,3%	1100	1000	-9,1%	1100	1000	-9,1%	1100	1000	-9,1%
Ciment / tonne	73000	73000	-	73000	73000	100,0%	73000	73000	0,0%	73000	73000	0,0%
Gaz Butane de 6 kg /bonne	2990	2990	-99,7%	2990	2990	0,0%	2990	2990	0,0%	2990	2990	0,0%
Gaz Butane de 2,7 kg / bonne	1390	1390	-99,4%	1390	1390	0,0%	1390	1390	0,0%	1390	1390	0,0%

Source : Service régional du commerce

### Annexe 14: Evolution des opérations sans attribution de nouveau numéro

OPERATION	2023	2024
MUTATION	3948	5949
DUPLICATAT	2023	2881
RENOUVELLEMENT	48684	50768
TOTAL	54655	59598

Source : Service des mines

